

Délibérations

Année 2023

Partie 1/2



DÉLIBÉRATIONS 2023

N°	INTITULÉ DE LA DÉLIBÉRATION
1/2023	Marché câblage
2/2023	Marché communes urbaines
3/2023	Création de postes – agent de maintenance éclairage public
4/2023	Achat d'un terrain – construction nouveau bâtiment
5/2023	Compte administratif 2022
6/2023	Compte de gestion 2022
7/2023	Affectation du résultat de l'exercice 2022
8/2023	Budget primitif 2023
9/2023	Déclassement et rétrocession d'un bien de la concession électrique
10/2023	Marché pour contrôle PCRS
11/2023	Marché maîtrise d'œuvre
12/2023	Marché de fournitures éclairage public
13/2023	Marché transformateurs
14/2023	Marché contrôle PCRS
15/2023	Marché maîtrise d'œuvre bâtiment industriel
16/2023	Décision modificative n°1 2023
17/2023	Cession de véhicules de service
18/2023	Signature du nouveau contrat quasi-régie
19/2023	Marché travaux construction d'un bâtiment de stockage et d'un garage
20/2023	Acquisition d'une nacelle
21/2023	FEDER géoréférencement
22/2023	FEDER PCRS
23/2023	Demande de subvention banque des territoires - SDIRVE
24/2023	Création d'un compte CEE
25/2023	Reversement de la TCCFE à la commune de Vireux Wallerand
26/2023	Mise à jour organigramme
27/2023	Mise à jour RIFSEEP
28/2023	Création de poste – chargé d'affaires
29/2023	Convention d'adhésion CDG
30/2023	Attribution lot n°1 – terrassements généraux
31/2023	Attribution lot n°2 – gros œuvre
32/2023	Attribution lot n°5 – menuiseries extérieures - serrurerie
33/2023	Attribution lot n°8 – électricité - chauffage
34/2023	Attribution lot n°9 – carrelages – faïences – peintures

35/2023	Attribution lot n°3 – charpente métallique
36/2023	Attribution lot n°4 – couverture - bardage
37/2023	Attribution du marché nacelle
38/2023	Attribution du marché secteur des communes urbaines
39/2023	2 ^{ème} programme pluriannuel d'investissements
40/2023	FSL pour l'année 2024
41/2023	Cotisation 2024 des communes adhérentes
42/2023	Décision modificative n°2 2023
43/2023	Engagement du quart des dépenses d'investissement
44/2023	Débat d'orientations budgétaires 2024
45/2023	Demande de subvention fonds vert
46/2023	Mise à jour amortissements et immobilisations en M57
47/2023	Adhésion éclairage public - FNCCR
48/2023	Cession de véhicule de service
49/2023	Approbation du rapport annuel MODULO
50/2023	Renouvellement convention relative de l'article 8
51/2023	Mise à jour du règlement de participations
52/2023	Lancement du marchés trappes
53/2023	Conditions et modalités de remboursement des frais aux agents
54/2023	Création de postes – agent de maintenance éclairage public
55/2023	Renouvellement CNP

N° 1/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 49
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 11
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 26
<u>Nombre de procurations</u>	: 4
<u>Nombre de votants</u>	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph – BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – COTRELLE Bruno – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – DUBOIS Jean-Pierre – FLAHAUT Jean-Luc – GILLE Daniel – JALLET Yannick – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – LUCE Jacques – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETROTTI Antoine – POIROT Jean-Paul – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT CHAUVET Pierre – LOBIDEL Alain – PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – BEAUDA Marie-Antoinette – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – DANNEAUX Dominique – DUMANGE Dominique – DEDION Bruno – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LIEBEAUX André – PETITQUEUX Dimitri – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis – BARREDA Jean-Marie – COLA Daniel – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DURBECQ Daniel – MOZET Yves – JEUNESSE Steve – BOURGUIN Michel – MARCHAND Yvon – OURY Jean-Pol – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – PAPIER Anne – PREVOTEAUX François – RAGUET Jean-Paul – PENEL Chantal – RENOLLET Hubert – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 1/2023

Objet : LANCEMENT DE PROCÉDURE D'UN ACCORD-CADRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE CÂBLAGE DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Le Président expose :

Considérant que ce marché concerne la réalisation de travaux de câblage de communications électroniques à exécuter sur le territoire des communes de la concession de distribution publique d'électricité de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes.

Considérant que l'échéance de l'accord cadre en vigueur est fixée au 31/01/2024.

Le Président propose de lancer un nouvel accord-cadre selon les modalités suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande
- En procédure formalisée
- Min : 250 000€ et maxi : 800 000€ à valoir sur la durée du marché
- 1 an reconductible trois fois à compter du 1^{er} février 2024

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise le Président à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus.

Autorise le Président, ou son représentant, à signer le marché et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés.

Autorise le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 2/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 49
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 11
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 26
<u>Nombre de procurations</u>	: 4
<u>Nombre de votants</u>	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph – BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – COTRELLE Bruno – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – DUBOIS Jean-Pierre – FLAHAUT Jean-Luc – GILLE Daniel – JALLET Yannick – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – LUCE Jacques – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETROTTI Antoine – POIROT Jean-Paul – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT CHAUVET Pierre – LOBIDEL Alain – PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – BEAUDA Marie-Antoinette – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – DANNEAUX Dominique – DUMANGE Dominique – DEDION Bruno – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LIEBEAUX André – PETITQUEUX Dimitri – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis – BARREDA Jean-Marie – COLA Daniel – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DURBECQ Daniel – MOZET Yves – JEUNESSE Steve – BOURGUIN Michel – MARCHAND Yvon – OURY Jean-Pol – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – PAPIER Anne – PREVOTEAUX François – RAGUET Jean-Paul – PENEL Chantal – RENOLLET Hubert – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 2/2023

Objet : LANCEMENT DE PROCÉDURE D'UN ACCORD-CADRE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DES COMMUNES URBAINES

Le Président expose :

Considérant que ce marché concerne la réalisation d'études et travaux d'électrification, de construction de génie civil de communications électroniques et travaux neufs d'éclairage public sur le secteur géographique des communes urbaines du département des Ardennes.

Considérant que l'échéance de l'accord cadre en vigueur est fixée au 31/12/2023.

Le Président propose de lancer un nouvel accord-cadre selon les modalités suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande
- En procédure formalisée
- 1 an reconductible trois fois à compter du 1^{er} janvier 2024
- Min : 1 500 000€ et maxi : 5 000 000€ à valoir sur la durée du marché

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise le Président à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus.

Autorise le Président, ou son représentant, à signer le marché et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés.

Autorise le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 3/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 49
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 11
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 26
<u>Nombre de procurations</u>	: 4
<u>Nombre de votants</u>	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph – BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – COTRELLE Bruno – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – DUBOIS Jean-Pierre – FLAHAUT Jean-Luc – GILLE Daniel – JALLET Yannick – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – LUCE Jacques – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETROTTI Antoine – POIROT Jean-Paul – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT CHAUVET Pierre – LOBIDEL Alain – PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – BEAUDA Marie-Antoinette – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – DANNEAUX Dominique – DUMANGE Dominique – DEDION Bruno – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LIEBEAUX André – PETITQUEUX Dimitri – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis – BARREDA Jean-Marie – COLA Daniel – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DURBECQ Daniel – MOZET Yves – JEUNESSE Steve – BOURGUIN Michel – MARCHAND Yvon – OURY Jean-Pol – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – PAPIER Anne – PREVOTEAUX François – RAGUET Jean-Paul – PENEL Chantal – RENOLLET Hubert – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 3/2023

Objet : CRÉATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-8 2°,

Considérant que les besoins et l'organisation de la FDEA nécessitent un renfort de personnel,

Le Président propose de créer deux emplois permanents à temps complet (35/35^{ème}) pour exercer les fonctions d'agent de maintenance à compter du 01 mars 2023.

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique, des cadres d'emplois des Adjoints Techniques ou des Agents de Maîtrise au grade d'Adjoint Technique, d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, d'Agent de Maîtrise ou d'Agent de Maîtrise Principal.

Au regard de la spécificité de l'emploi, de l'expertise et des compétences attendues et si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueux, les emplois pourront être occupés par des agents contractuels relevant de la catégorie C conformément à l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique qui permet aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique, de recruter un contractuel sur tout emploi permanent.

Les agents contractuels seront alors recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée initiale maximale de 3 ans.

Le recrutement des agents contractuels sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Ces contrats seront renouvelables par reconduction expresse en respectant la procédure de recrutement mentionnée ci-dessus. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats des agents seront reconduits pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'Adjoint Technique, d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, d'Agent de Maîtrise ou d'Agent de Maîtrise Principal du cadre d'emplois des Adjoints Techniques ou des Agents de Maîtrise.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par les agents contractuels ainsi que leur expérience.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de créer deux emplois permanents à temps complet (35/35^{ème}) de catégorie C de la filière technique, des cadres d'emplois des Adjoints Techniques ou des Agents de Maîtrise au grade d'Adjoint Technique, d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, d'Agent de Maîtrise ou d'Agent de Maîtrise Principal pour exercer les fonctions d'agent de maintenance.

N° 3/2023

Dit que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Autorise, dans l'hypothèse du recrutement infructueux d'un fonctionnaire et en raison des besoins du service ou de la nature des fonctions, le Président à recruter des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique et à signer les contrats afférents.

Précise que les contrats seront d'une durée initiale maximale de 3 ans renouvelable expressément.

Précise que la rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'Adjoint Technique, d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, d'Agent de Maîtrise ou d'Agent de Maîtrise Principal du cadre d'emplois des Adjoints Techniques ou des Agents de Maîtrise.

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la FDEA.

Autorise le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE


FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 4/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 49
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 11
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 26
<u>Nombre de procurations</u>	: 4
<u>Nombre de votants</u>	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph – BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – COTRELLE Bruno – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – DUBOIS Jean-Pierre – FLAHAUT Jean-Luc – GILLE Daniel – JALLET Yannick – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – LUCE Jacques – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETROTTI Antoine – POIROT Jean-Paul – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT CHAUVET Pierre – LOBIDEL Alain – PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – BEAUDA Marie-Antoinette – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – DANNEAUX Dominique – DUMANGE Dominique – DEDION Bruno – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LIEBEAUX André – PETITQUEUX Dimitri – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis – BARREDA Jean-Marie – COLA Daniel – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DURBECQ Daniel – MOZET Yves – JEUNESSE Steve – BOURGUIN Michel – MARCHAND Yvon – OURY Jean-Pol – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – PAPIER Anne – PREVOTEAUX François – RAGUET Jean-Paul – PENEL Chantal – RENOLLET Hubert – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 4/2023

Objet : ACHAT D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT

Le Président expose :

Afin d'anticiper l'arrivée d'une troisième équipe, d'agrandir la zone dédiée au stockage des matériels et à l'entreposage des véhicules de maintenance de l'éclairage public, il est nécessaire de construire un nouveau bâtiment.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1 à L.2241-7,

Considérant qu'une parcelle d'environ 3500 m² est vendue au prix de 15 € le m² par la communauté d'agglomération Ardenne Métropole,

Le Président propose d'engager une procédure d'acquisition pour ce terrain.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'engager la procédure d'acquisition de terrain pour la parcelle susmentionnée

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la FDEA.

Autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'achat, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 5/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 49
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 11
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 26
<u>Nombre de procurations</u>	: 4
<u>Nombre de votants</u>	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph – BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – COTRELLE Bruno – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – DUBOIS Jean-Pierre – FLAHAUT Jean-Luc – GILLE Daniel – JALLET Yannick – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – LUCE Jacques – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETROTTI Antoine – POIROT Jean-Paul – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT CHAUVET Pierre – LOBIDEL Alain – PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – BEAUDA Marie-Antoinette – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – DANNEAUX Dominique – DUMANGE Dominique – DEDION Bruno – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LIEBEAUX André – PETITQUEUX Dimitri – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis – BARREDA Jean-Marie – COLA Daniel – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DURBECQ Daniel – MOZET Yves – JEUNESSE Steve – BOURGUIN Michel – MARCHAND Yvon – OURY Jean-Pol – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – PAPIER Anne – PREVOTEAUX François – RAGUET Jean-Paul – PENEL Chantal – RENOLLET Hubert – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 5/2023

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

Après lecture et étude du compte administratif de l'exercice considéré, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
RESULTATS REPORTES		2 126 607,35	3 204 062,45		3 204 062,45	2 126 607,35
OPERATION DE L'EXERCICE	4 006 297,05	6 973 969,51	10 954 077,78	12 564 672,63	14 960 374,83	19 538 642,14
TOTAUX	4 006 297,05	9 100 576,86	14 158 140,23	12 564 672,63	18 164 437,28	21 665 249,49
RESULTATS DE CLÔTURE		5 094 279,81	1 593 467,60	001D		3 500 812,21
RESTES A REALISER			5 037 252,77	5 666 421,20	5 037 252,77	5 666 421,20
TOTAUX CUMULES			19 195 393,00	18 231 093,83	23 201 690,05	27 331 670,69
RESULTATS DEFINITIFS			964 299,17	1 068	002R	4 129 980,64

Monsieur Luc LALLOUETTE quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le Président étant sorti, conformément à la loi, Monsieur DEPUSET Marc, Vice-Président, fait voter le Compte Administratif 2022.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le compte administratif 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président de la FDEA,

A Lumes, le 07/02/2023

Le Président de la FDEA,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire,

A Lumes, le 07/02/2023

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de membres présents : 49

Nombre de suffrages exprimés : 53

VOTES : Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 31/01/2023

Les membres du Comité syndical,

Certifié exécutoire par le Président de la FDEA, compte tenu de la transmission en préfecture, le 8/02/2023, et de la publication le

A Lumes, le 8/02/2023...

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone de Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 6/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 49
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 11
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 26
<u>Nombre de procurations</u>	: 4
<u>Nombre de votants</u>	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph - BECARD Nicolas - BECKRICH Hervé - BONNE Francis - CORNET David - COTRELLE Bruno - DESIRONT Gérard - DESPAS Gérard - DUBOIS Jean-Pierre - FLAHAUT Jean-Luc - GILLE Daniel - JALLET Yannick - KOCIUBA Michel - LEROUX Didier - LUCE Jacques - MARY Guy - NIVOIX Gaëtan - PETROTTI Antoine - POIROT Jean-Paul - SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry - BURIDANT David - GHEZA Jacky - GRABOWECKI Fabien - HUBERT Thierry - KUDLA Thierry - LATOUR Alain - NORMAND Michel - SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc - LAURENT CHAUVET Pierre - LOBIDEL Alain - PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier - BEAUDA Marie-Antoinette - PETITPAS Denis - PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - DECOBERT Philippe - GOBERT François - HAUTCOEUR Gérard - RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - LEGUAY Mireille - PIEROT Chantal - THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger - BOUCHAT Jean-François - DANNEAUX Dominique - DUMANGE Dominique - DEDION Bruno - JACQUES Hugues - JUBEAUX Laurent - LEPAGE Anaïs - LIEBEAUX André - PETITQUEUX Dimitri - REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis - BARREDA Jean-Marie - COLA Daniel - DENIS Frédéric - DESIMEUR Jérôme - DUPUIS Thierry - BINET Denis - BISSEUX Bruno - BOUCHER Joël - DEMEUSY Serge - DURBECQ Daniel - MOZET Yves - JEUNESSE Steve - BOURGUIN Michel - MARCHAND Yvon - OURY Jean-Pol - MUCCILLI Joseph - NOEL Jérôme - ORTILLON Jean-Claude - PAPIER Anne - PREVOTEAUX François - RAGUET Jean-Paul - PENEL Chantal - RENOLLET Hubert - VUIBERT Pierre - WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 6/2023

Objet : COMPTE DE GESTION 2022

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le Comité Syndical est invité à s'assurer que le Comptable des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopte et déclare le compte de gestion présenté pour l'exercice 2022 par Monsieur Didier LAURENT, Comptable Public du service de gestion comptable Charleville-Mézières-Sedan et Receveur de la FDEA, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, identique au compte administratif 2022 et qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 7/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 49
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 11
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 26
<u>Nombre de procurations</u>	: 4
<u>Nombre de votants</u>	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph – BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – COTRELLE Bruno – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – DUBOIS Jean-Pierre – FLAHAUT Jean-Luc – GILLE Daniel – JALLET Yannick – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – LUCE Jacques – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETROTTI Antoine – POIROT Jean-Paul – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT CHAUVET Pierre – LOBIDEL Alain – PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – BEAUDA Marie-Antoinette – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – DANNEAUX Dominique – DUMANGE Dominique – DEDION Bruno – JACQUES Hugues – JUBEUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LIEBEAUX André – PETITQUEUX Dimitri – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis – BARREDA Jean-Marie – COLA Daniel – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DURBECQ Daniel – MOZET Yves – JEUNESSE Steve – BOURGUIN Michel – MARCHAND Yvon – OURY Jean-Pol – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – PAPIER Anne – PREVOTEAUX François – RAGUET Jean-Paul – PENEL Chantal – RENOLLET Hubert – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 7/2023

Objet : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir pris connaissance et approuvé le Compte Administratif de la FDEA sur l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2022,

Vu l'excédent de fonctionnement 2022, d'un montant de 5 094 279,81 €, constaté à la clôture du Compte Administratif du budget de la FDEA,

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 967 672,46
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 126 607,35
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	5 094 279,81
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-1 593 467,60
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> { précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	629 168,43
Besoin de financement F. = D. + E.	964 299,17
AFFECTATION = C. = G. + H.	5 094 279,81
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	964 299,17
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	4 129 980,64
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

N° 7/2022

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Affecte le résultat du budget de la FDEA comme indiqué ci-dessus,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 8/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

Nombre de membres en exercice	: 86
Nombre de membres présents	: 49
Nombre de Membres excusés	: 11
Nombre de Membres absents	: 26
Nombre de procurations	: 4
Nombre de votants	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph - BECARD Nicolas - BECKRICH Hervé - BONNE Francis - CORNET David - COTRELLE Bruno - DESIRONT Gérard - DESPAS Gérard - DUBOIS Jean-Pierre - FLAHAUT Jean-Luc - GILLE Daniel - JALLET Yannick - KOCIUBA Michel - LEROUX Didier - LUCE Jacques - MARY Guy - NIVOIX Gaëtan - PETROTTI Antoine - POIROT Jean-Paul - SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry - BURIDANT David - GHEZA Jacky - GRABOWECKI Fabien - HUBERT Thierry - KUDLA Thierry - LATOUR Alain - NORMAND Michel - SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc - LAURENT CHAUVET Pierre - LOBIDEL Alain - PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier - BEAUDA Marie-Antoinette - PETITPAS Denis - PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - DECOBERT Philippe - GOBERT François - HAUTCOEUR Gérard - RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - LEGUAY Mireille - PIEROT Chantal - THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger - BOUCHAT Jean-François - DANNEAUX Dominique - DUMANGE Dominique - DEDION Bruno - JACQUES Hugues - JUBEAUX Laurent - LEPAGE Anaïs - LIEBEAUX André - PETITQUEUX Dimitri - REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis - BARREDA Jean-Marie - COLA Daniel - DENIS Frédéric - DESIMEUR Jérôme - DUPUIS Thierry - BINET Denis - BISSEUX Bruno - BOUCHER Joël - DEMEUSY Serge - DURBECQ Daniel - MOZET Yves - JEUNESSE Steve - BOURGUIN Michel - MARCHAND Yvon - OURY Jean-Pol - MUCCILLI Joseph - NOEL Jérôme - ORTILLON Jean-Claude - PAPIER Anne - PREVOTEAUX François - RAGUET Jean-Paul - PENEL Chantal - RENOLLET Hubert - VUIBERT Pierre - WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 8/2023

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Président présente et fait lecture des différents articles du Budget Primitif 2023,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la section d'investissement et fonctionnement :

Investissement

Dépenses : 23 543 388,70 €

Recettes : 23 543 388,70 €

Fonctionnement

Dépenses : 11 029 485,14 €

Recettes : 11 029 485,14 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président de la FDEA,

A Lumes, le 07/02/2023

Le Président de la FDEA,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.

A Lumes, le 07/02/2023

Nombre de membres en exercice :	86
Nombre de membres présents :	49
Nombre de suffrages exprimés :	53
VOTES : Pour :	53
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation : 31/01/2023

Les membres du Comité syndical,

Certifié exécutoire par le Président de la FDEA, compte tenu de la transmission en préfecture, le 8/02/2023, et de la publication le

A Lumes, le 8/02/2023

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNESZone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 9/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 49
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 11
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 26
<u>Nombre de procurations</u>	: 4
<u>Nombre de votants</u>	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph - BECARD Nicolas - BECKRICH Hervé - BONNE Francis - CORNET David - COTRELLE Bruno - DESIRONT Gérard - DESPAS Gérard - DUBOIS Jean-Pierre - FLAHAUT Jean-Luc - GILLE Daniel - JALLET Yannick - KOCIUBA Michel - LEROUX Didier - LUCE Jacques - MARY Guy - NIVOIX Gaëtan - PETROTTI Antoine - POIROT Jean-Paul - SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry - BURIDANT David - GHEZA Jacky - GRABOWECKI Fabien - HUBERT Thierry - KUDLA Thierry - LATOUR Alain - NORMAND Michel - SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc - LAURENT CHAUVET Pierre - LOBIDEL Alain - PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier - BEAUDA Marie-Antoinette - PETITPAS Denis - PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - DECOBERT Philippe - GOBERT François - HAUTCOEUR Gérard - RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - LEGUAY Mireille - PIEROT Chantal - THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger - BOUCHAT Jean-François - DANNEAUX Dominique - DUMANGE Dominique - DEDION Bruno - JACQUES Hugues - JUBEAUX Laurent - LEPAGE Anaïs - LIEBEAUX André - PETITQUEUX Dimitri - REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis - BARREDA Jean-Marie - COLA Daniel - DENIS Frédéric - DESIMEUR Jérôme - DUPUIS Thierry - BINET Denis - BISSEUX Bruno - BOUCHER Joël - DEMEUSY Serge - DURBECQ Daniel - MOZET Yves - JEUNESSE Steve - BOURGUIN Michel - MARCHAND Yvon - OURY Jean-Pol - MUCCILLI Joseph - NOEL Jérôme - ORTILLON Jean-Claude - PAPIER Anne - PREVOTEAUX François - RAGUET Jean-Paul - PENEL Chantal - RENOLLET Hubert - VUIBERT Pierre - WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 9/2023

Objet : DÉCLASSEMENT ET RÉTROCESSION D'UN BIEN DE LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

Le Président expose :

Afin de mettre en conformité une situation historique sur la place d'Alsace-Lorraine, la Ville de SEDAN souhaite récupérer et exploiter trois câbles basse tension. Ils sont situés en aval d'un comptage et alimentent des coffrets forains fixes directement depuis le poste de transformation.

Considérant que ces trois câbles se trouvent sur le domaine public de la Ville de SEDAN et font actuellement partie des ouvrages de distribution publique concédés par la FDEA à Enedis, qui a seul le droit d'en faire usage en application de l'article 3 du cahier des charges de concession du 04 septembre 2019,

Vu qu'une fois déclassés, ils constitueront un bien de retour en application de l'article 13 de ce même cahier des charges et pourront être cédés après accomplissement des formalités nécessaires,

Le Président propose d'engager une procédure de déclassement et de rétrocession des trois câbles à la Ville de SEDAN et de l'autoriser à signer la convention tripartite.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'engager la procédure de déclassement et de rétrocession selon les dispositions susmentionnées.

Autorise Monsieur le Président à signer la convention tripartite, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 49
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 11
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 26
<u>Nombre de procurations</u>	: 4
<u>Nombre de votants</u>	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph – BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – COTRELLE Bruno – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – DUBOIS Jean-Pierre – FLAHAUT Jean-Luc – GILLE Daniel – JALLET Yannick – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – LUCE Jacques – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETROTTI Antoine – POIROT Jean-Paul – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT CHAUVET Pierre – LOBIDEL Alain – PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – BEAUDA Marie-Antoinette – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – DANNEAUX Dominique – DUMANGE Dominique – DEDION Bruno – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LIEBEAUX André – PETITQUEUX Dimitri – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis – BARREDA Jean-Marie – COLA Daniel – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DURBECQ Daniel – MOZET Yves – JEUNESSE Steve – BOURGUIN Michel – MARCHAND Yvon – OURY Jean-Pol – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – PAPIER Anne – PREVOTEAUX François – RAGUET Jean-Paul – PENEL Chantal – RENOLLET Hubert – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 10/2023

Objet : LANCEMENT DE PROCÉDURE D'UN MARCHÉ POUR LE CONTRÔLE DES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PCRS DE LA FDEA

Le Président expose :

Considérant que le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur le Département des Ardennes est en cours d'élaboration par la FDEA,

Considérant que le PCRS permet :

- D'améliorer la précision du repérage des réseaux, et ainsi prévenir les risques d'accidents,
- De partager un fond de plan unique, fiable et normalisé,
- De mutualiser les coûts de collecte des informations pour chacun des acteurs,
- D'optimiser les échanges entre les acteurs (collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages, entreprises de travaux)

Considérant qu'il convient de réaliser le contrôle des différentes étapes de réalisation et de restitution du PCRS,

Considérant qu'il convient de recruter une entreprise spécialisée dans ce domaine,

Le Président propose de lancer un marché selon les modalités suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande
- En procédure adaptée
- 3 ans fermes à compter de la date de notification du marché ou à défaut du 1^{er} avril 2024
- Min : 60 000€ et maxi : 90 000€ à valoir sur la durée du marché

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise le Président à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus.

Autorise le Président, ou son représentant, à signer le marché et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés.

Autorise le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 11/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de membres présents : 49
Nombre de Membres excusés : 11
Nombre de Membres absents : 26
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph – BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – COTRELLE Bruno – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – DUBOIS Jean-Pierre – FLAHAUT Jean-Luc – GILLE Daniel – JALLET Yannick – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – LUCE Jacques – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETROTTI Antoine – POIROT Jean-Paul – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT CHAUVET Pierre – LOBIDEL Alain – PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – BEAUDA Marie-Antoinette – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – DANNEAUX Dominique – DUMANGE Dominique – DEDION Bruno – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LIEBEAUX André – PETITQUEUX Dimitri – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis – BARREDA Jean-Marie – COLA Daniel – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DURBECQ Daniel – MOZET Yves – JEUNESSE Steve – BOURGUIN Michel – MARCHAND Yvon – OURY Jean-Pol – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – PAPIER Anne – PREVOTEAUX François – RAGUET Jean-Paul – PENEL Chantal – RENOLLET Hubert – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 11/2023

Objet : LANCEMENT DE PROCÉDURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE STOCKAGE ET D'UN GARAGE

Le Président expose :

Considérant que la FDEA, dans le cadre de sa compétence éclairage public, programme la construction d'un nouveau bâtiment à destination de garage et de stockage,

Vu les missions à réaliser :

- Etudes préliminaires
- Avant-Projet Sommaire
- Avant-Projet Définitif
- Dossier de demande de permis de construire
- Projet de conception générale
- Dossier de consultation des entrepreneurs
- Mise au point des marchés de travaux
- Visa des études d'exécution
- Direction de l'exécution des contrats de travaux
- Assistance aux opérations de réception des travaux
- Dossier des ouvrages exécutés

Considérant qu'il convient de procéder au recrutement d'un maître d'œuvre pouvant mener à bien cette opération,

Le Président propose de lancer un marché public.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise le Président à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus.

Autorise le Président, ou son représentant, à signer le marché et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés.

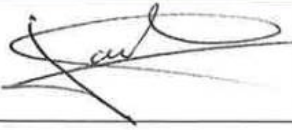
Autorise le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

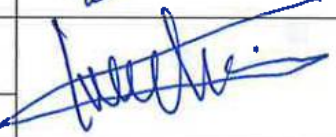
REGISTRE DES SIGNATURES

SECTEUR NORD OUEST

DÉLÉGUÉS TITULAIRES		DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS	
LAMBLOT Thierry		MARTEAUX Jean-François	
THIN LE MOUTIER		THIN LE MOUTIER	
PENEL Chantal		RENEAUX Bernard	
SAINT JEAN AUX BOIS		SIGNY L'ABBAYE	
KUDLA Thierry		SIMON Didier	
SON		CHÂTEAU PORCIEN	
GHEZA Jacky		DEHAYE Philippe	
VILLERS DEVANT LE THOUR		GOMONT	
LATOURE Alain		PAGNON Jean-François	
DOHIS		BRUNEHAMEL	
NORMAND Michel		FERE Eric	
BELVAL		NEUVILLE LES THIS	
SCOLARI José		PESCE Pascal	
SECHEVAL		HOULDIZY	
BOURGUIN Michel		CARBONNEAUX Gérard	
HARCY		TOURNES	
LIEBEAUX André	Absent excuse	BROUSMICHE Patrick	
GUÉ D'HOSSUS		AUVILLERS LES FORGES	
HUBERT Thierry		MICHAUX Christian	
BROGNON		TAILLETTE	
		GRABOWECKI Fabien	
		PREZ	
BURIDANT David		RHUL Daniel	
RUMIGNY		L'ECELLE	

REGISTRE DES SIGNATURES

SECTEUR SUD EST

DÉLÉGUÉS TITULAIRES		DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS	
DEPUSET Marc		GUILBAUT Christelle	
SOMMERANCE		BOURCQ	
PONCELET Francis		MASSART Brice	
BAR LES BUZANCY		BRIEULES SUR BAR	
DUMANGE Dominique	Pouvoir à Dupuis 	CARON Alain	
BOUCONVILLE		CHÂTEL-CHÉHÉRY	
LOBIDEL Alain			
FLEVILLE			
LAURENT CHAUVET Pierre		PIERRE Dominique	
CHAMPIGNEULLE		GUINCOURT	
DUPUIS Thierry		FRANÇAIS Dominique	
COULOMMES ET MARQUENY		OLIZY PRIMAT	
DESIMEUR Jérôme		CANNAUX Francis	
ECORDAL		SAINT JUVIN	
VUIBERT Pierre		TUOT Nicolas	
LA SABOTTERIE		SAINT LOUP TERRIER	
RAGUET Jean-Paul		DEFORGE David	
LA BERLIÈRE		SAINT MOREL	

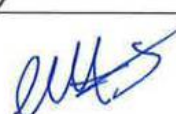
REGISTRE DES SIGNATURES

SECTEUR SEDAN

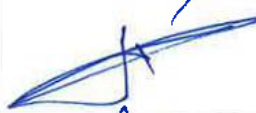
DÉLÉGUÉS TITULAIRES		DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS	
HIBLOT Olivier		BROCARD Michel	
BREVILLY		BLAGNY	
PIERRE Jacqueline		NOBRE Carlos	
MOIRY		FLEIGNEUX	
COLA Daniel		PONCELET Marc	
OSNES		ILLY	
MOZET Yves			
PURE			
BEAUDA Marie-Antoinette			
REMILLY AILLICOURT			
OURY Jean-Pol		BAGE Margareth	
TREMBLOIS LES CARIGNAN		SACHY	
PETITPAS Denis		LOIZON Bernard	
VAUX LES MOUZON		SAINT AIGNAN	

REGISTRE DES SIGNATURES

SECTEUR OMONT

DÉLÉGUÉS TITULAIRES		DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS	
ETIENNE Teddy		MAROT Christophe	
SAINT MARCEAU		DOM LE MESNIL	
DECOBERT Philippe		THEVENIN Philippe	
AIGLEMONT		FLIZE	
RENVOY Jean-Pierre		DEBAIFFE - RABOIN Ghislain	
HANNOGNE ST MARTIN		ISSANCOURT RUMEL	
PREVOTEAUX François		COLAS Frédéric	
LES AYVELLES		JANDUN	
GOBERT François		THOMAS Daniel	
VENDRESSE		MONDIGNY	
HAUTCOEUR Gérard		BOUCHER Jean-Louis	
WARNECOURT		VILLE SUR LUMES	

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT

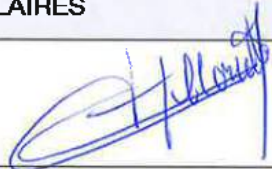
DÉLÉGUÉS TITULAIRES		DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS	
MALVAUX André		RAULET Olivier	
PAUVRES		DRICOURT	
THOUMINE Bernard		GROFF Pascal	
TAGNON		L'ECAILLE	
LEGUAY Mireille		DIE Patrick	
LA NEUVILLE EN TOURNE A FUY		JUNIVILLE	
DANNEAUX Dominique	Absent excusé	LELAURIN Tony	
CAUROY		LA NEUVILLE EN TOURNE A FUY	
PIEROT Chantal		MIGNOT Thierry	
MACHAULT		VIEUX LES ASFELD	

REGISTRE DES SIGNATURES

SECTEUR AISNE ET PORCIEN

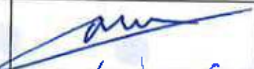
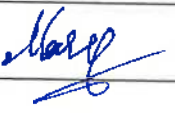
DÉLÉGUÉS TITULAIRES		DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS	
CHARLIER Sébastien		STEVENIN Bernard	
JUSTINE HERBIGNY		NOVY CHEVRIERES	
BALAVOINE Roger	EXCUSE	JEANNELLE Maurice	
ARNICOURT		SAULCES MONCLIN	
BOUCHAT Jean-François	EXCUSE	MAUROY Sébastien	
FAISSAULT		WASIGNY	
AUBERT Denis		MILLART Laurent	
SEUIL		SERY	

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE

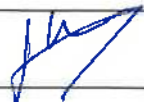
DÉLÉGUÉS TITULAIRES		DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS	
LALLOUETTE Luc		D'AMARIO Valérie	
TOURNAVAUX		FÉPIN	
BARREDA Jean-Marie		BODART Isabelle	
CHOOZ		HIERGES	
MICHEL Gilles		DEJARDIN Jean-Michel	
GESPUNSART		LES HAUTES RIVIÈRES	
DENIS Frédéric		JOLY Daniel	
VIREUX MOLHAIN		ANCHAMPS	

REGISTRE DES SIGNATURES

SECTEUR URBAIN

COMMUNE	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	
ACY ROMANCE	DESIRONT Gérard		RIBEYRON Fabrice	
BALAN	SOBOTA Pascal		LAURENT Olivier	
BAZEILLES (Rubécourt et Villers Cernay)	BONNE Francis		FAUCHERON Arnaud	
BOGNY SUR MEUSE	NOEL Jérôme		VOITON Sébastien	
CARIGNAN	DEMEUSY Serge		LORDIER Gilbert	
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	CORNET David		HUART Yves	
	PETITQUEUX Dimitri	Excusé	DUFLOX Michaël	
	BECKRICH Hervé		BARTHELEMY Alain	
	LEPAGE Anaïs	Excusée	JOLION Frédéric	
	PAPIER Anne		DALLA ROSA Sylvain	
DONCHERY	MARY Guy		DOMMELIER Pierre	
FLOING	ORTILLON Jean-Claude		LECOCQ Benoît	
FROMELENNES	BISSEUX Bruno		LEVENT Jean-Marc	
FUMAY	MUCCILLI Joseph		ESCOBAR André	
GIVET	ITUCCI Robert		PETROTTI Antoine	
GLAIRE	COTRELLE Bruno		MARIUZZO Pascal	
HAYBES	DESPAS Gérard		GERBEAU Cédric	
LA FRANCHEVILLE	LEROUX Didier		PESSIN Alexis	
MONTCTY NOTRE DAME	JACQUES Hugues	Absent excusé	BOUDKIK Nadia	

SECTEUR URBAIN

COMMUNE	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	
MONTHERMÉ	DUBOIS Jean-Pierre		DUPONT Etienne	
MOUZON (Amblimont)	JEUNESSE Steve		BRAUN Patrick	
NEUFMANIL	WAFFLARD Dominique		LESIEUR Philippe	
NOUVION SUR MEUSE	POIROT Jean-Paul		SIKORZINSKI Michel	
NOUZONVILLE	GILLE Daniel		CORNEILLE Benoit	
PRIX LES MÉZIÈRES	DEDION Bruno	Absent excusé	BEAUFÉY Alain	
RANCENNES	BOUCHER Joël		DUPONT Philippe	
RETHEL	AFRIBO Joseph		DEMENGÉOT Patrick	
REVIN	DURBECQ Daniel		DEVIN Jacky	
ROCROI	BINET Denis		BOUQUIGNAUD Charles	
SAULT LES RETHEL	KOCIUBA Michel		MAQUIN Yannick	
SEDAN	REGNAULT DE MONTGOMIÈRE Inès	Absente excusée	GUIDEZ Bernard	
	JUBEAUX Laurent	Absent excusé	DOCQ Sébastien	
VILLERS SÈMEUSE	DUPUY Jérémy	Absent excusé	BECARD Nicolas	
VIREUX WALLERAND	MARCHAND Yvon		SIMINSKI Rosanne	
VIVIER AU COURT	MAHIEU Amaury		LUCE Jacques	
VOUZIER (Terron/Aisne et Vrize)	RENOLLET Hubert		BOLY Francis	
VRIGNE AUX BOIS (Bosseval Briancourt)	DENNEVAL Jean	Absent excusé	JALLET Yanick	
WADELINCOURT	NIVOIX Gaëtan		SICOVIAC Philippe	
WARCQ	FLAHAUT Jean-Luc		LAMBINET Hubert	

N° 12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

BUREAU SYNDICAL DU 17 MARS 2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 12
Nombre de Membres excusés : 2
Nombre de Membres absents : 2
Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 12
abstentions : 0
oppositions : 0
approbations : 12

Le Bureau Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du six mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le dix-sept mars deux mille vingt-deux, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

LALLOUETTE Luc – CHARLIER Sébastien – MALVAUX André – DEPUSET Marc – LAMBLLOT Thierry – HIBLOT Olivier – FLAHAUT Jean-Luc – KOCIUBA Michel – THOUMINE Bernard – AFRIBO Joseph – NORMAND Michel – RENVOY Jean-Pierre

Absent excusé : 2

ETIENNE Teddy – DUPUY JérémY

Absents : 2

PREVOTEUX François – NOEL Jérôme

Procurations : 0

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 12/2023

Objet : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE PETIT MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC (2023 04 MATERIEL EP FDEA)

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°19/2020 du Comité Syndical.

Le Président expose :

Dans le cadre de ses activités liées à l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes, la FDEA procède à l'achat de matériels électriques nécessaires au bon fonctionnement du service en régie « entretien d'éclairage public » (ampoules, drivers, fusibles...).

Actuellement la FDEA n'a pas de marché pour ce type d'achat.

Un nouvel accord-cadre en procédure adaptée a donc été lancé le 20 février 2023.

L'avis public d'appel à la concurrence a été émis au JAL (Matot Braine) et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation marches-securises.fr le 20 février 2023, selon les modalités suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande
- En procédure adaptée
- 2 ans fermes à compter du 1^{er} avril 2023
- Mini 150 000€ et maxi 214 000€ à valoir sur la durée du marché

La remise des plis a été fixée au 10 mars 2023 à 12h00.

2 offres ont été déposées.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'attribuer cet accord-cadre au candidat arrivé en tête, à savoir :

CGED SAS – SONEPAR France DISTRIBUTION SAS
Agence : 13 ROUTE DE WARNECOURT – 08000 PRIX-LES-MEZIERES
Siège : 97 RUE PARMENTIER – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Autorise Monsieur le Président à signer les actes d'engagement, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

LUC LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 13/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

BUREAU SYNDICAL DU 17 MARS 2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 12
Nombre de Membres excusés : 2
Nombre de Membres absents : 2
Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 12
abstentions : 0
oppositions : 0
approbations : 12

Le Bureau Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du six mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le dix-sept mars deux mille vingt-deux, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

LALLOUETTE Luc – CHARLIER Sébastien – MALVAUX André – DEPUSET Marc – LAMBLLOT Thierry – HIBLOT Olivier – FLAHAUT Jean-Luc – KOCIUBA Michel – THOUMINE Bernard – AFRIBO Joseph – NORMAND Michel – RENVOY Jean-Pierre

Absent excusé : 2

ETIENNE Teddy – DUPUY Jérémy

Absents : 2

PREVOTEAUX François – NOEL Jérôme

Procurations : 0

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 13/2023

Objet : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF À L'ACHAT DE TRANSFORMATEURS DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (2023 03 TRANSFOS FDEA)

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°19/2020 du Comité Syndical.

Le Président expose :

La FDEA Autorité Concédante Départementale des réseaux de distribution publique d'énergie électrique dans les Ardennes, a dans ses compétences l'installation d'équipements électriques présentant un intérêt commun à l'ensemble de ses adhérents. A ce titre la FDEA achète des transformateurs destinés à équiper les postes HT/BT construits dans le cadre de l'électrification rurale des Ardennes.

Actuellement la FDEA n'a pas de marché pour ce type d'achat.

Un nouvel accord-cadre en procédure adaptée a donc été lancé le 20 février 2023.

L'avis public d'appel à la concurrence a été émis au JAL (Matot Braine) et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation marches-securises.fr le 20 février 2023, selon les modalités suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande
- En procédure adaptée
- 2 ans fermes à compter du 1^{er} avril 2023
- Mini 120 000€ et maxi 214 000€ à valoir sur la durée du marché

La remise des plis a été fixée au 10 mars 2023 à 12h00.

5 offres ont été déposées.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'attribuer cet accord-cadre au candidat arrivé en tête, à savoir :

TRANSFIX,
lieu-dit « La Chaberte »
83130 LA GARDE
(CS 10588 – 83041 TOULON CEDEX 9)

Autorise Monsieur le Président à signer les actes d'engagement, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

LUC LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 14/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

BUREAU SYNDICAL DU 17 MARS 2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 12
Nombre de Membres excusés : 2
Nombre de Membres absents : 2
Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 12
abstentions : 0
oppositions : 0
approbations : 12

Le Bureau Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du six mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le dix-sept mars deux mille vingt-deux, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

LALLOUETTE Luc – CHARLIER Sébastien – MALVAUX André – DEPUSET Marc – LAMBLLOT Thierry – HIBLOT Olivier – FLAHAUT Jean-Luc – KOCIUBA Michel – THOUMINE Bernard – AFRIBO Joseph – NORMAND Michel – RENVOY Jean-Pierre

Absent excusé : 2

ETIENNE Teddy – DUPUY Jérémy

Absents : 2

PREVOTEAUX François – NOEL Jérôme

Procurations : 0

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 14/2023

Objet : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF AU CONTRÔLE DES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PCRS DE LA FDEA (2023 01 CONTROLEPCRS FDEA)

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°19/2020 du Comité Syndical.

Le Président expose :

La FDEA est en cours d'élaboration d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur le Département des Ardennes. Le PCRS permet :

- D'améliorer la précision du repérage des réseaux, et ainsi prévenir les risques d'accidents,
- De partager un fond de plan unique, fiable et normalisé,
- De mutualiser les coûts de collecte des informations pour chacun des acteurs,
- D'optimiser les échanges entre les acteurs (collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages, entreprises de travaux)

Un marché visant à contrôler les différentes étapes de réalisation et de restitution de ce PCRS a donc été lancé le 20 février 2023.

L'avis public d'appel à la concurrence a été émis au JAL (Matot Braine) et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation marches-securises.fr le 20 février 2023, selon les modalités suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande
- En procédure adaptée
- 3 ans fermes à compter du 1^{er} avril 2023
- Mini 60 000€ et maxi 90 000€ à valoir sur la durée du marché

La remise des plis a été fixée au 10 mars 2023 à 12h00.

5 offres ont été déposées.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'attribuer cet accord-cadre au candidat arrivé en tête, à savoir :

**ATGT GEOMETRE EXPERT
2 RUE DE LA MARE A TISSIER
91280 SAINT PIERRE DU PERRY**

Autorise Monsieur le Président à signer les actes d'engagement, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

LUC LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 15/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

BUREAU SYNDICAL DU 17 MARS 2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 12
Nombre de Membres excusés : 2
Nombre de Membres absents : 2
Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 12
abstentions : 0
oppositions : 0
approbations : 12

Le Bureau Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du six mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le dix-sept mars deux mille vingt-deux, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

LALLOUETTE Luc – CHARLIER Sébastien – MALVAUX André – DEPUSET Marc – LAMBLLOT Thierry – HIBLOT Olivier – FLAHAUT Jean-Luc – KOCIUBA Michel – THOUMINE Bernard – AFRIBO Joseph – NORMAND Michel – RENVOY Jean-Pierre

Absent excusé : 2

ETIENNE Teddy – DUPUY Jérémy

Absents : 2

PREVOTEAUX François – NOEL Jérôme

Procurations : 0

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 15/2023

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL À USAGE DE GARAGE ET DE STOCKAGE SUR LE SITE DE LA FDEA (2023 02 MOBATIMENT FDEA)

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°19/2020 du Comité Syndical.

Le Président expose :

Dans le cadre de sa compétence éclairage public, la FDEA programme pour 2023 la construction d'un nouveau bâtiment à usage de stockage et de garage.

Afin de mener à bien cette opération, il est nécessaire de recruter un maître d'œuvre.

Un marché a donc été lancé le 20 février 2023.

L'avis public d'appel à la concurrence a été émis au JAL (Matot Braine) et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation marchés-securises.fr le 20 février 2023.

La remise des plis a été fixée au 10 mars 2023 à 12h00.

3 offres ont été déposées.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'attribuer cet accord-cadre au candidat arrivé en tête, à savoir :

**SELARL TDA
29, Rue Chanzy
51100 REIMS**

Autorise Monsieur le Président à signer les actes d'engagement, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 16/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 47
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 12
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 27
<u>Nombre de procurations</u>	: 5
<u>Nombre de votants</u>	: 52

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BECKRICH Hervé – BONNE Francis – DEDION Bruno – DENNEVAL Jean – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – FLAHAUT Jean-Luc – JEUNESSE Steve – KOCIUBA Michel – LESIEUR Philippe – MAHIEU Amaury – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETITQUEUX Dimitri – POIROT Jean-Paul – RENOLLET Hubert – SIMINSKI Rosanne – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BOURGUIN Michel – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – LOBIDEL Alain – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – GROFF Pascal – LEGUAY Mireille – LELAURIN Tony – PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis – BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 12

AFRIBO Joseph – COTRELLE Bruno – DUBOIS Jean-Pierre – DUPUY Jérémy – GILLE Daniel – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LEROUX Didier – LIEBEAUX André – PONCELET Francis – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 27

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – COLA Daniel – CORNET David – DEMEUSY Serge – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – DURBECQ Daniel – HAUTCOEUR Gérard – ITUCCI Robert – LATOUR Alain – LAURENT CHAUVET Pierre – MOZET Yves – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – OURY Jean-Pol – PAPIER Anne – PENEL Chantal – PETITPAS Denis – PREVOTEAUX François – RENVOY Jean-Pierre – VUIBERT Pierre

Procurations : 5

M. DUBOIS Jean-Pierre à M. LALLOUETTE Luc

MME LEPAGE Anaïs à M. BECKRICH Hervé

MME REGNAULT DE MONTGON Inès à M. DEDION Bruno

M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc

M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 16/2023

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2023

Vu le budget primitif 2023,

Considérant qu'un ajustement de crédits doit être réalisé sur différents articles,

Monsieur le Président donne lecture de la décision modificative n°1-2023 (*annexe*).

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Accepte la décision modificative n°1-2023.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	8 682,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 803,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	8 682,00 €	0,00 €	5 803,00 €
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 379,00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 379,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	9 182,00 €	0,00 €	9 182,00 €

INVESTISSEMENT				
D-13911 : Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	0,00 €	5 803,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28158 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	652,50 €
R-281828 : Amort. autres matériels de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 103,00 €
R-281838 : Amort. autre matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 018,50 €
R-28188 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 908,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	5 803,00 €	0,00 €	8 682,00 €
D-2041482 : Subv. autres communes - Bâtiments et installations	0,00 €	2 889,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	2 889,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812362 : CE - HAYBES - 01200012 - Rue St Louis - URBAIN	0,00 €	4 988,57 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812362 : CE - HAYBES - 01200012 - Rue St Louis - URBAIN	0,00 €	4 988,57 €	0,00 €	0,00 €
D-45812364 : CE - CHAMPIGNEUL SUR VENCE - 31210007 - BAS DU VILLAGE - SECTEUR	5 184,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812364 : CE - CHAMPIGNEUL SUR VENCE - 31210007 - BAS DU VILLAGE - SECTEUR	5 184,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812382 : CE - SIGNY L'ABBAYE - 11190044 - SECTEUR NORD OUEST	12 960,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812382 : CE - SIGNY L'ABBAYE - 11190044 - SECTEUR NORD OUEST	12 960,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812435 : CE - MOUZON - 01210019 - ROUTE ROYALE TR3 - URBAIN	6 143,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812435 : CE - MOUZON - 01210019 - ROUTE ROYALE TR3 - URBAIN	6 143,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812441 : CE - HOULDIZY - 11200026 - ARREUX & FUSEE	0,00 €	720,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812441 : CE - HOULDIZY - 11200026 - ARREUX & FUSEE	0,00 €	720,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812471 : CE - BUZANCY - 71210036 - CHÂTEAU TR1	4 255,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812471 : CE - BUZANCY - 71210036 - CHÂTEAU TR1	4 255,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263	FDEA	DM n°1 2023
Code INSEE	FDEA	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-45812473 : CE - L ECAILLE - 61190007 - EGLISE & ESPERANCE TR3	5 082.17 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812473 : CE - L ECAILLE - 61190007 - EGLISE & ESPERANCE TR3	5 082.17 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812474 : CE - HOUDILCOURT - 61210022 - RUE PRINCIPALE TR1	5 616.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812474 : CE - HOUDILCOURT - 61210022 - RUE PRINCIPALE TR1	5 616.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812477 : CE - BERGNICOURT - 61210033 - PONT ROYAL PH1	0.00 €	8 352.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812477 : CE - BERGNICOURT - 61210033 - PONT ROYAL PH1	0.00 €	8 352.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812479 : CE - AIGLEMONT - 31207016 - JEAN MERMOZ 12 A 18	0.00 €	9 299.66 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812479 : CE - AIGLEMONT - 31207016 - JEAN MERMOZ 12 A 18	0.00 €	9 299.66 €	0.00 €	0.00 €
D-45812499 : EP - HOULDIZY - ROUTE ARREUX ET FUSEE - SECTEUR NORD OUEST - N°	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812499 : EP - HOULDIZY - ROUTE ARREUX ET FUSEE - SECTEUR NORD OUEST - N°	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-4581252 : CE - MONTHERME - 01190007 - Rue de la 42e Malgache - URBAIN	9 504.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 4581252 : CE - MONTHERME - 01190007 - Rue de la 42e Malgache - URBAIN	9 504.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812546 : EP - ST CLEMENT A ARNES - RUE DES REMPARTS - SECTEUR JUNIVILLE M	0.00 €	6 412.13 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812546 : EP - ST CLEMENT A ARNES - RUE DES REMPARTS - SECTEUR JUNIVILLE M	0.00 €	6 412.13 €	0.00 €	0.00 €
D-45812634 : EP - MOUZON - AVENUE PAIX - SECTEUR URBAIN - N° 01219020	0.00 €	16 095.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812634 : EP - MOUZON - AVENUE PAIX - SECTEUR URBAIN - N° 01219020	0.00 €	16 095.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812636 : EP - GLAIRE - VILLETTE RENOVATION - URBAIN - N° 01219001	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812636 : EP - GLAIRE - VILLETTE RENOVATION - URBAIN - N° 01219001	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812685 : CE - RETHEL - 01220007 - rue Jean Baptiste Clément	2 880.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812685 : CE - RETHEL - 01220007 - rue Jean Baptiste Clément	2 880.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812722 : CE - CHARLEVILLE MEZIERES - 01220005 - Route de Monthermé (du n°	2 448.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812722 : CE - CHARLEVILLE MEZIERES - 01220005 - Route de Monthermé (du n°	2 448.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812726 : CE - MARLEMONT - 11200077 - rue de l'église	2 265.12 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812726 : CE - MARLEMONT - 11200077 - rue de l'église	2 265.12 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812728 : CE - SORMONNE - 11227025 - Dissi rue du Métier (Télécom seul)	14 992.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812728 : CE - SORMONNE - 11227025 - Dissi rue du Métier (Télécom seul)	14 992.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812731 : CE - TREMBLOIS LES CARIGNAN - 21210034 - Dissimulation des resea	5 976.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263	FDEA	DM n°1 2023
Code INSEE	FDEA	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**AJUSTEMENT DES CREDITS**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 45812731 : CE - TREMBLOIS LES CARIGNAN - 21210034 - Dissimulation des resea	5 976.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812732 : CE - DOUZY - 21220003 - Renfo BT&FT Rue de la Creuse Ville (MAIR	7 272.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812732 : CE - DOUZY - 21220003 - Renfo BT&FT Rue de la Creuse Ville (MAIR	7 272.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812735 : CE - LUMES - 31210014 - Dissimulation des réseaux RD33, câblage	0,00 €	2 160.00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812735 : CE - LUMES - 31210014 - Dissimulation des réseaux RD33, câblage	0.00 €	2 160.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812741 : CE - HAUTES RIVIERES - 41220013 - Rue de l'espérance	3 888.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812741 : CE - HAUTES RIVIERES - 41220013 - Rue de l'espérance	3 888.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812744 : CE - NOVY CHEVRIERES - 51210018 - Grand Rue tr1 et rue de la Lou	0,00 €	502.30 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812744 : CE - NOVY CHEVRIERES - 51210018 - Grand Rue tr1 et rue de la Lou	0.00 €	502.30 €	0.00 €	0.00 €
D-45812748 : CE - ROIZY - 61200033 - Grande rue TR2	0,00 €	2 304.00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812748 : CE - ROIZY - 61200033 - Grande rue TR2	0.00 €	2 304.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812749 : CE - LE CHATELET SUR RETOURNE - 61210013 - Dissi route de Neuflil	4 752.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812749 : CE - LE CHATELET SUR RETOURNE - 61210013 - Dissi route de Neuflil	4 752.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812759 : EP - CONDE LES HERPY - RUE ST FERGEUX - SECTEUR NORD OUEST - N°	0,00 €	8 100.00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812759 : EP - CONDE LES HERPY - RUE ST FERGEUX - SECTEUR NORD OUEST - N°	0.00 €	8 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812764 : EP - CHAMPLIN - ROUTE ANTHONY - SECTEUR NORD OUEST - N° 11239003	0,00 €	1 800.00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812764 : EP - CHAMPLIN - ROUTE ANTHONY - SECTEUR NORD OUEST - N° 11239003	0.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812767 : EP - SORMONNE - TAILLEFER - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	9 000.00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812767 : EP - SORMONNE - TAILLEFER - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812769 : EP - RENWEZ - BOUTILLETTE T1 - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	26 400.00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812769 : EP - RENWEZ - BOUTILLETTE T1 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	26 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812775 : EP - ANCHAMPS - PETIT BOIS - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0,00 €	14 500.00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812775 : EP - ANCHAMPS - PETIT BOIS - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0.00 €	14 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812781 : EP - VILLERS CERNAY - MORTEHAN - SECTEUR DE SEDAN	0,00 €	4 300.00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812781 : EP - VILLERS CERNAY - MORTEHAN - SECTEUR DE SEDAN	0.00 €	4 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812792 : EP - MAISONCELLES ET VILLERS - GRAND RUE - SECTEUR SEDAN	0,00 €	4 000.00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812792 : EP - MAISONCELLES ET VILLERS - GRAND RUE - SECTEUR SEDAN	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-45812793 : EP - MAISONCELLE ET VILLERS - CHATEAU VILLERS - SECTEUR SEDAN	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812793 : EP - MAISONCELLE ET VILLERS - CHATEAU VILLERS - SECTEUR SEDAN	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812797 : EP - POURU AUX BOIS - POINT NOIR COMMUNE - SECTEUR SEDAN	0.00 €	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812797 : EP - POURU AUX BOIS - POINT NOIR COMMUNE - SECTEUR SEDAN	0.00 €	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812798 : EP - POURU ST REMY - MAULYS - SECTEUR DE SEDAN - N° 21239003	0.00 €	4 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812798 : EP - POURU ST REMY - MAULYS - SECTEUR DE SEDAN - N° 21239003	0.00 €	4 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812802 : EP - CHATEL CHEHERY - LALOY CHENET - SECTEUR DU SUD EST	0.00 €	13 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812802 : EP - CHATEL CHEHERY - LALOY CHENET - SECTEUR DU SUD EST	0.00 €	13 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812804 : EP - BUZANCY - CHATEAU T1 - SECTEUR DU SUD EST - N° 71229015	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812804 : EP - BUZANCY - CHATEAU T1 - SECTEUR DU SUD EST - N° 71229015	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812806 : EP - ECORDAL - MOULIN A COULEURS - SECTEUR SUD EST	0.00 €	7 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812806 : EP - ECORDAL - MOULIN A COULEURS - SECTEUR SUD EST	0.00 €	7 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812809 : EP - TANNAY - COLONEL - SECTEUR SUD EST	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812809 : EP - TANNAY - COLONEL - SECTEUR SUD EST	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812847 : EP - MOUZON - PARKING BUS - URBAIN	0.00 €	5 900.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812847 : EP - MOUZON - PARKING BUS - URBAIN	0.00 €	5 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812851 : EP - MOUZON - TERRAIN DE PETANQUE - URBAIN	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812851 : EP - MOUZON - TERRAIN DE PETANQUE - URBAIN	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813007 : CE - ST FERGEUX - 11220010 - Dissi rue de Bel Air	63 274.70 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813007 : CE - ST FERGEUX - 11220010 - Dissi rue de Bel Air	63 274.70 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813014 : CE - BOULT AUX BOIS - 71180009 - rue de la cadetière	2 808.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813014 : CE - BOULT AUX BOIS - 71180009 - rue de la cadetière	2 808.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813015 : CE - CHATEL CHEHERY - 71230006 - CENTRE VILLAGE TRANCHE 2	0.00 €	2 016.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813015 : CE - CHATEL CHEHERY - 71230006 - CENTRE VILLAGE TRANCHE 2	0.00 €	2 016.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813016 : CE - DOUZY - 21230004 - RD 8043 ET RD 964	0.00 €	3 312.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813016 : CE - DOUZY - 21230004 - RD 8043 ET RD 964	0.00 €	3 312.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813017 : CE - ESTREBAY - 11220019 - RUE DE FLAIGNES	0.00 €	3 590.52 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à régler

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 45813017 : CE - ESTREBAY - 11220019 - RUE DE FLAIGNES	0.00 €	3 590.52 €	0.00 €	0.00 €
D-45813018 : CE - VIREUX MOLHAIN - 4122001- RUE GAMBETTA FOND DE VIREUX	0.00 €	3 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813018 : CE - VIREUX MOLHAIN - 4122001- RUE GAMBETTA FOND DE VIREUX	0.00 €	3 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813019 : CE - TAILLY - 71220006 - TALLY TRANCHE 3 BARRICOURT	0.00 €	7 298.23 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813019 : CE - TAILLY - 71220006 - TALLY TRANCHE 3 BARRICOURT	0.00 €	7 298.23 €	0.00 €	0.00 €
D-45813021 : CE - GUE D'HOSSUS - 11220029 - Rue des Echevés	0.00 €	7 488.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813021 : CE - GUE D'HOSSUS - 11220029 - Rue des Echevés	0.00 €	7 488.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813022 : CE - LE THOUR - 11220028 - rue de l'Allemagne	0.00 €	8 568.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813022 : CE - LE THOUR - 11220028 - rue de l'Allemagne	0.00 €	8 568.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813023 : CE - SIGNY L'ABBAYE - 11230004 - rue 407 ème RI	0.00 €	8 640.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813023 : CE - SIGNY L'ABBAYE - 11230004 - rue 407 ème RI	0.00 €	8 640.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813024 : CE - HAUTES RIVIERES - 41220008 - Les Echameaux TR2	0.00 €	11 520.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813024 : CE - HAUTES RIVIERES - 41220008 - Les Echameaux TR2	0.00 €	11 520.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813025 : CE - LINAY - 21230003 - Route de Blagny	0.00 €	12 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813025 : CE - LINAY - 21230003 - Route de Blagny	0.00 €	12 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813026 : CE - LA GRANDVILLE - 31220021 - Route de Neufmanil, place du paq	0.00 €	25 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813026 : CE - LA GRANDVILLE - 31220021 - Route de Neufmanil, place du paq	0.00 €	25 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813027 : EP - HAYBES - ROUTE SAINT LOUIS - URBAIN	0.00 €	192 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813027 : EP - HAYBES - ROUTE SAINT LOUIS - URBAIN	0.00 €	192 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813028 : EP - SIGNY L'ABBAYE - 407 R - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	79 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813028 : EP - SIGNY L'ABBAYE - 407 R - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	79 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813029 : EP - GUE D'HOSSUS - PASSY T2 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	48 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813029 : EP - GUE D'HOSSUS - PASSY T2 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	48 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813031 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813031 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813032 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813032 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813033 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813033 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263	FDEA	DM n°1 2023
Code INSEE	FDEA	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-45813034 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813034 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813035 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813035 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813036 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813036 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813037 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813037 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813038 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813038 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813039 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813039 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813041 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813041 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813042 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813042 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813043 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813043 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813044 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813044 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813045 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813045 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813046 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813046 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813047 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813047 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813048 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813048 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813049 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813049 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813051 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813051 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813052 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813052 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813053 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813053 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813054 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813054 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813055 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 45813056 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813056 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813056 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813057 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813057 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813058 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813058 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813059 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813059 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813061 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813061 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813062 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813062 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813063 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813063 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813064 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813064 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813065 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813065 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813066 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813066 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813067 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813067 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813068 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813068 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813069 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813069 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813071 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813071 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813072 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813072 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813073 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813073 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813074 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813074 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813075 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813075 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813076 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813076 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-45813077 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813077 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813078 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813078 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813079 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813079 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813081 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813081 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-45822362 : CE - HAYBES - 01200012 - Rue St Louis - URBAIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 988.57 €
TOTAL R 45822362 : CE - HAYBES - 01200012 - Rue St Louis - URBAIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 988.57 €
R-45822364 : CE - CHAMPIGNEUL SUR VENCE - 31210007 - BAS DU VILLAGE - SECTEUR	0.00 €	0.00 €	5 184.00 €	0.00 €
TOTAL R 45822364 : CE - CHAMPIGNEUL SUR VENCE - 31210007 - BAS DU VILLAGE - SECTEUR	0.00 €	0.00 €	5 184.00 €	0.00 €
R-45822382 : CE - SIGNY L'ABBAYE - 11190044 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	12 960.00 €	0.00 €
TOTAL R 45822382 : CE - SIGNY L'ABBAYE - 11190044 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	12 960.00 €	0.00 €
R-45822435 : CE - MOUZON - 01210019 - ROUTE ROYALE TR3 - URBAIN	0.00 €	0.00 €	6 143.80 €	0.00 €
TOTAL R 45822435 : CE - MOUZON - 01210019 - ROUTE ROYALE TR3 - URBAIN	0.00 €	0.00 €	6 143.80 €	0.00 €
R-45822441 : CE - HOULDIZY - 11200026 - ARREUX & FUSEE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	720.00 €
TOTAL R 45822441 : CE - HOULDIZY - 11200026 - ARREUX & FUSEE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	720.00 €
R-45822471 : CE - BUZANCY - 71210036 - CHÂTEAU TR1	0.00 €	0.00 €	4 255.49 €	0.00 €
TOTAL R 45822471 : CE - BUZANCY - 71210036 - CHÂTEAU TR1	0.00 €	0.00 €	4 255.49 €	0.00 €
R-45822473 : CE - L ECAILLE - 61190007 - EGLISE & ESPERANCE TR3	0.00 €	0.00 €	5 082.17 €	0.00 €
TOTAL R 45822473 : CE - L ECAILLE - 61190007 - EGLISE & ESPERANCE TR3	0.00 €	0.00 €	5 082.17 €	0.00 €
R-45822474 : CE - HOUDILCOURT - 61210022 - RUE PRINCIPALE TR1	0.00 €	0.00 €	5 616.00 €	0.00 €
TOTAL R 45822474 : CE - HOUDILCOURT - 61210022 - RUE PRINCIPALE TR1	0.00 €	0.00 €	5 616.00 €	0.00 €
R-45822477 : CE - BERGNICOURT - 61210033 - PONT ROYAL PH1	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 352.00 €
TOTAL R 45822477 : CE - BERGNICOURT - 61210033 - PONT ROYAL PH1	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 352.00 €
R-45822479 : CE - AIGLEMONT - 31207016 - JEAN MERMOZ 12 A 18	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 299.66 €
TOTAL R 45822479 : CE - AIGLEMONT - 31207016 - JEAN MERMOZ 12 A 18	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 299.66 €
R-45822499 : EP - HOULDIZY - ROUTE ARREUX ET FUSEE - SECTEUR NORD OUEST - N°	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €
TOTAL R 45822499 : EP - HOULDIZY - ROUTE ARREUX ET FUSEE - SECTEUR NORD OUEST - N°	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-4582252 : CE - MONTHERME - 01190007 - Rue de la 42e Malgache - URBAIN	0.00 €	0.00 €	9 504.00 €	0.00 €
TOTAL R 4582252 : CE - MONTHERME - 01190007 - Rue de la 42e Malgache - URBAIN	0.00 €	0.00 €	9 504.00 €	0.00 €
R-45822546 : EP - ST CLEMENT A ARNES - RUE DES REMPARTS - SECTEUR JUNIVILLE M	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 422.13 €
TOTAL R 45822546 : EP - ST CLEMENT A ARNES - RUE DES REMPARTS - SECTEUR JUNIVILLE M	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 422.13 €
R-45822634 : EP - MOUZON - AVENUE PAIX - SECTEUR URBAIN - N° 01219020	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 095.00 €
TOTAL R 45822634 : EP - MOUZON - AVENUE PAIX - SECTEUR URBAIN - N° 01219020	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 095.00 €
R-45822636 : EP - GLAIRE - VILLETTE RENOVATION - URBAIN - N° 01219001	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
TOTAL R 45822636 : EP - GLAIRE - VILLETTE RENOVATION - URBAIN - N° 01219001	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
R-45822685 : CE - RETHEL - 01220007 - rue Jean Baptiste Clément	0.00 €	0.00 €	2 880.00 €	0.00 €
TOTAL R 45822685 : CE - RETHEL - 01220007 - rue Jean Baptiste Clément	0.00 €	0.00 €	2 880.00 €	0.00 €
R-45822722 : CE - CHARLEVILLE MEZIERES - 01220005 - Route de Monthermé (du n°	0.00 €	0.00 €	2 448.00 €	0.00 €
TOTAL R 45822722 : CE - CHARLEVILLE MEZIERES - 01220005 - Route de Monthermé (du n°	0.00 €	0.00 €	2 448.00 €	0.00 €
R-45822726 : CE - MARLEMONT - 11200077 - rue de l'église	0.00 €	0.00 €	2 265.12 €	0.00 €
TOTAL R 45822726 : CE - MARLEMONT - 11200077 - rue de l'église	0.00 €	0.00 €	2 265.12 €	0.00 €
R-45822728 : CE - SORMONNE - 11227025 - Dissi rue du Métier (Télécom seul)	0.00 €	0.00 €	14 992.00 €	0.00 €
TOTAL R 45822728 : CE - SORMONNE - 11227025 - Dissi rue du Métier (Télécom seul)	0.00 €	0.00 €	14 992.00 €	0.00 €
R-45822731 : CE - TREMBLOIS LES CARIGNAN - 21210034 - Dissimulation des resea	0.00 €	0.00 €	5 976.00 €	0.00 €
TOTAL R 45822731 : CE - TREMBLOIS LES CARIGNAN - 21210034 - Dissimulation des resea	0.00 €	0.00 €	5 976.00 €	0.00 €
R-45822732 : CE - DOUZY - 21220003 - Renfo BT&FT Rue de la Creuse Ville (MAIR	0.00 €	0.00 €	7 272.00 €	0.00 €
TOTAL R 45822732 : CE - DOUZY - 21220003 - Renfo BT&FT Rue de la Creuse Ville (MAIR	0.00 €	0.00 €	7 272.00 €	0.00 €
R-45822735 : CE - LUMES - 31210014 - Dissimulation des réseaux RD33, câblage	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 160.00 €
TOTAL R 45822735 : CE - LUMES - 31210014 - Dissimulation des réseaux RD33, câblage	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 160.00 €
R-45822741 : CE - HAUTES RIVIERES - 41220013 - Rue de l'espérance	0.00 €	0.00 €	3 888.00 €	0.00 €
TOTAL R 45822741 : CE - HAUTES RIVIERES - 41220013 - Rue de l'espérance	0.00 €	0.00 €	3 888.00 €	0.00 €
R-45822744 : CE - NOVY CHEVRIERES - 51210018 - Grand Rue tr1 et rue de la Lou	0.00 €	0.00 €	0.00 €	502.30 €
TOTAL R 45822744 : CE - NOVY CHEVRIERES - 51210018 - Grand Rue tr1 et rue de la Lou	0.00 €	0.00 €	0.00 €	502.30 €
R-45822748 : CE - ROIZY - 81200033 - Grande rue TR2	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 304.00 €

(1) y compris les règles à réaliser



08263	FDEA	DM n°1 2023
Code INSEE	FDEA	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL R 45822748 : CE - ROIZY - 61200033 - Grande rue TR2	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 304.00 €
R-45822749 : CE - LE CHATELET SUR RETOURNE - 61210013 - Dissi route de Neuflil	0.00 €	0.00 €	4 752.00 €	0.00 €
TOTAL R 45822749 : CE - LE CHATELET SUR RETOURNE - 61210013 - Dissi route de Neuflil	0.00 €	0.00 €	4 752.00 €	0.00 €
R-45822750 : EP - CONDE LES HERPY - RUE ST FERGEUX - SECTEUR NORD OUEST - N°	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 100.00 €
TOTAL R 45822750 : EP - CONDE LES HERPY - RUE ST FERGEUX - SECTEUR NORD OUEST - N°	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 100.00 €
R-45822764 : EP - CHAMPLIN - ROUTE ANTHONY - SECTEUR NORD OUEST - N° 11239003	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 800.00 €
TOTAL R 45822764 : EP - CHAMPLIN - ROUTE ANTHONY - SECTEUR NORD OUEST - N° 11239003	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 800.00 €
R-45822767 : EP - SORMONNE - TAILLEFER - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 000.00 €
TOTAL R 45822767 : EP - SORMONNE - TAILLEFER - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 000.00 €
R-45822769 : EP - RENWEZ - BOUTILLETTE T1 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 400.00 €
TOTAL R 45822769 : EP - RENWEZ - BOUTILLETTE T1 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 400.00 €
R-45822775 : EP - ANCHAMPS - PETIT BOIS - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 500.00 €
TOTAL R 45822775 : EP - ANCHAMPS - PETIT BOIS - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 500.00 €
R-45822781 : EP - VILLERS CERNAY - MORTEHAN - SECTEUR DE SEDAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 300.00 €
TOTAL R 45822781 : EP - VILLERS CERNAY - MORTEHAN - SECTEUR DE SEDAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 300.00 €
R-45822792 : EP - MAISONCELLES ET VILLERS - GRAND RUE - SECTEUR SEDAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
TOTAL R 45822792 : EP - MAISONCELLES ET VILLERS - GRAND RUE - SECTEUR SEDAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
R-45822793 : EP - MAISONCELLE ET VILLERS - CHATEAU VILLERS - SECTEUR SEDAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 200.00 €
TOTAL R 45822793 : EP - MAISONCELLE ET VILLERS - CHATEAU VILLERS - SECTEUR SEDAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 200.00 €
R-45822797 : EP - POURU AUX BOIS - POINT NOIR COMMUNE - SECTEUR SEDAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 500.00 €
TOTAL R 45822797 : EP - POURU AUX BOIS - POINT NOIR COMMUNE - SECTEUR SEDAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 500.00 €
R-45822798 : EP - POURU ST REMY - MAULYS - SECTEUR DE SEDAN - N° 21239003	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 700.00 €
TOTAL R 45822798 : EP - POURU ST REMY - MAULYS - SECTEUR DE SEDAN - N° 21239003	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 700.00 €
R-45822802 : EP - CHATEL CHEHERY - LALOY CHENET - SECTEUR DU SUD EST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 400.00 €
TOTAL R 45822802 : EP - CHATEL CHEHERY - LALOY CHENET - SECTEUR DU SUD EST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 400.00 €
R-45822804 : EP - BUZANCY - CHATEAU T1 - SECTEUR DU SUD EST - N° 71229015	0.00 €	0.00 €	0.00 €	800.00 €
TOTAL R 45822804 : EP - BUZANCY - CHATEAU T1 - SECTEUR DU SUD EST - N° 71229015	0.00 €	0.00 €	0.00 €	800.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263	FDEA	DM n°1 2023
Code INSEE	FDEA	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-45822806 : EP - ECORDAL - MOULIN A COULEURS - SECTEUR SUD EST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 300.00 €
TOTAL R 45822806 : EP - ECORDAL - MOULIN A COULEURS - SECTEUR SUD EST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 300.00 €
R-45822809 : EP - TANNAY - COLONEL - SECTEUR SUD EST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 200.00 €
TOTAL R 45822809 : EP - TANNAY - COLONEL - SECTEUR SUD EST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 200.00 €
R-45822847 : EP - MOUZON - PARKING BUS - URBAIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 900.00 €
TOTAL R 45822847 : EP - MOUZON - PARKING BUS - URBAIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 900.00 €
R-45822851 : EP - MOUZON - TERRAIN DE PETANQUE - URBAIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45822851 : EP - MOUZON - TERRAIN DE PETANQUE - URBAIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823007 : CE - ST FERGEUX - 11220010 - Dissi rue de Bel Air	0.00 €	0.00 €	63 274.70 €	0.00 €
TOTAL R 45823007 : CE - ST FERGEUX - 11220010 - Dissi rue de Bel Air	0.00 €	0.00 €	63 274.70 €	0.00 €
R-45823014 : CE - BOULT AUX BOIS - 71180009 - rue de la cadetière	0.00 €	0.00 €	2 808.00 €	0.00 €
TOTAL R 45823014 : CE - BOULT AUX BOIS - 71180009 - rue de la cadetière	0.00 €	0.00 €	2 808.00 €	0.00 €
R-45823015 : CE - CHATEL CHEHERY - 71230006 - CENTRE VILLAGE TRANCHE 2	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 016.00 €
TOTAL R 45823015 : CE - CHATEL CHEHERY - 71230006 - CENTRE VILLAGE TRANCHE 2	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 016.00 €
R-45823016 : CE - DOUZY - 21230004 - RD 8043 ET RD 964	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 312.00 €
TOTAL R 45823016 : CE - DOUZY - 21230004 - RD 8043 ET RD 964	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 312.00 €
R-45823017 : CE - ESTREBAY - 11220019 - RUE DE FLAIGNES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 590.52 €
TOTAL R 45823017 : CE - ESTREBAY - 11220019 - RUE DE FLAIGNES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 590.52 €
R-45823018 : CE - VIREUX MOLHAIN - 4122001 - RUE GAMBETTA FOND DE VIREUX	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 600.00 €
TOTAL R 45823018 : CE - VIREUX MOLHAIN - 4122001 - RUE GAMBETTA FOND DE VIREUX	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 600.00 €
R-45823019 : CE - TAILLY - 71220006 - TALLY TRANCHE 3 BARRICOURT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 298.23 €
TOTAL R 45823019 : CE - TAILLY - 71220006 - TALLY TRANCHE 3 BARRICOURT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 298.23 €
R-45823021 : CE - GUE D'HOSSUS - 11220029 - Rue des Echevés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 488.00 €
TOTAL R 45823021 : CE - GUE D'HOSSUS - 11220029 - Rue des Echevés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 488.00 €
R-45823022 : CE - LE THOUR - 11220028 - rue de l'Allemagne	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 568.00 €
TOTAL R 45823022 : CE - LE THOUR - 11220028 - rue de l'Allemagne	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 568.00 €
R-45823023 : CE - SIGNY L'ABBAYE - 11230004 - rue 407 ème RI	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 640.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263	FDEA	DM n°1 2023
Code INSEE	FDEA	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**AJUSTEMENT DES CREDITS**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL R 45823023 : CE - SIGNY L'ABBAYE - 11230004 - rue 407 ème RI	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 640.00 €
R-45823024 : CE - HAUTES RIVIERES - 41220008 - Les Echameaux TR2	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 520.00 €
TOTAL R 45823024 : CE - HAUTES RIVIERES - 41220008 - Les Echameaux TR2	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 520.00 €
R-45823025 : CE - LINAY - 21230003 - Route de Blagny	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 600.00 €
TOTAL R 45823025 : CE - LINAY - 21230003 - Route de Blagny	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 600.00 €
R-45823026 : CE - LA GRANDVILLE - 31220021 - Route de Neufmanil, place du paq	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 200.00 €
TOTAL R 45823026 : CE - LA GRANDVILLE - 31220021 - Route de Neufmanil, place du paq	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 200.00 €
R-45823027 : EP - HAYBES - ROUTE SAINT LOUIS - URBAIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	192 000.00 €
TOTAL R 45823027 : EP - HAYBES - ROUTE SAINT LOUIS - URBAIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	192 000.00 €
R-45823028 : EP - SIGNY L'ABBAYE - 407 R - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	79 200.00 €
TOTAL R 45823028 : EP - SIGNY L'ABBAYE - 407 R - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	79 200.00 €
R-45823029 : EP - GUE D'HOSSUS - PASSY T2 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	48 000.00 €
TOTAL R 45823029 : EP - GUE D'HOSSUS - PASSY T2 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	48 000.00 €
R-45823031 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
TOTAL R 45823031 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
R-45823032 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
TOTAL R 45823032 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
R-45823033 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
TOTAL R 45823033 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
R-45823034 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
TOTAL R 45823034 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
R-45823035 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
TOTAL R 45823035 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
R-45823036 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
TOTAL R 45823036 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
R-45823037 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823037 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823038 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823038 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823039 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823039 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823041 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823041 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823042 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263	FDEA	DM n°1 2023
Code INSEE	FDEA	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**AJUSTEMENT DES CREDITS**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL R 45823042 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823043 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823043 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823044 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823044 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823045 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823045 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823046 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823046 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823047 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823047 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823048 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823048 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823049 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823049 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823051 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823051 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823052 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823052 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823053 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823053 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823054 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823054 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823055 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823055 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823056 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823056 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823057 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823057 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823058 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823058 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823059 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823059 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823061 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823061 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823062 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823062 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823063 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823063 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €

(1) y compris les restes à réaliser



08263	FDEA	DM n°1 2023
Code INSEE	FDEA	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-45823064 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823064 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823065 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823065 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823066 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823066 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823067 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823067 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823068 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823068 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823069 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823069 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823071 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823071 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823072 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823072 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823073 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823073 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823074 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823074 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823075 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823075 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823076 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823076 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823077 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823077 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823078 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823078 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823079 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823079 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823081 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823081 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	159 301.28 €	967 658.41 €	159 301.28 €	967 658.41 €
Total Général	817 539.13 €		817 539.13 €	

(1) y compris les restes à réaliser

N° 16/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de membres présents : 47
Nombre de Membres excusés : 12
Nombre de Membres absents : 27
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 52

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BECKRICH Hervé – BONNE Francis – DEDION Bruno – DENNEVAL Jean – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – FLAHAUT Jean-Luc – JEUNESSE Steve – KOCIUBA Michel – LESIEUR Philippe – MAHIEU Amaury – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETITQUEUX Dimitri – POIROT Jean-Paul – RENOLLET Hubert – SIMINSKI Rosanne – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BOURGUIN Michel – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – LOBIDEL Alain – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – GROFF Pascal – LEGUAY Mireille – LELAURIN Tony – PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis – BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 12

AFRIBO Joseph – COTRELLE Bruno – DUBOIS Jean-Pierre – DUPUY Jérémy – GILLE Daniel – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LEROUX Didier – LIEBEAUX André – PONCELET Francis – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 27

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – COLA Daniel – CORNET David – DEMEUSY Serge – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – DURBECQ Daniel – HAUTCOEUR Gérard – ITUCCI Robert – LATOUR Alain – LAURENT CHAUVET Pierre – MOZET Yves – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – OURY Jean-Pol – PAPIER Anne – PENEL Chantal – PETITPAS Denis – PREVOTEAUX François – RENVOY Jean-Pierre – VUIBERT Pierre

Procurations : 5

M. DUBOIS Jean-Pierre à M. LALLOUETTE Luc

MME LEPAGE Anaïs à M. BECKRICH Hervé

MME REGNAULT DE MONTGON Inès à M. DEDION Bruno

M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc

M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 16/2023

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2023

Vu le budget primitif 2023,

Considérant qu'un ajustement de crédits doit être réalisé sur différents articles,

Monsieur le Président donne lecture de la décision modificative n°1-2023 (annexe).

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Accepte la décision modificative n°1-2023.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	8 682.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 803.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	8 682.00 €	0.00 €	5 803.00 €
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-75813 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 379.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 379.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	9 182.00 €	0.00 €	9 182.00 €

INVESTISSEMENT				
D-13911 : Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	0.00 €	5 803.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28158 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	652.50 €
R-281828 : Amort. autres matériels de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 103.00 €
R-281838 : Amort. autre matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 018.50 €
R-28188 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 908.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	5 803.00 €	0.00 €	8 682.00 €
D-2041482 : Subv. autres communes - Bâtiments et installations	0.00 €	2 889.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	2 889.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812362 : CE - HAYBES - 01200012 - Rue St Louis - URBAIN	0.00 €	4 988.57 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812362 : CE - HAYBES - 01200012 - Rue St Louis - URBAIN	0.00 €	4 988.57 €	0.00 €	0.00 €
D-45812364 : CE - CHAMPIGNEUL SUR VENCE - 31210007 - BAS DU VILLAGE - SECTEUR	5 184.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812364 : CE - CHAMPIGNEUL SUR VENCE - 31210007 - BAS DU VILLAGE - SECTEUR	5 184.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812382 : CE - SIGNY L'ABBAYE - 11190044 - SECTEUR NORD OUEST	12 960.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812382 : CE - SIGNY L'ABBAYE - 11190044 - SECTEUR NORD OUEST	12 960.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812435 : CE - MOUZON - 01210019 - ROUTE ROYALE TR3 - URBAIN	6 143.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812435 : CE - MOUZON - 01210019 - ROUTE ROYALE TR3 - URBAIN	6 143.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812441 : CE - HOULDIZY - 11200026 - ARREUX & FUSEE	0.00 €	720.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812441 : CE - HOULDIZY - 11200026 - ARREUX & FUSEE	0.00 €	720.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812471 : CE - BUZANCY - 71210036 - CHÂTEAU TR1	4 255.49 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812471 : CE - BUZANCY - 71210036 - CHÂTEAU TR1	4 255.49 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-45812473 : CE - L ECAILLE - 61190007 - EGLISE & ESPERANCE TR3	5 082.17 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812473 : CE - L ECAILLE - 61190007 - EGLISE & ESPERANCE TR3	5 082.17 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812474 : CE - HOUDILCOURT - 61210022 - RUE PRINCIPALE TR1	5 616.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812474 : CE - HOUDILCOURT - 61210022 - RUE PRINCIPALE TR1	5 616.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812477 : CE - BERGNICOURT - 61210033 - PONT ROYAL PH1	0.00 €	8 352.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812477 : CE - BERGNICOURT - 61210033 - PONT ROYAL PH1	0.00 €	8 352.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812479 : CE - AIGLEMONT - 31207016 - JEAN MERMOZ 12 A 18	0.00 €	9 299.66 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812479 : CE - AIGLEMONT - 31207016 - JEAN MERMOZ 12 A 18	0.00 €	9 299.66 €	0.00 €	0.00 €
D-45812499 : EP - HOULDIZY - ROUTE ARREUX ET FUSEE - SECTEUR NORD OUEST - N°	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812499 : EP - HOULDIZY - ROUTE ARREUX ET FUSEE - SECTEUR NORD OUEST - N°	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-4581252 : CE - MONTHERME - 01190007 - Rue de la 42e Malgache - URBAIN	9 504.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 4581252 : CE - MONTHERME - 01190007 - Rue de la 42e Malgache - URBAIN	9 504.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812546 : EP - ST CLEMENT A ARNES - RUE DES REMPARTS - SECTEUR JUNIVILLE M	0.00 €	6 412.13 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812546 : EP - ST CLEMENT A ARNES - RUE DES REMPARTS - SECTEUR JUNIVILLE M	0.00 €	6 412.13 €	0.00 €	0.00 €
D-45812634 : EP - MOUZON - AVENUE PAIX - SECTEUR URBAIN - N° 01219020	0.00 €	16 095.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812634 : EP - MOUZON - AVENUE PAIX - SECTEUR URBAIN - N° 01219020	0.00 €	16 095.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812636 : EP - GLAIRE - VILLETTE RENOVATION - URBAIN - N° 01219001	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812636 : EP - GLAIRE - VILLETTE RENOVATION - URBAIN - N° 01219001	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812685 : CE - RETHEL - 01220007 - rue Jean Baptiste Clément	2 880.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812685 : CE - RETHEL - 01220007 - rue Jean Baptiste Clément	2 880.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812722 : CE - CHARLEVILLE MEZIERES - 01220005 - Route de Monthermé (du n°	2 448.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812722 : CE - CHARLEVILLE MEZIERES - 01220005 - Route de Monthermé (du n°	2 448.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812726 : CE - MARLEMONT - 11200077 - rue de l'église	2 265.12 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812726 : CE - MARLEMONT - 11200077 - rue de l'église	2 265.12 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812728 : CE - SORMONNE - 11227025 - Dissi rue du Métier (Télécom seul)	14 992.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812728 : CE - SORMONNE - 11227025 - Dissi rue du Métier (Télécom seul)	14 992.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812731 : CE - TREMBLOIS LES CARIGNAN - 21210034 - Dissimulation des resea	5 976.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 45812731 : CE - TREMBLOIS LES CARIGNAN - 21210034 - Dissimulation des resea	5 976.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812732 : CE - DOUZY - 21220003 - Renfo BT&FT Rue de la Creuse Ville (MAIR	7 272.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812732 : CE - DOUZY - 21220003 - Renfo BT&FT Rue de la Creuse Ville (MAIR	7 272.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812735 : CE - LUMES - 31210014 - Dissimulation des réseaux RD33, cablage	0.00 €	2 160.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812735 : CE - LUMES - 31210014 - Dissimulation des réseaux RD33, cablage	0.00 €	2 160.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812741 : CE - HAUTES RIVIERES - 41220013 - Rue de l'espérance	3 888.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812741 : CE - HAUTES RIVIERES - 41220013 - Rue de l'espérance	3 888.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812744 : CE - NOVY CHEVRIERES - 51210018 - Grand Rue tr1 et rue de la Lou	0.00 €	502.30 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812744 : CE - NOVY CHEVRIERES - 51210018 - Grand Rue tr1 et rue de la Lou	0.00 €	502.30 €	0.00 €	0.00 €
D-45812748 : CE - ROIZY - 61200033 - Grande rue TR2	0.00 €	2 304.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812748 : CE - ROIZY - 61200033 - Grande rue TR2	0.00 €	2 304.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812749 : CE - LE CHATELET SUR RETOURNE - 61210013 - Dissi route de Neufli	4 752.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812749 : CE - LE CHATELET SUR RETOURNE - 61210013 - Dissi route de Neufli	4 752.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812759 : EP - CONDE LES HERPY - RUE ST FERGEUX - SECTEUR NORD OUEST - N°	0.00 €	8 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812759 : EP - CONDE LES HERPY - RUE ST FERGEUX - SECTEUR NORD OUEST - N°	0.00 €	8 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812764 : EP - CHAMPLIN - ROUTE ANTHENY - SECTEUR NORD OUEST - N° 11239003	0.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812764 : EP - CHAMPLIN - ROUTE ANTHENY - SECTEUR NORD OUEST - N° 11239003	0.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812767 : EP - SORMONNE - TAILLEFER - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812767 : EP - SORMONNE - TAILLEFER - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812769 : EP - RENWEZ - BOUTILLETTE T1 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	26 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812769 : EP - RENWEZ - BOUTILLETTE T1 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	26 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812775 : EP - ANCHAMPS - PETIT BOIS - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0.00 €	14 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812775 : EP - ANCHAMPS - PETIT BOIS - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0.00 €	14 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812781 : EP - VILLERS CERNAY - MORTEHAN - SECTEUR DE SEDAN	0.00 €	4 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812781 : EP - VILLERS CERNAY - MORTEHAN - SECTEUR DE SEDAN	0.00 €	4 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812792 : EP - MAISONCELLES ET VILLERS - GRAND RUE - SECTEUR SEDAN	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812792 : EP - MAISONCELLES ET VILLERS - GRAND RUE - SECTEUR SEDAN	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-45812793 : EP - MAISONCELLE ET VILLERS - CHATEAU VILLERS - SECTEUR SEDAN	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812793 : EP - MAISONCELLE ET VILLERS - CHATEAU VILLERS - SECTEUR SEDAN	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812797 : EP - POURU AUX BOIS - POINT NOIR COMMUNE - SECTEUR SEDAN	0.00 €	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812797 : EP - POURU AUX BOIS - POINT NOIR COMMUNE - SECTEUR SEDAN	0.00 €	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812798 : EP - POURU ST REMY - MAULYS - SECTEUR DE SEDAN - N° 21239003	0.00 €	4 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812798 : EP - POURU ST REMY - MAULYS - SECTEUR DE SEDAN - N° 21239003	0.00 €	4 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812802 : EP - CHATEL CHEHERY - LALOY CHENET - SECTEUR DU SUD EST - N° 712	0.00 €	13 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812802 : EP - CHATEL CHEHERY - LALOY CHENET - SECTEUR DU SUD EST - N° 712	0.00 €	13 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812804 : EP - BUZANCY - CHATEAU T1 - SECTEUR DU SUD EST - N° 71229015	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812804 : EP - BUZANCY - CHATEAU T1 - SECTEUR DU SUD EST - N° 71229015	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812806 : EP - ECORDAL - MOULIN A COULEURS - SECTEUR SUD EST	0.00 €	7 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812806 : EP - ECORDAL - MOULIN A COULEURS - SECTEUR SUD EST	0.00 €	7 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812809 : EP - TANNAY - COLONEL - SECTEUR SUD EST	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812809 : EP - TANNAY - COLONEL - SECTEUR SUD EST	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812833 : EP - DOM LE MESNIL - ECLUSE N° 7 - SECTEUR OMONT - N° 31229013	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812833 : EP - DOM LE MESNIL - ECLUSE N° 7 - SECTEUR OMONT - N° 31229013	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812847 : EP - MOUZON - PARKING BUS - URBAIN	0.00 €	5 900.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812847 : EP - MOUZON - PARKING BUS - URBAIN	0.00 €	5 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812851 : EP - MOUZON - TERRAIN DE PETANQUE - URBAIN	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812851 : EP - MOUZON - TERRAIN DE PETANQUE - URBAIN	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813007 : CE - ST FERGEUX - 11220010 - Dissi rue de Bel Air	63 274.70 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813007 : CE - ST FERGEUX - 11220010 - Dissi rue de Bel Air	63 274.70 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813014 : CE - BOULT AUX BOIS - 71180009 - rue de la cadetière	2 808.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813014 : CE - BOULT AUX BOIS - 71180009 - rue de la cadetière	2 808.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813015 : CE - CHATEL CHEHERY - 71230006 - CENTRE VILLAGE TRANCHE 2	0.00 €	2 016.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813015 : CE - CHATEL CHEHERY - 71230006 - CENTRE VILLAGE TRANCHE 2	0.00 €	2 016.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813016 : CE - DOUZY - 21230004 - RD 8043 ET RD 964	0.00 €	3 312.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 45813016 : CE - DOUZY - 21230004 - RD 8043 ET RD 964	0.00 €	3 312.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813017 : CE - ESTREBAY - 11220019 - RUE DE FLAIGNES	0.00 €	3 590.52 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813017 : CE - ESTREBAY - 11220019 - RUE DE FLAIGNES	0.00 €	3 590.52 €	0.00 €	0.00 €
D-45813018 : CE - VIREUX MOLHAIN - 41220004- RUE GAMBETTA FOND DE VIREUX	0.00 €	3 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813018 : CE - VIREUX MOLHAIN - 41220004- RUE GAMBETTA FOND DE VIREUX	0.00 €	3 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813019 : CE - TAILLY - 71220006 - TALLY TRANCHE 3 BARRICOURT	0.00 €	7 298.23 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813019 : CE - TAILLY - 71220006 - TALLY TRANCHE 3 BARRICOURT	0.00 €	7 298.23 €	0.00 €	0.00 €
D-45813021 : CE - GUE D'HOSSUS - 11220029 - Rue des Echevés	0.00 €	7 488.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813021 : CE - GUE D'HOSSUS - 11220029 - Rue des Echevés	0.00 €	7 488.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813022 : CE - LE THOUR - 11220028 - rue de l'Allemagne	0.00 €	8 568.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813022 : CE - LE THOUR - 11220028 - rue de l'Allemagne	0.00 €	8 568.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813023 : CE - SIGNY L'ABBAYE - 11230004 - rue 407 ème RI	0.00 €	8 640.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813023 : CE - SIGNY L'ABBAYE - 11230004 - rue 407 ème RI	0.00 €	8 640.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813024 : CE - HAUTES RIVIERES - 41220008 - Les Echameaux TR2	0.00 €	11 520.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813024 : CE - HAUTES RIVIERES - 41220008 - Les Echameaux TR2	0.00 €	11 520.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813025 : CE - LINAY - 21230003 - Route de Blagny	0.00 €	12 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813025 : CE - LINAY - 21230003 - Route de Blagny	0.00 €	12 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813026 : CE - LA GRANDVILLE - 31220021 - Route de Neufmanil, place du paq	0.00 €	25 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813026 : CE - LA GRANDVILLE - 31220021 - Route de Neufmanil, place du paq	0.00 €	25 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813027 : EP - HAYBES - ROUTE SAINT LOUIS - URBAIN	0.00 €	192 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813027 : EP - HAYBES - ROUTE SAINT LOUIS - URBAIN	0.00 €	192 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813028 : EP - SIGNY L'ABBAYE - 407 R - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	79 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813028 : EP - SIGNY L'ABBAYE - 407 R - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	79 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813029 : EP - GUE D'HOSSUS - PASSY T2 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	48 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813029 : EP - GUE D'HOSSUS - PASSY T2 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	48 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813031 : EP - CHOOZ - POSE 14 HORLOGES - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813031 : EP - CHOOZ - POSE 14 HORLOGES - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-45813032 : EP - LES HAUTES RIVIERES - AMELIORATION ENERGETIQUE 2 LOT - SECT	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813032 : EP - LES HAUTES RIVIERES - AMELIORATION ENERGETIQUE 2 LOT - SECT	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813033 : EP - VIEL ST REMY - POSE DE 19 HORLOGES - SECTEUR AISNE ET PORCI	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813033 : EP - VIEL ST REMY - POSE DE 19 HORLOGES - SECTEUR AISNE ET PORCI	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813034 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813034 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813035 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813035 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813036 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813036 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813037 : EP - MONT LAURENT - POSE DE 1 HORLOGE - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813037 : EP - MONT LAURENT - POSE DE 1 HORLOGE - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813038 : EP - NEUFMAISON - POSE DE 1 HORLOGE - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813038 : EP - NEUFMAISON - POSE DE 1 HORLOGE - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813039 : EP - NOVY CHEVRIERES - POSE DE 6 HORLOGES - SECTEUR AISNE ET POR	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813039 : EP - NOVY CHEVRIERES - POSE DE 6 HORLOGES - SECTEUR AISNE ET POR	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813041 : EP - DOUX - POSE DE 3 HORLOGES - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813041 : EP - DOUX - POSE DE 3 HORLOGES - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813042 : EP - FROMY - POSE DE 2 HORLOGES - SECTEUR SEDAN	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813042 : EP - FROMY - POSE DE 2 HORLOGES - SECTEUR SEDAN	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813043 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813043 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813044 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813044 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813045 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813045 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813046 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813046 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813047 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813047 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813048 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813048 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813049 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser



08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 45813049 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813051 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813051 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813052 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813052 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813053 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813053 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813054 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813054 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813055 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813055 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813056 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813056 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813057 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813057 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813058 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813058 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813059 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813059 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813061 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813061 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813062 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813062 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813063 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813063 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813064 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813064 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813065 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813065 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813066 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813066 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813067 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813067 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813068 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813068 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813069 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813069 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813071 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813071 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-45813072 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813072 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813073 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813073 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813074 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813074 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813075 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813075 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813076 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813076 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813077 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813077 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813078 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813078 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813079 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813079 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45813081 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45813081 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-45822362 : CE - HAYBES - 01200012 - Rue St Louis - URBAIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 988.57 €
TOTAL R 45822362 : CE - HAYBES - 01200012 - Rue St Louis - URBAIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 988.57 €
R-45822364 : CE - CHAMPIGNEUL SUR VENCE - 31210007 - BAS DU VILLAGE - SECTEUR	0.00 €	0.00 €	5 184.00 €	0.00 €
TOTAL R 45822364 : CE - CHAMPIGNEUL SUR VENCE - 31210007 - BAS DU VILLAGE - SECTEUR	0.00 €	0.00 €	5 184.00 €	0.00 €
R-45822382 : CE - SIGNY L'ABBAYE - 11190044 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	12 960.00 €	0.00 €
TOTAL R 45822382 : CE - SIGNY L'ABBAYE - 11190044 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	12 960.00 €	0.00 €
R-45822435 : CE - MOUZON - 01210019 - ROUTE ROYALE TR3 - URBAIN	0.00 €	0.00 €	6 143.80 €	0.00 €
TOTAL R 45822435 : CE - MOUZON - 01210019 - ROUTE ROYALE TR3 - URBAIN	0.00 €	0.00 €	6 143.80 €	0.00 €
R-45822441 : CE - HOULDIZY - 11200026 - ARREUX & FUSEE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	720.00 €
TOTAL R 45822441 : CE - HOULDIZY - 11200026 - ARREUX & FUSEE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	720.00 €
R-45822471 : CE - BUZANCY - 71210036 - CHÂTEAU TR1	0.00 €	0.00 €	4 255.49 €	0.00 €
TOTAL R 45822471 : CE - BUZANCY - 71210036 - CHÂTEAU TR1	0.00 €	0.00 €	4 255.49 €	0.00 €
R-45822473 : CE - L ECAILLE - 61190007 - EGLISE & ESPERANCE TR3	0.00 €	0.00 €	5 082.17 €	0.00 €
TOTAL R 45822473 : CE - L ECAILLE - 61190007 - EGLISE & ESPERANCE TR3	0.00 €	0.00 €	5 082.17 €	0.00 €
R-45822474 : CE - HOUDILCOURT - 61210022 - RUE PRINCIPALE TR1	0.00 €	0.00 €	5 616.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL R 45822474 : CE - HOUDILCOURT - 61210022 - RUE PRINCIPALE TR1	0.00 €	0.00 €	5 616.00 €	0.00 €
R-45822477 : CE - BERGNICOURT - 61210033 - PONT ROYAL PH1	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 352.00 €
TOTAL R 45822477 : CE - BERGNICOURT - 61210033 - PONT ROYAL PH1	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 352.00 €
R-45822479 : CE - AIGLEMONT - 31207016 - JEAN MERMOZ 12 A 18	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 299.66 €
TOTAL R 45822479 : CE - AIGLEMONT - 31207016 - JEAN MERMOZ 12 A 18	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 299.66 €
R-45822499 : EP - HOULDIZY - ROUTE ARREUX ET FUSEE - SECTEUR NORD OUEST - N°	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €
TOTAL R 45822499 : EP - HOULDIZY - ROUTE ARREUX ET FUSEE - SECTEUR NORD OUEST - N°	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €
R-4582252 : CE - MONTHERME - 01190007 - Rue de la 42e Malgache - URBAIN	0.00 €	0.00 €	9 504.00 €	0.00 €
TOTAL R 4582252 : CE - MONTHERME - 01190007 - Rue de la 42e Malgache - URBAIN	0.00 €	0.00 €	9 504.00 €	0.00 €
R-45822546 : EP - ST CLEMENT A ARNES - RUE DES REMPARTS - SECTEUR JUNIVILLE M	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 422.13 €
TOTAL R 45822546 : EP - ST CLEMENT A ARNES - RUE DES REMPARTS - SECTEUR JUNIVILLE M	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 422.13 €
R-45822634 : EP - MOUZON - AVENUE PAIX - SECTEUR URBAIN - N° 01219020	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 095.00 €
TOTAL R 45822634 : EP - MOUZON - AVENUE PAIX - SECTEUR URBAIN - N° 01219020	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 095.00 €
R-45822636 : EP - GLAIRE - VILLETTE RENOVATION - URBAIN - N° 01219001	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
TOTAL R 45822636 : EP - GLAIRE - VILLETTE RENOVATION - URBAIN - N° 01219001	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
R-45822685 : CE - RETHEL - 01220007 - rue Jean Baptiste Clément	0.00 €	0.00 €	2 880.00 €	0.00 €
TOTAL R 45822685 : CE - RETHEL - 01220007 - rue Jean Baptiste Clément	0.00 €	0.00 €	2 880.00 €	0.00 €
R-45822722 : CE - CHARLEVILLE MEZIERES - 01220005 - Route de Monthermé (du n°	0.00 €	0.00 €	2 448.00 €	0.00 €
TOTAL R 45822722 : CE - CHARLEVILLE MEZIERES - 01220005 - Route de Monthermé (du n°	0.00 €	0.00 €	2 448.00 €	0.00 €
R-45822726 : CE - MARLEMONT - 11200077 - rue de l'église	0.00 €	0.00 €	2 265.12 €	0.00 €
TOTAL R 45822726 : CE - MARLEMONT - 11200077 - rue de l'église	0.00 €	0.00 €	2 265.12 €	0.00 €
R-45822728 : CE - SORMONNE - 11227025 - Dissi rue du Métier (Télécom seul)	0.00 €	0.00 €	14 992.00 €	0.00 €
TOTAL R 45822728 : CE - SORMONNE - 11227025 - Dissi rue du Métier (Télécom seul)	0.00 €	0.00 €	14 992.00 €	0.00 €
R-45822731 : CE - TREMBLOIS LES CARIGNAN - 21210034 - Dissimulation des resea	0.00 €	0.00 €	5 976.00 €	0.00 €
TOTAL R 45822731 : CE - TREMBLOIS LES CARIGNAN - 21210034 - Dissimulation des resea	0.00 €	0.00 €	5 976.00 €	0.00 €
R-45822732 : CE - DOUZY - 21220003 - Renfo BT&FT Rue de la Creuse Ville (MAIR	0.00 €	0.00 €	7 272.00 €	0.00 €
TOTAL R 45822732 : CE - DOUZY - 21220003 - Renfo BT&FT Rue de la Creuse Ville (MAIR	0.00 €	0.00 €	7 272.00 €	0.00 €

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-45822735 : CE - LUMES - 31210014 - Dissimulation des réseaux RD33, cablage	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 160.00 €
TOTAL R 45822735 : CE - LUMES - 31210014 - Dissimulation des réseaux RD33, cablage	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 160.00 €
R-45822741 : CE - HAUTES RIVIERES - 41220013 - Rue de l'espérance	0.00 €	0.00 €	3 888.00 €	0.00 €
TOTAL R 45822741 : CE - HAUTES RIVIERES - 41220013 - Rue de l'espérance	0.00 €	0.00 €	3 888.00 €	0.00 €
R-45822744 : CE - NOVY CHEVRIERES - 51210018 - Grand Rue tr1 et rue de la Lou	0.00 €	0.00 €	0.00 €	502.30 €
TOTAL R 45822744 : CE - NOVY CHEVRIERES - 51210018 - Grand Rue tr1 et rue de la Lou	0.00 €	0.00 €	0.00 €	502.30 €
R-45822748 : CE - ROIZY - 61200033 - Grande rue TR2	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 304.00 €
TOTAL R 45822748 : CE - ROIZY - 61200033 - Grande rue TR2	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 304.00 €
R-45822749 : CE - LE CHATELET SUR RETOURNE - 61210013 - Dissi route de Neufli	0.00 €	0.00 €	4 752.00 €	0.00 €
TOTAL R 45822749 : CE - LE CHATELET SUR RETOURNE - 61210013 - Dissi route de Neufli	0.00 €	0.00 €	4 752.00 €	0.00 €
R-45822759 : EP - CONDE LES HERPY - RUE ST FERGEUX - SECTEUR NORD OUEST - N°	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 100.00 €
TOTAL R 45822759 : EP - CONDE LES HERPY - RUE ST FERGEUX - SECTEUR NORD OUEST - N°	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 100.00 €
R-45822764 : EP - CHAMPLIN - ROUTE ANTHENY - SECTEUR NORD OUEST - N° 11239003	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 800.00 €
TOTAL R 45822764 : EP - CHAMPLIN - ROUTE ANTHENY - SECTEUR NORD OUEST - N° 11239003	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 800.00 €
R-45822767 : EP - SORMONNE - TAILLEFER - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 000.00 €
TOTAL R 45822767 : EP - SORMONNE - TAILLEFER - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 000.00 €
R-45822769 : EP - RENWEZ - BOUTILLETTE T1 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 400.00 €
TOTAL R 45822769 : EP - RENWEZ - BOUTILLETTE T1 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 400.00 €
R-45822775 : EP - ANCHAMPS - PETIT BOIS - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 500.00 €
TOTAL R 45822775 : EP - ANCHAMPS - PETIT BOIS - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 500.00 €
R-45822781 : EP - VILLERS CERNAY - MORTEHAN - SECTEUR DE SEDAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 300.00 €
TOTAL R 45822781 : EP - VILLERS CERNAY - MORTEHAN - SECTEUR DE SEDAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 300.00 €
R-45822792 : EP - MAISONCELLES ET VILLERS - GRAND RUE - SECTEUR SEDAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
TOTAL R 45822792 : EP - MAISONCELLES ET VILLERS - GRAND RUE - SECTEUR SEDAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
R-45822793 : EP - MAISONCELLE ET VILLERS - CHATEAU VILLERS - SECTEUR SEDAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 200.00 €
TOTAL R 45822793 : EP - MAISONCELLE ET VILLERS - CHATEAU VILLERS - SECTEUR SEDAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 200.00 €
R-45822797 : EP - POURU AUX BOIS - POINT NOIR COMMUNE - SECTEUR SEDAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 500.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL R 45822797 : EP - POURU AUX BOIS - POINT NOIR COMMUNE - SECTEUR SEDAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 500.00 €
R-45822798 : EP - POURU ST REMY - MAULYS - SECTEUR DE SEDAN - N° 21239003	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 700.00 €
TOTAL R 45822798 : EP - POURU ST REMY - MAULYS - SECTEUR DE SEDAN - N° 21239003	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 700.00 €
R-45822802 : EP - CHATEL CHEHERY - LALOY CHENET - SECTEUR DU SUD EST - N° 712	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 400.00 €
TOTAL R 45822802 : EP - CHATEL CHEHERY - LALOY CHENET - SECTEUR DU SUD EST - N° 712	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 400.00 €
R-45822804 : EP - BUZANCY - CHATEAU T1 - SECTEUR DU SUD EST - N° 71229015	0.00 €	0.00 €	0.00 €	800.00 €
TOTAL R 45822804 : EP - BUZANCY - CHATEAU T1 - SECTEUR DU SUD EST - N° 71229015	0.00 €	0.00 €	0.00 €	800.00 €
R-45822806 : EP - ECORDAL - MOULIN A COULEURS - SECTEUR SUD EST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 300.00 €
TOTAL R 45822806 : EP - ECORDAL - MOULIN A COULEURS - SECTEUR SUD EST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 300.00 €
R-45822809 : EP - TANNAY - COLONEL - SECTEUR SUD EST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 200.00 €
TOTAL R 45822809 : EP - TANNAY - COLONEL - SECTEUR SUD EST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 200.00 €
R-45822833 : EP - DOM LE MESNIL - ECLUSE N° 7 - SECTEUR OMONT - N° 31229013	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45822833 : EP - DOM LE MESNIL - ECLUSE N° 7 - SECTEUR OMONT - N° 31229013	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45822847 : EP - MOUZON - PARKING BUS - URBAIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 900.00 €
TOTAL R 45822847 : EP - MOUZON - PARKING BUS - URBAIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 900.00 €
R-45822851 : EP - MOUZON - TERRAIN DE PETANQUE - URBAIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45822851 : EP - MOUZON - TERRAIN DE PETANQUE - URBAIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823007 : CE - ST FERGEUX - 11220010 - Dissi rue de Bel Air	0.00 €	0.00 €	63 274.70 €	0.00 €
TOTAL R 45823007 : CE - ST FERGEUX - 11220010 - Dissi rue de Bel Air	0.00 €	0.00 €	63 274.70 €	0.00 €
R-45823014 : CE - BOULT AUX BOIS - 71180009 - rue de la cadetière	0.00 €	0.00 €	2 808.00 €	0.00 €
TOTAL R 45823014 : CE - BOULT AUX BOIS - 71180009 - rue de la cadetière	0.00 €	0.00 €	2 808.00 €	0.00 €
R-45823015 : CE - CHATEL CHEHERY - 71230006 - CENTRE VILLAGE TRANCHE 2	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 016.00 €
TOTAL R 45823015 : CE - CHATEL CHEHERY - 71230006 - CENTRE VILLAGE TRANCHE 2	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 016.00 €
R-45823016 : CE - DOUZY - 21230004 - RD 8043 ET RD 964	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 312.00 €
TOTAL R 45823016 : CE - DOUZY - 21230004 - RD 8043 ET RD 964	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 312.00 €
R-45823017 : CE - ESTREBAY - 11220019 - RUE DE FLAIGNES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 590.52 €
TOTAL R 45823017 : CE - ESTREBAY - 11220019 - RUE DE FLAIGNES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 590.52 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-45823018 : CE - VIREUX MOLHAIN - 41220004- RUE GAMBETTA FOND DE VIREUX	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 600.00 €
TOTAL R 45823018 : CE - VIREUX MOLHAIN - 41220004- RUE GAMBETTA FOND DE VIREUX	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 600.00 €
R-45823019 : CE - TAILLY - 71220006 - TALLY TRANCHE 3 BARRICOURT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 298.23 €
TOTAL R 45823019 : CE - TAILLY - 71220006 - TALLY TRANCHE 3 BARRICOURT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 298.23 €
R-45823021 : CE - GUE D'HOSSUS - 11220029 - Rue des Echevés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 488.00 €
TOTAL R 45823021 : CE - GUE D'HOSSUS - 11220029 - Rue des Echevés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 488.00 €
R-45823022 : CE - LE THOUR - 11220028 - rue de l'Allemagne	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 568.00 €
TOTAL R 45823022 : CE - LE THOUR - 11220028 - rue de l'Allemagne	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 568.00 €
R-45823023 : CE - SIGNY L'ABBAYE - 11230004 - rue 407 ème RI	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 640.00 €
TOTAL R 45823023 : CE - SIGNY L'ABBAYE - 11230004 - rue 407 ème RI	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 640.00 €
R-45823024 : CE - HAUTES RIVIERES - 41220008 - Les Echameaux TR2	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 520.00 €
TOTAL R 45823024 : CE - HAUTES RIVIERES - 41220008 - Les Echameaux TR2	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 520.00 €
R-45823025 : CE - LINAY - 21230003 - Route de Blagny	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 600.00 €
TOTAL R 45823025 : CE - LINAY - 21230003 - Route de Blagny	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 600.00 €
R-45823026 : CE - LA GRANDVILLE - 31220021 - Route de Neufmanil, place du paq	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 200.00 €
TOTAL R 45823026 : CE - LA GRANDVILLE - 31220021 - Route de Neufmanil, place du paq	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 200.00 €
R-45823027 : EP - HAYBES - ROUTE SAINT LOUIS - URBAIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	192 000.00 €
TOTAL R 45823027 : EP - HAYBES - ROUTE SAINT LOUIS - URBAIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	192 000.00 €
R-45823028 : EP - SIGNY L'ABBAYE - 407 R - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	79 200.00 €
TOTAL R 45823028 : EP - SIGNY L'ABBAYE - 407 R - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	79 200.00 €
R-45823029 : EP - GUE D'HOSSUS - PASSY T2 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	48 000.00 €
TOTAL R 45823029 : EP - GUE D'HOSSUS - PASSY T2 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	48 000.00 €
R-45823031 : EP - CHOOZ - POSE 14 HORLOGES - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
TOTAL R 45823031 : EP - CHOOZ - POSE 14 HORLOGES - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
R-45823032 : EP - LES HAUTES RIVIERES - AMELIORATION ENERGETIQUE 2 LOT - SECT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
TOTAL R 45823032 : EP - LES HAUTES RIVIERES - AMELIORATION ENERGETIQUE 2 LOT - SECT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
R-45823033 : EP - VIEL ST REMY - POSE DE 19 HORLOGES - SECTEUR AISNE ET PORCI	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL R 45823033 : EP - VIEL ST REMY - POSE DE 19 HORLOGES - SECTEUR AISNE ET PORCI	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
R-45823034 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
TOTAL R 45823034 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
R-45823035 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
TOTAL R 45823035 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
R-45823036 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
TOTAL R 45823036 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
R-45823037 : EP - MONT LAURENT - POSE DE 1 HORLOGE - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823037 : EP - MONT LAURENT - POSE DE 1 HORLOGE - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823038 : EP - NEUFMAISON - POSE DE 1 HORLOGE - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823038 : EP - NEUFMAISON - POSE DE 1 HORLOGE - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823039 : EP - NOVY CHEVRIERES - POSE DE 6 HORLOGES - SECTEUR AISNE ET POR	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823039 : EP - NOVY CHEVRIERES - POSE DE 6 HORLOGES - SECTEUR AISNE ET POR	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823041 : EP - DOUX - POSE DE 3 HORLOGES - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823041 : EP - DOUX - POSE DE 3 HORLOGES - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823042 : EP - FROMY - POSE DE 2 HORLOGES - SECTEUR SEDAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823042 : EP - FROMY - POSE DE 2 HORLOGES - SECTEUR SEDAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823043 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823043 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823044 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823044 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823045 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823045 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823046 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823046 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823047 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823047 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823048 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823048 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823049 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823049 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823051 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823051 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823052 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €

(1) y compris les restes à réaliser



08263	FDEA	DM n°1 2023
Code INSEE	FDEA	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL R 45823052 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823053 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823053 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823054 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823054 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823055 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823055 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823056 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823056 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823057 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823057 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823058 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823058 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823059 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823059 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823061 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823061 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823062 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823062 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823063 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823063 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823064 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823064 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823065 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823065 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823066 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823066 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823067 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823067 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823068 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823068 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823069 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823069 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823071 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823071 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823072 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823072 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823073 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823073 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-45823074 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823074 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823075 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823075 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823076 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823076 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823077 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823077 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823078 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823078 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823079 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823079 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-45823081 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 45823081 : EP - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	159 301.28 €	973 658.41 €	159 301.28 €	973 658.41 €
Total Général	823 539.13 €		823 539.13 €	

N° 17/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 47
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 12
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 27
<u>Nombre de procurations</u>	: 5
<u>Nombre de votants</u>	: 52

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BECKRICH Hervé – BONNE Francis – DEDION Bruno – DENNEVAL Jean – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – FLAHAUT Jean-Luc – JEUNESSE Steve – KOCIUBA Michel – LESIEUR Philippe – MAHIEU Amaury – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETITQUEUX Dimitri – POIROT Jean-Paul – RENOLLET Hubert – SIMINSKI Rosanne – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BOURGUIN Michel – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – LOBIDEL Alain – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – GROFF Pascal – LEGUAY Mireille – LELAURIN Tony – PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis – BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 12

AFRIBO Joseph – COTRELLE Bruno – DUBOIS Jean-Pierre – DUPUY Jérémy – GILLE Daniel – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LEROUX Didier – LIEBEAUX André – PONCELET Francis – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 27

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – COLA Daniel – CORNET David – DEMEUSY Serge – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – DURBECQ Daniel – HAUTCOEUR Gérard – ITUCCI Robert – LATOUR Alain – LAURENT CHAUVET Pierre – MOZET Yves – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – OURY Jean-Pol – PAPIER Anne – PENEL Chantal – PETITPAS Denis – PREVOTEAUX François – RENVOY Jean-Pierre – VUIBERT Pierre

Procurations : 5

M. DUBOIS Jean-Pierre à M. LALLOUETTE Luc

MME LEPAGE Anaïs à M. BECKRICH Hervé

MME REGNAULT DE MONTGON Inès à M. DEDION Bruno

M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc

M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 17/2023

Objet : CESSION DE VÉHICULES DE SERVICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L 2122-1 ;

Vu les acquisitions de nouveaux véhicules de service et les propositions de reprise par différents prestataires,

Considérant que la reprise ou la vente de véhicule appartenant à la FDEA doit faire l'objet d'une délibération du Comité Syndical,

Considérant que les véhicules cédés ou repris doivent être sortis de l'inventaire de la FDEA,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide :

- de sortir de l'inventaire le véhicule CITROËN C3 immatriculé DE 133 GS, , enregistré sous le numéro 20140011 et d'accepter la reprise pour un montant de 5 000 € par la société ABC PEUGEOT - 23 route de Warnécourt - 08000 PRIX LES MÉZIÈRES
- de sortir de l'inventaire le véhicule CITROËN BERLINGO immatriculé EP 709 DT, enregistré sous le numéro 2017027 et d'accepter la reprise pour un montant de 8 700 € par la société ABC PEUGEOT - 23 route de Warnécourt - 08000 PRIX LES MÉZIÈRES

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

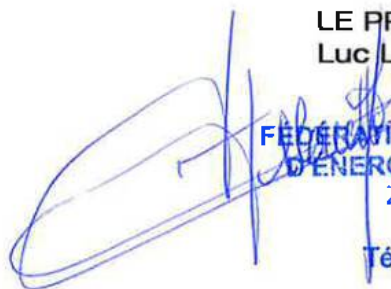
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 18/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 47
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 12
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 27
<u>Nombre de procurations</u>	: 5
<u>Nombre de votants</u>	: 52

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BECKRICH Hervé – BONNE Francis – DEDION Bruno – DENNEVAL Jean – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – FLAHAUT Jean-Luc – JEUNESSE Steve – KOCIUBA Michel – LESIEUR Philippe – MAHIEU Amaury – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETITQUEUX Dimitri – POIROT Jean-Paul – RENOLLET Hubert – SIMINSKI Rosanne – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BOURGUIN Michel – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – LOBIDEL Alain – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – GROFF Pascal – LEGUAY Mireille – LELAURIN Tony – PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis – BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 12

AFRIBO Joseph – COTRELLE Bruno – DUBOIS Jean-Pierre – DUPUY Jérémy – GILLE Daniel – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LEROUX Didier – LIEBEAUX André – PONCELET Francis – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 27

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – COLA Daniel – CORNET David – DEMEUSY Serge – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – DURBECQ Daniel – HAUTCOEUR Gérard – ITUCCI Robert – LATOUR Alain – LAURENT CHAUVET Pierre – MOZET Yves – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – OURY Jean-Pol – PAPIER Anne – PENEL Chantal – PETITPAS Denis – PREVOTEAUX François – RENVOY Jean-Pierre – VUIBERT Pierre

Procurations : 5

M. DUBOIS Jean-Pierre à M. LALLOUETTE Luc

MME LEPAGE Anaïs à M. BECKRICH Hervé

MME REGNAULT DE MONTGON Inès à M. DEDION Bruno

M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc

M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 18/2023

Objet : SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT DE QUASI-RÉGIE DE LA SPL MODULO

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1, L.1524-1 et suivants, et L.5711-1 pour les syndicats mixtes ;

Le Président rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEL), le Syndicat Intercommunal de la Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELO) et le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (SIEM) ont doté leur territoire d'un outil d'aménagement commun en créant une Société Publique Local (SPL) : MODULO (MObilité DUrable LOcale) dédiée exclusivement à l'exploitation, la maintenance, l'interopérabilité des infrastructures de recharges pour véhicules utilisant une énergie durable et la gestion des usagers.

Ces trois syndicats ont été rejoints par :

- La FDEA (08) : Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes ;
- La FUCLEM (55) : Syndicat mixte - Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électrification en Meuse ;
- Le SDE18 : Syndicat Départemental d'Énergie du Cher ;
- Le SDEV (88) : Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges ;
- EEL (28) : ENERGIE Eure-et-Loir ;
- Le TEA (68) : Territoire d'Énergie d'Alsace ;
- Le SDE 54 : Syndicat Départemental d'Électricité de Meurthe-et-Moselle ;
- La Métropole de Grand Nancy ;
- Les communes du Loiret (45) de : Puiseaux, Briarres-sur-Essonne et Dadonville ;
- La commune de la Marne (51) de : Châlons-en-Champagne ;

Une SPL ne peut intervenir exclusivement que pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire.

La SPL offre l'avantage d'élargir son périmètre géographique au territoire français, pour l'ensemble des structures publiques qui souhaiteraient être actionnaire de la SPL dans le but de développer la mobilité durable et favoriser l'interopérabilité entre les différents systèmes, et ainsi, mutualiser les coûts de fonctionnement.

La SPL a renouvelé son marché public, qui pour un coût similaire, devrait apporter une meilleure qualité de service aux usagers.

Le Président propose au Comité Syndical d'accepter la passation d'un nouveau contrat de quasi régie entre la SPL et la FDEA pour les opérations de maintenance, exploitation, interopérabilité des IRVE et la gestion des usagers.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Accepte la passation d'un nouveau contrat de quasi régie entre la SPL et la FDEA pour les opérations de maintenance, exploitation, interopérabilité des IRVE et la gestion des usagers. (annexe)

Autorise Monsieur le Président à signer le nouveau contrat, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 19/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 47
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 12
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 27
<u>Nombre de procurations</u>	: 5
<u>Nombre de votants</u>	: 52

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BECKRICH Hervé – BONNE Francis – DEDION Bruno – DENNEVAL Jean – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – FLAHAUT Jean-Luc – JEUNESSE Steve – KOCIUBA Michel – LESIEUR Philippe – MAHIEU Amaury – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETITQUEUX Dimitri – POIROT Jean-Paul – RENOLLET Hubert – SIMINSKI Rosanne – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BOURGUIN Michel – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – LOBIDEL Alain – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – GROFF Pascal – LEGUAY Mireille – LELAURIN Tony – PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis – BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 12

AFRIBO Joseph – COTRELLE Bruno – DUBOIS Jean-Pierre – DUPUY Jérémy – GILLE Daniel – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LEROUX Didier – LIEBEAUX André – PONCELET Francis – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 27

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – COLA Daniel – CORNET David – DEMEUSY Serge – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – DURBECQ Daniel – HAUTCOEUR Gérard – ITUCCI Robert – LATOUR Alain – LAURENT CHAUVET Pierre – MOZET Yves – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – OURY Jean-Pol – PAPIER Anne – PENEL Chantal – PETITPAS Denis – PREVOTEAUX François – RENVOY Jean-Pierre – VUIBERT Pierre

Procurations : 5

M. DUBOIS Jean-Pierre à M. LALLOUETTE Luc

MME LEPAGE Anaïs à M. BECKRICH Hervé

MME REGNAULT DE MONTGON Inès à M. DEDION Bruno

M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc

M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 19/2023

Objet : LANCEMENT DE PROCÉDURE – MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE STOCKAGE ET D'UN GARAGE

Le Président explique :

Considérant que ce marché concerne la construction du bâtiment dans lequel seront stockés des matériels et remisés les véhicules de maintenance de l'éclairage public.

Vu le recrutement de la société Techniques Design Architectures (TDA 9 rue de l'abattoir 08000 Charleville-Mézières) comme maître d'œuvre.

Considérant que l'aménagement du bâtiment comprendra 9 lots :

- Lot 1 : Terrassements-VRD
- Lot 2 : Maçonnerie-Gros œuvre
- Lot 3 : Charpente
- Lot 4 : Bardage-Couverture
- Lot 5 : Menuiseries extérieures aluminium-Serrurerie
- Lot 6 : Menuiseries intérieures-Cloisons- Doublages-Faux plafonds
- Lot 7 : Plomberie sanitaire- VMC
- Lot 8 : Electricité- Sécurité incendie-Chauffage
- Lot 9 : Carrelages et faïences-Peintures

Le Président propose de lancer un marché selon les modalités suivantes :

- Marché de travaux
- En procédure Adaptée
- Début d'exécution à compter de la date de notification pour une période estimée de 12 mois
- Montant estimé des travaux tous lots confondus : 1 000 000 € HT.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise le Président à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus.

Autorise le Président, ou son représentant, à signer le marché et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Autorise le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 20/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 47
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 12
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 27
<u>Nombre de procurations</u>	: 5
<u>Nombre de votants</u>	: 52

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BECKRICH Hervé – BONNE Francis – DEDION Bruno – DENNEVAL Jean – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – FLAHAUT Jean-Luc – JEUNESSE Steve – KOCIUBA Michel – LESIEUR Philippe – MAHIEU Amaury – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETITQUEUX Dimitri – POIROT Jean-Paul – RENOLLET Hubert – SIMINSKI Rosanne – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLOT Thierry – BOURGUIN Michel – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – LOBIDEL Alain – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – GROFF Pascal – LEGUAY Mireille – LELAURIN Tony – PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis – BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 12

AFRIBO Joseph – COTRELLE Bruno – DUBOIS Jean-Pierre – DUPUY Jérémy – GILLE Daniel – JACQUES Hugues – JUBAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LEROUX Didier – LIEBEAUX André – PONCELET Francis – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 27

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – COLA Daniel – CORNET David – DEMEUSY Serge – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – DURBECQ Daniel – HAUTCOEUR Gérard – ITUCCI Robert – LATOUR Alain – LAURENT CHAUVET Pierre – MOZET Yves – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – OURY Jean-Pol – PAPIER Anne – PENEL Chantal – PETITPAS Denis – PREVOTEAUX François – RENVOY Jean-Pierre – VUIBERT Pierre

Procurations : 5

M. DUBOIS Jean-Pierre à M. LALLOUETTE Luc

MME LEPAGE Anaïs à M. BECKRICH Hervé

MME REGNAULT DE MONTGON Inès à M. DEDION Bruno

M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc

M. LIEBEAUX André à M. LAMBLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 20/2023

Objet : LANCEMENT DE PROCÉDURE – ACCORD-CADRE POUR L'ACQUISITION D'UNE NACELLE

Le Président explique :

Considérant que dans le cadre de ses activités liées à l'éclairage public, la FDEA est sollicitée par plusieurs communes urbaines comme Haybes, Fumay, Vivier-au-court... (- de 4 000 habitants) qui souhaitent transférer leur compétence à la FDEA.

Considérant qu'une troisième équipe de maintenance est en cours de constitution pour un démarrage prévu au 1^{er} janvier 2024.

Il convient donc de doter cette nouvelle équipe en matériels divers notamment une nacelle élévatrice.

Le Président propose de lancer un marché de fournitures selon les modalités suivantes :

- Marché de fournitures
- 2 lots (lot 1 : châssis 14T / lot 2 : nacelle élévatrice)
- Procédure adaptée
- Valeur estimée : 75 000€ HT pour le lot 1 et 120 000€ HT pour le lot 2 soit 195 000€ HT au total

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise le Président à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus.

Autorise le Président, ou son représentant, à signer le marché et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Autorise le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 21/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 47
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 12
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 27
<u>Nombre de procurations</u>	: 5
<u>Nombre de votants</u>	: 52

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BECKRICH Hervé – BONNE Francis – DEDION Bruno – DENNEVAL Jean – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – FLAHAUT Jean-Luc – JEUNESSE Steve – KOCIUBA Michel – LESIEUR Philippe – MAHIEU Amaury – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETITQUEUX Dimitri – POIROT Jean-Paul – RENOLLET Hubert – SIMINSKI Rosanne – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BOURGUIN Michel – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – LOBIDEL Alain – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – GROFF Pascal – LEGUAY Mireille – LELAURIN Tony – PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis – BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 12

AFRIBO Joseph – COTRELLE Bruno – DUBOIS Jean-Pierre – DUPUY Jérémy – GILLE Daniel – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LEROUX Didier – LIEBEAUX André – PONCELET Francis – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 27

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – COLA Daniel – CORNET David – DEMEUSY Serge – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – DURBECQ Daniel – HAUTCOEUR Gérard – ITUCCI Robert – LATOUR Alain – LAURENT CHAUVET Pierre – MOZET Yves – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – OURY Jean-Pol – PAPIER Anne – PENEL Chantal – PETITPAS Denis – PREVOTEAUX François – RENVOY Jean-Pierre – VUIBERT Pierre

Procurations : 5

M. DUBOIS Jean-Pierre à M. LALLOUETTE Luc

MME LEPAGE Anaïs à M. BECKRICH Hervé

MME REGNAULT DE MONTGON Inès à M. DEDION Bruno

M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc

M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 21/2023

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL POUR LE GÉORÉFÉRENCEMENT

Le Président explique :

La Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes, usuellement dénommée la FDEA, a été créée en 1965. C'est un SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples). Elle est l'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité dans les Ardennes. A ce titre, elle est signataire du contrat de concession avec ENEDIS et EDF.

La Fédération est propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité.

La FDEA est également compétente dans d'autres domaines notamment en éclairage public. A ce titre, elle exploite à ce jour les ouvrages d'éclairage public de 421 communes ardennaises lui ayant transféré la compétence.

Pour les collectivités locales, les exploitants de réseaux et les différentes administrations compétentes, la connaissance précise du patrimoine est fondamentale, notamment celle des réseaux qui contribue à mener à bien les missions de service public.

La réglementation « anti-endommagement », en particulier l'arrêté du 15 février 2012, préconise un meilleur encadrement de la préparation et de l'exécution des travaux effectués à proximité des réseaux.

Le géoréférencement massif des réseaux d'éclairage public dans la classe de précision (A) permettra de se conformer à la législation, d'améliorer la précision du repérage des réseaux et de prévenir les risques d'accidents.

Le montant de l'investissement est de 609 143,34€ HT.

Le plan de financement prévisionnel se décline ainsi :

Dépenses	Recettes
609 143,34€ avec :	FEDER (60%) : 365 486,00€
- 545 242,50€ pour le marché géoréférencement	FDEA (40%) : 243 657,34€
- 3 500€ pour le module d'intégration de données	
- 900,84€ pour les frais d'insertion marché	
- 59 500€ pour les frais de personnel	
Total HT : 609 143,34€	Total HT : 609 143,34€

Le Président propose de solliciter une subvention dans le cadre du FEDER la plus élevée possible.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve cet investissement ainsi que le plan de financement prévisionnel.

Autorise le Président à solliciter la subvention la plus élevée possible dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 22/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de membres présents : 47
Nombre de Membres excusés : 12
Nombre de Membres absents : 27
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 52

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BECKRICH Hervé – BONNE Francis – DEDION Bruno – DENNEVAL Jean – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – FLAHAUT Jean-Luc – JEUNESSE Steve – KOCIUBA Michel – LESIEUR Philippe – MAHIEU Amaury – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETITQUEUX Dimitri – POIROT Jean-Paul – RENOLLET Hubert – SIMINSKI Rosanne – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BOURGUIN Michel – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – LOBIDEL Alain – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – GROFF Pascal – LEGUAY Mireille – LELAURIN Tony – PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis – BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 12

AFRIBO Joseph – COTRELLE Bruno – DUBOIS Jean-Pierre – DUPUY Jérémy – GILLE Daniel – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LEROUX Didier – LIEBEAUX André – PONCELET Francis – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 27

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – COLA Daniel – CORNET David – DEMEUSY Serge – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – DURBECQ Daniel – HAUTCOEUR Gérard – ITUCCI Robert – LATOUR Alain – LAURENT CHAUVET Pierre – MOZET Yves – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – OURY Jean-Pol – PAPIER Anne – PENEL Chantal – PETITPAS Denis – PREVOTEAUX François – RENVOY Jean-Pierre – VUIBERT Pierre

Procurations : 5

M. DUBOIS Jean-Pierre à M. LALLOUETTE Luc

MME LEPAGE Anaïs à M. BECKRICH Hervé

MME REGNAULT DE MONTGON Inès à M. DEDION Bruno

M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc

M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 22/2023

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL POUR LE PLAN CORPS DE RUES SIMPLIFIÉ (PCRS)

Le Président explique :

La Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes, usuellement dénommée la FDEA, a été créée en 1965. C'est un SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples). Elle est l'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité dans les Ardennes. A ce titre, elle est signataire du contrat de concession avec ENEDIS et EDF.

La Fédération est propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité.

La FDEA est également compétente dans d'autres domaines notamment en éclairage public. A ce titre, elle exploite à ce jour les ouvrages d'éclairage public de 421 communes ardennaises lui ayant transféré la compétence.

Pour les collectivités locales, les exploitants de réseaux et les différentes administrations compétentes, la connaissance précise du patrimoine est fondamentale, notamment celle des réseaux qui contribue à mener à bien les missions de service public.

La réglementation « anti-endommagement », en particulier l'arrêté du 15 février 2012, préconise un meilleur encadrement de la préparation et de l'exécution des travaux effectués à proximité des réseaux.

Le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) constitue le socle commun topographique minimal de base décrivant avec précision les limites apparentes de la voirie, et répondant aux exigences de cette réforme dite « anti-endommagement » portant sur les travaux à proximité des réseaux.

Le montant de l'investissement est de 1 259 196,09€ HT.

Le plan de financement prévisionnel se décline ainsi :

Dépenses	Recettes
- NAS stockage données brutes 13 199,09 HT - Hébergement clichés bruts cloud sur 4 ans 22 436,00 HT - marché PCRS 850 782,00 HT - Contrôle PMS 3D Zone Nord 2 800,00 HT - PMS 3D_Facture zone sud 2 800,00 HT - Module PCRS SIRAP 3 000,00 HT - Marché de contrôle 34 906,00 HT - Acquisition FME 2 000,00 HT - E&C Préparations/organisations réunions et conseils 9 000,00 HT - E&C Prestation 3 000,00 HT - E&C Conseil Prestation pour montage marché et analyse 72 000,00 HT - assistance spécialiste SIG 67 200,00 HT - Frais insertion marché PCRS 1 170,00 HT - Frais insertion marché CONTRÔLE PCRS 203,00 HT - SIRAP Hébergement annuel Flux WMS 11 700,00 HT - personnel dédié au projet 163 000,00 HT	FEDER (60%) : 755 518,00€ FDEA (40%) : 503 678,09€
Total HT : 1 259 196,09€	Total HT : 1 259 196,09€

N° 22/2023

Le Président propose de solliciter une subvention dans le cadre du FEDER la plus élevée possible.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve cet investissement ainsi que le plan de financement prévisionnel.

Autorise le Président à solliciter la subvention la plus élevée possible dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 23/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice	: 86
Nombre de membres présents	: 47
Nombre de Membres excusés	: 12
Nombre de Membres absents	: 27
Nombre de procurations	: 5
Nombre de votants	: 52

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BECKRICH Hervé – BONNE Francis – DEDION Bruno – DENNEVAL Jean – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – FLAHAUT Jean-Luc – JEUNESSE Steve – KOCIUBA Michel – LESIEUR Philippe – MAHIEU Amaury – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETITQUEUX Dimitri – POIROT Jean-Paul – RENOLLET Hubert – SIMINSKI Rosanne – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLOT Thierry – BOURGUIN Michel – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – LOBIDEL Alain – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – GROFF Pascal – LEGUAY Mireille – LELAURIN Tony – PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis – BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 12

AFRIBO Joseph – COTRELLE Bruno – DUBOIS Jean-Pierre – DUPUY Jérémy – GILLE Daniel – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LÉROUX Didier – LIEBEAUX André – PONCELET Francis – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 27

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – COLA Daniel – CORNET David – DEMEUSY Serge – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – DURBECQ Daniel – HAUTCOEUR Gérard – ITUCCI Robert – LATOUR Alain – LAURENT CHAUVET Pierre – MOZET Yves – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – OURY Jean-Pol – PAPIER Anne – PENEL Chantal – PETITPAS Denis – PREVOTEAUX François – RENVOY Jean-Pierre – VUIBERT Pierre

Procurations : 5

M. DUBOIS Jean-Pierre à M. LALLOUETTE Luc

MME LEPAGE Anaïs à M. BECKRICH Hervé

MME REGNAULT DE MONTGON Inès à M. DEDION Bruno

M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc

M. LIEBEAUX André à M. LAMBLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 23/2023

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR LE SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (SDIRVE) POUR LE DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Les SDIRVE ont été créés par la Loi d'Orientation des Mobilités (2019).

Un SDIRVE a pour but de planifier le déploiement des stations de recharge ouvertes au public sur un territoire à un horizon de temps opérationnel (3 ans) et plus prospectif (> 5 ans).

Il fixe des objectifs précis (nombre de Point De Charge et puissance) à une maille géographique fine.

La mise en place d'un SDIRVE permet également d'amortir ou d'alléger les **coûts d'investissement** et de mener une réflexion sur l'**équilibre du fonctionnement** au périmètre du département :

- ✓ Le **prix** de la mise en place d'une borne est **très variable** selon la puissance et sa technologie ainsi que les aménagements nécessaires pour l'accueillir.
- ✓ De **nombreuses aides** sont associées au déploiement de bornes.

La FDEA ayant la compétence IRVE peut, à l'image du précédent déploiement réalisé sous convention sur 6 des 8 EPCI ardennais, porter la démarche d'un SDIRVE départemental à validation du Préfet des Ardennes.

Pour réaliser ce SDIRVE, l'appui d'un cabinet d'études est essentiel.

Le coût est de 40 000€ HT.

Le plan de financement prévisionnel se décline ainsi :

Dépenses	Recettes
40 000€	BANQUE DE TERRITOIRES (60%) : 24 000€ FDEA (40%) : 16 000€
Total HT : 40 000€	Total HT : 40 000€

Le Président propose de porter le SDIRVE et de solliciter une subvention auprès de la BANQUE DES TERRITOIRES, la plus élevée possible.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve cet investissement ainsi que le plan de financement prévisionnel.

Autorise le Président à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de la BANQUE DES TERRITOIRES.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT, **FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
LUC LALLOUETTE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

LISTE DES IRVES EN GESTION MODULO SUR LE TERRITOIRE DE LA FDEA

SITUATION AU 1^{er} JUILLET 2023

Nombre	N°point de charge	Commune	Adresse
1	57726/57727	Base de loisirs des vieilles forges	centre congrès
2	57637/57638	Bogny sur meuse	place tisserand
3	57604/57605	Les hautes rivières	grand rue
4	57615/57616	Les Mazures	rue hayette
5	57691/57692	Montcornet	village historique
6	57542/57543	Monthermé	place jb clément
7	57722/57723	Bogny sur meuse	aire camping car
8	57633/57634	Renwez	6 martyrs resistance
9	57623/57624	Rimogne	rue de la gare
10	57693/57694	Rocroi	rue noel champagne
11	57612/57613	Thilay	couture d'en bas
12	57517/57518	Buzancy	parking proxi rue domaine mabillon
13	57547/57548	Base de loisirs de bairon	plage
14	57697/57698	Bairon et ses environs (Le chesne)	place de la mairie
15	57608/57609	Machault	rue guillaume de machaut
16	57716/57717	Monthois	place de la mairie
17	57629/57630	Vouziers	rue gambetta
18	57619/57620	Vouziers	parking du champ de foire
19	14422/144223	Grandpré	place de l'église
20	57625/57626	Lucquy	gare
21	57592/57593	Signy l'abbaye	place Briand
22	57599/57600	Attigny	D987
23	57724/57725	Liart	place de la mairie
24	57529/57530	Maubert fontaine	RD 8043 parking monument
25	57688/57689	Rouvroy sur audry	grang rue
26	57627/57628	Signy le petit	place de l'église
27	57539/57540	Raucourt	place de la halle
28	57519/57520	Remilly	rue de raucourt
29	57702/57703	Margut	rue de la poste
30	57563/57564	Asfeld	place grand cour
31	57595/57596	Juniville	avenue de quimper
32	57639/57640	Chooz	rue janson
33	57685/57686	Fumay	place briand
34	57561/57562	haybes	Place de la mairie

Borne préexistante au déploiement réintégrées dans MODULO/FDEA	35	35483/35484	mouzon	rue du collège
	36	35885/35886	douzy	place verte
	37	35991/57419	carignan	rue du parc
	38	46433/46434	rethel	parking place hugo
	39	46444/46445	rethel	parking place de la république
	40	46460/46461	le chatelet sur retourne	parking covoiturage D925
	41	46467/46468	brienne sur aise	parking covoiturage
	42	129231/129232	launois sur vence	1 rue louis joly
	43	188242/188243	poix terron	23 rue de la gare

N° 24/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de membres présents : 47
Nombre de Membres excusés : 12
Nombre de Membres absents : 27
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 52

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BECKRICH Hervé – BONNE Francis – DEDION Bruno – DENNEVAL Jean – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – FLAHAUT Jean-Luc – JEUNESSE Steve – KOCIUBA Michel – LESIEUR Philippe – MAHIEU Amaury – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETITQUEUX Dimitri – POIROT Jean-Paul – RENOLLET Hubert – SIMINSKI Rosanne – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLOT Thierry – BOURGUIN Michel – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – LOBIDEL Alain – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – GROFF Pascal – LEGUAY Mireille – LELAURIN Tony – PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis – BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 12

AFRIBO Joseph – COTRELLE Bruno – DUBOIS Jean-Pierre – DUPUY Jérémy – GILLE Daniel – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LEROUX Didier – LIEBEAUX André – PONCELET Francis – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 27

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – COLA Daniel – CORNET David – DEMEUSY Serge – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – DURBECQ Daniel – HAUTCOEUR Gérard – ITUCCI Robert – LATOUR Alain – LAURENT CHAUVET Pierre – MOZET Yves – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – OURY Jean-Pol – PAPIER Anne – PENEL Chantal – PETITPAS Denis – PREVOTEAUX François – RENVOY Jean-Pierre – VUIBERT Pierre

Procurations : 5

M. DUBOIS Jean-Pierre à M. LALLOUETTE Luc

MME LEPAGE Anaïs à M. BECKRICH Hervé

MME REGNAULT DE MONTGON Inès à M. DEDION Bruno

M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc

M. LIEBEAUX André à M. LAMBLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 24/2023

Objet : CRÉATION D'UN COMPTE CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Monsieur le Président expose :

Considérant que pour valoriser nos CEE suite notamment aux opérations de rénovation d'éclairage public, la FDEA passe par un acheteur privé qui fixe un prix d'achat des kWh Cumac (le kWh Cumac est le volume de kWh économisé sur la durée de vie du matériel installé) pour chacune des opérations réalisées en prenant au passage 20% du montant collecté.

Considérant que l'ouverture d'un compte EMMY au Registre National des CEE permettrait à la FDEA de valoriser au meilleur prix ces CEE en les stockant sur ce compte et en les vendant en gros volume lors des fins de période tarifaire.

Il semble opportun, vu le volume de travaux de rénovation fait dans le cadre de l'éclairage public, que la FDEA réalise directement cette valorisation avec les obligés sans passer par un acheteur intermédiaire.

La constitution des dossiers sera la même que celle d'aujourd'hui.

Le Président propose l'ouverture d'un compte certificat d'économie d'énergie selon les tarifs suivants :

- Ouverture d'un compte EMMY : 180 €
- Prélèvement de 4,15 € par million de kWh Cumac vendu via le site du Registre National des CEE.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise l'ouverture du compte EMMY auprès du registre national des CEE.

Autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à sa mise en place, à son fonctionnement ainsi qu'à la vente des CEE.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 25/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 47
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 12
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 27
<u>Nombre de procurations</u>	: 5
<u>Nombre de votants</u>	: 52

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BECKRICH Hervé – BONNE Francis – DEDION Bruno – DENNEVAL Jean – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – FLAHAUT Jean-Luc – JEUNESSE Steve – KOCIUBA Michel – LESIEUR Philippe – MAHIEU Amaury – MARY Guy – NVOIX Gaëtan – PETITQUEUX Dimitri – POIROT Jean-Paul – RENOLLET Hubert – SIMINSKI Rosanne – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BOURGUIN Michel – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – LOBIDEL Alain – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – GROFF Pascal – LEGUAY Mireille – LELAURIN Tony – PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis – BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 12

AFRIBO Joseph – COTRELLE Bruno – DUBOIS Jean-Pierre – DUPUY Jérémy – GILLE Daniel – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LEROUX Didier – LIEBEAUX André – PONCELET Francis – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 27

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – COLA Daniel – CORNET David – DEMEUSY Serge – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – DURBECQ Daniel – HAUTCOEUR Gérard – ITUCCI Robert – LATOUR Alain – LAURENT CHAUVET Pierre – MOZET Yves – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – OURY Jean-Pol – PAPIER Anne – PENEL Chantal – PETITPAS Denis – PREVOTEAUX François – RENVOY Jean-Pierre – VUIBERT Pierre

Procurations : 5

M. DUBOIS Jean-Pierre à M. LALLOUETTE Luc

MME LEPAGE Anaïs à M. BECKRICH Hervé

MME REGNAULT DE MONTGON Inès à M. DEDION Bruno

M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc

M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 25/2023

Objet : REVERSEMENT DE LA TCCFE À LA COMMUNE DE VIREUX WALLERAND

Monsieur le Président expose :

Considérant que la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) s'applique sur les consommations d'électricité. Qu'elle est prélevée par les fournisseurs d'électricité sur les factures des usagers et est reversée aux collectivités bénéficiaires, conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT) modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.

Considérant que la FDEA qui perçoit la TCCFE des communes rurales et urbaines dont la population est inférieure à 2000 habitants a décidé par délibération n°7/2012 du 15 mars 2012 de reverser la TCCFE aux communes urbaines déduction faite de 0,5 % pour frais de gestion.

Vu le seuil de la population de la commune de VIREUX WALLERAND passé en dessous des 2000 habitants pour l'année 2022

Vu le reversement de la TCCFE pour la commune de VIREUX WALLERAND à la FDEA.

Considérant qu'il y a lieu maintenant de rendre la fraction de la TCCFE perçue, à la commune de VIREUX WALLERAND dans les conditions citées dans la délibération du 15 mars 2012 soit le produit réellement collecté moins 0,5% pour frais de gestion.

Considérant qu'une délibération concordante doit être prise par la FDEA ainsi que par la commune.

Le Président propose de reverser la TCCFE de l'année 2022 à la commune de VIREUX WALLERAND.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de reverser la fraction de TCCFE de l'année 2022 perçue à la commune de VIREUX WALLERAND selon les conditions susmentionnées.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 26/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 47
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 12
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 27
<u>Nombre de procurations</u>	: 5
<u>Nombre de votants</u>	: 52

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BECKRICH Hervé – BONNE Francis – DEDION Bruno – DENNEVAL Jean – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – FLAHAUT Jean-Luc – JEUNESSE Steve – KOCIUBA Michel – LESIEUR Philippe – MAHIEU Amaury – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETITQUEUX Dimitri – POIROT Jean-Paul – RENOLLET Hubert – SIMINSKI Rosanne – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BOURGUIN Michel – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – LOBIDEL Alain – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – GROFF Pascal – LEGUAY Mireille – LELAURIN Tony – PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis – BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 12

AFRIBO Joseph – COTRELLE Bruno – DUBOIS Jean-Pierre – DUPUY Jérémy – GILLE Daniel – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LEROUX Didier – LIEBEAUX André – PONCELET Francis – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 27

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – COLA Daniel – CORNET David – DEMEUSY Serge – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – DURBECQ Daniel – HAUTCOEUR Gérard – ITUCCI Robert – LATOUR Alain – LAURENT CHAUVET Pierre – MOZET Yves – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – OURY Jean-Pol – PAPIER Anne – PENEL Chantal – PETITPAS Denis – PREVOTEAUX François – RENVOY Jean-Pierre – VUIBERT Pierre

Procurations : 5

M. DUBOIS Jean-Pierre à M. LALLOUETTE Luc

MME LEPAGE Anaïs à M. BECKRICH Hervé

MME REGNAULT DE MONTGON Inès à M. DEDION Bruno

M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc

M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 26/2023

Objet : MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE LA FDEA

Vu la délibération 033/2016,

Vu la délibération 030/2017,

Vu la délibération 02/2022,

Considérant les recrutements, les avancements, les départs, les modifications de poste et l'organisation de la FDEA,

Vu l'avis favorable du comité territorial social en date du 13/06/2023.

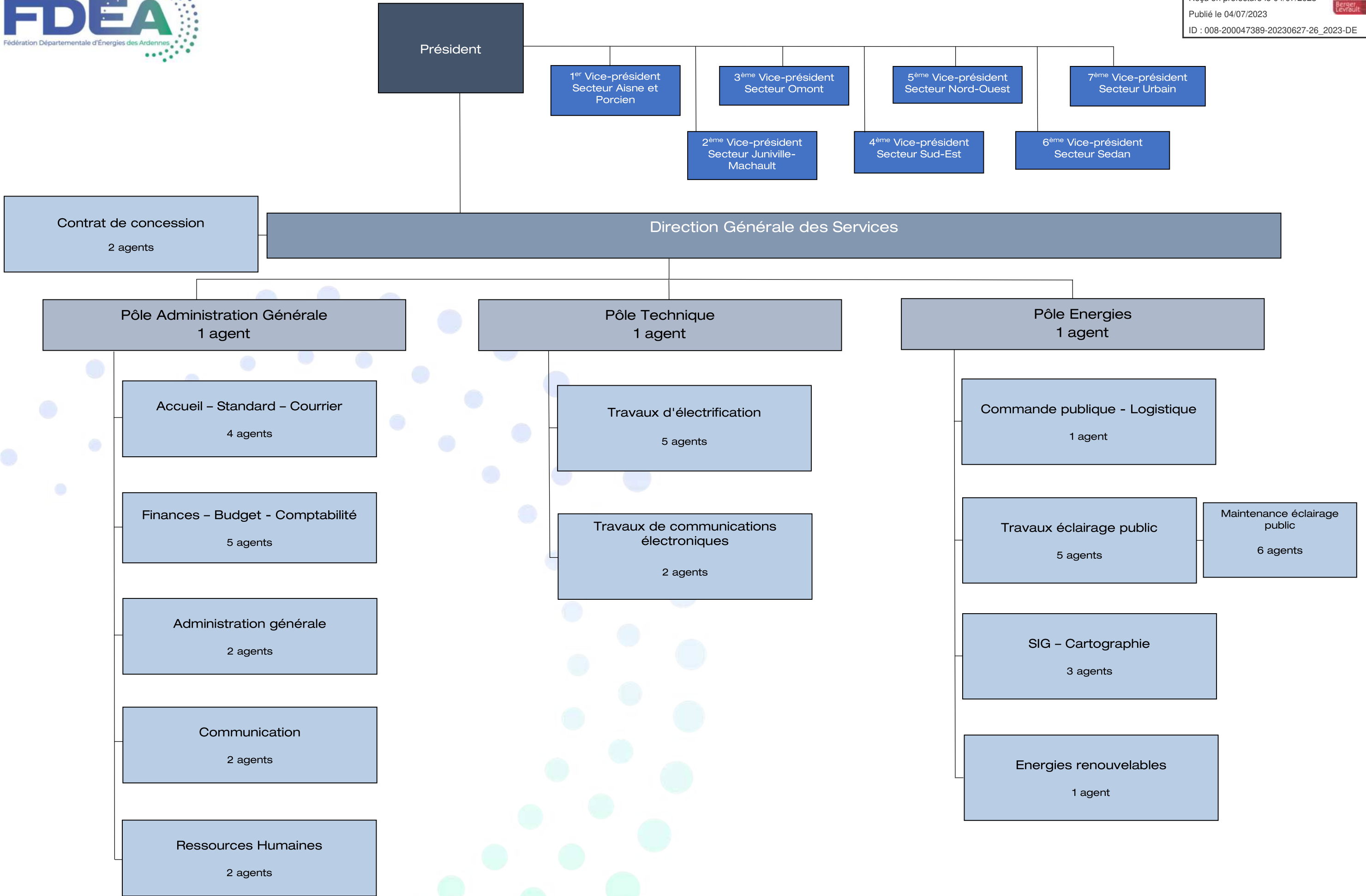
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de mettre à jour l'organigramme fonctionnel des services de la FDEA (annexe).

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE


**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28



N° 27/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de membres présents : 47
Nombre de Membres excusés : 12
Nombre de Membres absents : 27
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 52

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BECKRICH Hervé - BONNE Francis - DEDION Bruno - DENNEVAL Jean - DESIRONT Gérard - DESPAS Gérard - FLAHAUT Jean-Luc - JEUNESSE Steve - KOCIUBA Michel - LESIEUR Philippe - MAHIEU Amaury - MARY Guy - NIVOIX Gaëtan - PETITQUEUX Dimitri - POIROT Jean-Paul - RENOLLET Hubert - SIMINSKI Rosanne - SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLOT Thierry - BOURGUIN Michel - BURIDANT David - GHEZA Jacky - GRABOWECKI Fabien - HUBERT Thierry - KUDLA Thierry - NORMAND Michel - SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc - DUMANGE Dominique - LOBIDEL Alain - RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier - PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - DECOBERT Philippe - GOBERT François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - GROFF Pascal - LEGUAY Mireille - LELAURIN Tony - PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien - AUBERT Denis - BALAVOINE Roger - BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - MICHEL Gilles

Absents excusés : 12

AFRIBO Joseph - COTRELLE Bruno - DUBOIS Jean-Pierre - DUPUY Jérémy - GILLE Daniel - JACQUES Hugues - JUBEAUX Laurent - LEPAGE Anaïs - LEROUX Didier - LIEBEAUX André - PONCELET Francis - REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 27

BARREDA Jean-Marie - BEAUDA Marie-Antoinette - BINET Denis - BISSEUX Bruno - BOUCHER Joël - COLA Daniel - CORNET David - DEMEUSY Serge - DENIS Frédéric - DESIMEUR Jérôme - DUPUIS Thierry - DURBECQ Daniel - HAUTCOEUR Gérard - ITUCCI Robert - LATOUR Alain - LAURENT CHAUVET Pierre - MOZET Yves - MUCCILLI Joseph - NOEL Jérôme - ORTILLON Jean-Claude - OURY Jean-Pol - PAPIER Anne - PENEL Chantal - PETITPAS Denis - PREVOTEAUX François - RENVOY Jean-Pierre - VUIBERT Pierre

Procurations : 5

M. DUBOIS Jean-Pierre à M. LALLOUETTE Luc

MME LEPAGE Anaïs à M. BECKRICH Hervé

MME REGNAULT DE MONTGON Inès à M. DEDION Bruno

M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc

M. LIEBEAUX André à M. LAMBLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 27/2023

Objet : MISE À JOUR DU RIFSEEP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP,

Vu la délibération n°03/2022 du 24 février 2022 mettant à jour le RIFSEEP,

Vu le régime indemnitaire se composant de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer de nouveaux postes et de mettre à jour les postes déjà existants pour être en adéquation avec le tableau des effectifs.

Monsieur le Président propose de délibérer afin de mettre à jour le RIFSEEP mis en place comme suit :

I.- Mise en place de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Cette indemnité sera versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- de la technicité, de l'expertise, de l'expérience ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel

N° 27/2023

A.- Les bénéficiaires

les cadres d'emplois concernés sont les suivants :

- Adjoint administratif
- Rédacteur
- Attaché
- Adjoint technique
- Agent de maîtrise
- Technicien
- Ingénieur

B.- La détermination des groupes de fonctions et des montants maximums

Chaque part de l'I.F.S.E. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Les agents logés par nécessité absolue de service bénéficient de montants maximums spécifiques.

- Catégories A (*Ingénieur, Attaché*)

GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS RÉGLEMENTAIRES
Attaché				
Groupe 1	Directeur/Directeur général des services	0	36 210 €	36 210 €
Groupe 2	Directeur adjoint	0	32 130 €	32 130 €
Groupe 3	Responsable de pôle	0	25 500 €	25 500 €
Groupe 4		0	20 400 €	20 400 €
Ingénieur				
Groupe 1	Directeur/Directeur général des services	0	46 920 €	46 920 €
Groupe 2	Directeur adjoint	0	40 290 €	40 290 €
Groupe 3	Responsable de pôle	0	36 000 €	36 000 €
Groupe 4		0	31 450 €	31 450 €

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants :

- Encadrement
- Technicité et Expertise
- Sujétions particulières

- Catégories B (*Rédacteur, Technicien*)

GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS RÉGLEMENTAIRES
Rédacteur				
Groupe 1	Responsable de pôle	0	17 480 €	17 480 €
Groupe 2	Chargé d'affaires (Chef d'équipe)	0	16 015 €	16 015 €
Groupe 3	Secrétaire - Chargé d'affaires	0	14 650 €	14 650 €
Technicien				
Groupe 1	Responsable de pôle	0	19 660 €	19 660 €
Groupe 2	Chargé d'affaires (Chef d'équipe)	0	18 580 €	18 580 €
Groupe 3	Chargé d'affaires, Technicien SIG	0	17 500 €	17 500 €

N° 27/2023

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants :

- Encadrement
- Technicité et Expertise
- Sujétions particulières

- Catégories C (*Adjoint administratif, Adjoint technique, Agent de maîtrise*)

GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS RÈGLEMENTAIRES
Groupe 1	Chargé d'affaires (Chef d'équipe)	0	11 340 €	11 340 €
Groupe 2	Secrétaire - Agent de maintenance - Chargé d'affaires - Informaticien/Géomaticien - Géomaticien	0	10 800 €	10 800 €

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants :

- Encadrement
- Technicité et Expertise
- Sujétions particulières

C.- Le réexamen du montant de l'I.F.S.E.

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions,
- tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent
- pour les emplois fonctionnels, à l'issue de la première période de détachement

D.- Les modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E.

Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés :

- en cas de congé de maladie ordinaire y compris accident de service, l'I.F.S.E. suivra le sort du traitement
- pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement
- en cas de congé de longue maladie ou maladie de longue durée, le versement de l'IFSE sera suspendu

E.- Périodicité de versement de l'I.F.S.E.

Le versement de l'IFSE sera mensuel.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

F.- Clause de revalorisation l'I.F.S.E.

Les montants maxima évolueront selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

II.- Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.)

Le complément indemnitaire est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Le versement de ce complément est facultatif.

A.- Les bénéficiaires

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat le complément indemnitaire aux :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel

les cadres d'emplois concernés sont les suivants :

- Adjoint administratif
- Rédacteur
- Attaché
- Adjoint technique
- Agent de maîtrise
- Technicien
- Ingénieur

B.- La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima du C.I.A

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères d'évaluation définis par la délibération afférente à l'entretien professionnel. Ces montants ne sont pas reductibles automatiquement d'une année sur l'autre, peuvent être compris entre 0 et 100 % du montant maximal.

Ce coefficient sera déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle selon les modalités suivantes :

- Les résultats professionnels et la réalisation des objectifs
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou l'aptitude à s'adapter à un emploi supérieur

• Catégories A (Ingénieur, Attaché)

GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS RÉGLEMENTAIRES
Attaché				
Groupe 1	Directeur/Directeur général des services	0	6 390 €	6 390 €
Groupe 2	Directeur adjoint	0	5 670 €	5 670 €
Groupe 3	Responsable de pôle	0	4 500 €	4 500 €
Groupe 4		0	3 600 €	3 600 €
Ingénieur				
Groupe 1	Directeur/Directeur général des services	0	8 280 €	8 280 €
Groupe 2	Directeur adjoint	0	7 110 €	7 110 €
Groupe 3	Responsable de pôle	0	6 350 €	6 350 €
Groupe 4		0	5 550 €	5 550 €

• Catégories B (Rédacteur, Technicien)

GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS RÉGLEMENTAIRES
Rédacteur				
Groupe 1	Responsable de pôle	0	2 380 €	2 380 €
Groupe 2	Chargé d'affaires (Chef d'équipe)	0	2 185 €	2 185 €
Groupe 3	Secrétaire - Chargé d'affaires	0	1 995 €	1 995 €
Technicien				
Groupe 1	Responsable de pôle	0	2 680 €	2 680 €
Groupe 2	Chargé d'affaires (Chef d'équipe)	0	2 535 €	2 535 €
Groupe 3	Chargé d'affaires, Technicien SIG	0	2 385 €	2 385 €

N° 27/2023

- Catégories C (*Adjoint administratif, Adjoint technique, Agent de maîtrise*)

GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS RÉGLEMENTAIRES
Groupe 1	Chargé d'affaires (Chef d'équipe)	0	1 260 €	1 260 €
Groupe 2	Secrétaire - Agent de maintenance - Chargé d'affaires - Informaticien/Géomaticien - Géomaticien	0	1 200 €	1 200 €

C.- Les modalités de maintien ou de suppression du C.I.A.

Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés :

- En cas de congé de maladie ordinaire y compris accident de service, le C.I.A suivra le sort du traitement
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement
- En cas de congé de longue maladie ou de maladie de longue durée, le versement de l'IFSE sera suspendu

D.- Périodicité de versement du complément indemnitaire

Le complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement annuel et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

E.- Clause de revalorisation du C.I.A

Les montants maxima évolueront selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

III.- Les règles de cumul

L'I.F.S.E. et le C.I.A sont exclusifs de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le R.I.F.S.E.E.P. ne pourra se cumuler avec :

- la prime de fonction et de résultats (PFR),
- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.),
- la prime de service et de rendement (P.S.R.),
- l'indemnité spécifique de service (I.S.S.),
- la prime de fonction informatique

L'I.F.S.E. est en revanche cumulable avec :

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- les dispositifs d'intéressement collectif,
- les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- la prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel.

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I.A décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

En application de l'article 88 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, l'autorité territoriale peut maintenir, à titre individuel, le montant versé antérieurement au RISFEEP.

N° 27/2023

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'abroger la délibération n°03/2022.

Décide de mettre à jour le RIFSEEP mis en place à la FDEA selon les modalités susmentionnées.

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE


**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 28/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de membres présents : 47
Nombre de Membres excusés : 12
Nombre de Membres absents : 27
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 52

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BECKRICH Hervé – BONNE Francis – DEDION Bruno – DENNEVAL Jean – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – FLAHAUT Jean-Luc – JEUNESSE Steve – KOCIUBA Michel – LESIEUR Philippe – MAHIEU Amaury – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETITQUEUX Dimitri – POIROT Jean-Paul – RENOLLET Hubert – SIMINSKI Rosanne – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLOT Thierry – BOURGUIN Michel – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – LOBIDEL Alain – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – GROFF Pascal – LEGUAY Mireille – LELAURIN Tony – PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis – BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 12

AFRIBO Joseph – COTRELLE Bruno – DUBOIS Jean-Pierre – DUPUY Jérémy – GILLE Daniel – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LEROUX Didier – LIEBEAUX André – PONCELET Francis – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 27

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – COLA Daniel – CORNET David – DEMEUSY Serge – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – DURBECQ Daniel – HAUTCOEUR Gérard – ITUCCI Robert – LATOUR Alain – LAURENT CHAUVET Pierre – MOZET Yves – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – OURY Jean-Pol – PAPIER Anne – PENEL Chantal – PETITPAS Denis – PREVOTEAUX François – RENVOY Jean-Pierre – VUIBERT Pierre

Procurations : 5

M. DUBOIS Jean-Pierre à M. LALLOUETTE Luc

MME LEPAGE Anaïs à M. BECKRICH Hervé

MME REGNAULT DE MONTGON Inès à M. DEDION Bruno

M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc

M. LIEBEAUX André à M. LAMBLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 28/2023

Objet : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-8 2°,

Considérant que les besoins et l'organisation de la FDEA nécessitent un renfort de personnel,

Le Président propose de créer un emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}) pour exercer les fonctions de chargé d'affaires à compter du 01 août 2023.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire :

- catégorie C de la filière technique :
 - cadres d'emplois des Adjoints Techniques ou des Agents de Maîtrise :
 - Adjoint Technique
 - Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
 - Agent de Maîtrise
 - Agent de Maîtrise Principal
- catégorie B de la filière technique :
 - cadre d'emploi des Techniciens :
 - Technicien
 - Technicien Principal de 2^{ème} classe
 - Technicien Principal de 1^{ère} classe
- catégorie B de la filière administrative :
 - du cadre d'emploi des Rédacteurs :
 - Rédacteur
 - Rédacteur Principal 2^{ème} classe
 - Rédacteur Principal 1^{ère} classe

Au regard de la spécificité de l'emploi, de l'expertise et des compétences attendues et si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueux, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel relevant de la catégorie C ou B conformément à l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique qui permet aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique, de recruter un contractuel sur tout emploi permanent.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

L'agent contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée initiale maximale de 3 ans.

Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse en respectant la procédure de recrutement mentionnée ci-dessus. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire :

- catégorie C de la filière technique :
 - cadres d'emplois des Adjoints Techniques ou des Agents de Maîtrise :
 - Adjoint Technique
 - Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
 - Agent de Maîtrise
 - Agent de Maîtrise Principal

N° 28/2023

- catégorie B de la filière technique :
 - cadre d'emploi des Techniciens :
 - Technicien
 - Technicien Principal de 2^{ème} classe
 - Technicien Principal de 1^{ère} classe
- catégorie B de la filière administrative :
 - du cadre d'emploi des Rédacteurs :
 - Rédacteur
 - Rédacteur Principal 2^{ème} classe
 - Rédacteur Principal 1^{ère} classe

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de créer un emploi permanent à temps complet (35/35ème) de :

- catégorie C de la filière technique :
 - cadres d'emplois des Adjoints Techniques ou des Agents de Maîtrise :
 - Adjoint Technique
 - Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
 - Agent de Maîtrise
 - Agent de Maîtrise Principal
- catégorie B de la filière technique :
 - cadre d'emploi des Techniciens :
 - Technicien
 - Technicien Principal de 2^{ème} classe
 - Technicien Principal de 1^{ère} classe
- catégorie B de la filière administrative :
 - du cadre d'emploi des Rédacteurs :
 - Rédacteur
 - Rédacteur Principal 2^{ème} classe
 - Rédacteur Principal 1^{ère} classe

pour exercer les fonctions de chargé d'affaires.

Dit que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Autorise, dans l'hypothèse du recrutement infructueux d'un fonctionnaire et en raison des besoins du service ou de la nature des fonctions, le Président à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent.

Précise que le contrat sera d'une durée initiale maximale de 3 ans et sera renouvelable par reconduction expresse en respectant la procédure de recrutement. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Précise que la rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire de :

- catégorie C de la filière technique :
 - cadres d'emplois des Adjoints Techniques ou des Agents de Maîtrise :
 - Adjoint Technique
 - Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
 - Agent de Maîtrise
 - Agent de Maîtrise Principal

- catégorie B de la filière technique :
 - cadre d'emploi des Techniciens :
 - Technicien
 - Technicien Principal de 2^{ème} classe
 - Technicien Principal de 1^{ère} classe
- catégorie B de la filière administrative :
 - du cadre d'emploi des Rédacteurs :
 - Rédacteur
 - Rédacteur Principal 2^{ème} classe
 - Rédacteur Principal 1^{ère} classe

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la FDEA.

Autorise le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 29/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de membres présents : 47
Nombre de Membres excusés : 12
Nombre de Membres absents : 27
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 52

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BECKRICH Hervé - BONNE Francis - DEDION Bruno - DENNEVAL Jean - DESIRONT Gérard - DESPAS Gérard - FLAHAUT Jean-Luc - JEUNESSE Steve - KOCIUBA Michel - LESIEUR Philippe - MAHIEU Amaury - MARY Guy - NIVOIX Gaëtan - PETITQUEUX Dimitri - POIROT Jean-Paul - RENOLLET Hubert - SIMINSKI Rosanne - SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLOT Thierry - BOURGUIN Michel - BURIDANT David - GHEZA Jacky - GRABOWECKI Fabien - HUBERT Thierry - KUDLA Thierry - NORMAND Michel - SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc - DUMANGE Dominique - LOBIDEL Alain - RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier - PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - DECOBERT Philippe - GOBERT François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - GROFF Pascal - LEGUAY Mireille - LELAURIN Tony - PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien - AUBERT Denis - BALAVOINE Roger - BOUCHAT Jean-François

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - MICHEL Gilles

Absents excusés : 12

AFRIBO Joseph - COTRELLE Bruno - DUBOIS Jean-Pierre - DUPUY Jérémy - GILLE Daniel - JACQUES Hugues - JUBAUX Laurent - LEPAGE Anaïs - LEROUX Didier - LIEBEAUX André - PONCELET Francis - REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 27

BARREDA Jean-Marie - BEAUDA Marie-Antoinette - BINET Denis - BISSEUX Bruno - BOUCHER Joël - COLA Daniel - CORNET David - DEMEUSY Serge - DENIS Frédéric - DESIMEUR Jérôme - DUPUIS Thierry - DURBECQ Daniel - HAUTCOEUR Gérard - ITUCCI Robert - LATOUR Alain - LAURENT CHAUVET Pierre - MOZET Yves - MUCCILLI Joseph - NOEL Jérôme - ORTILLON Jean-Claude - OURY Jean-Pol - PAPIER Anne - PENEL Chantal - PETITPAS Denis - PREVOTEAUX François - RENVOY Jean-Pierre - VUIBERT Pierre

Procurations : 5

M. DUBOIS Jean-Pierre à M. LALLOUETTE Luc

MME LEPAGE Anaïs à M. BECKRICH Hervé

MME REGNAULT DE MONTGON Inès à M. DEDION Bruno

M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc

M. LIEBEAUX André à M. LAMBLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 29/2023

Objet : CONVENTION D'ADHÉSION AUX MISSIONS DU SERVICE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R731-1 à R731-10,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article R125-11,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 2 du 20 septembre 2022 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes relative aux tarifs des missions du Service Santé et Sécurité au Travail,

Vu la délibération n° 3 du 20 septembre 2022 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes relative à la convention globale traitant des missions du Service Santé et Sécurité au Travail,

Vu la délibération n° 4 du 20 septembre 2022 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes relative à la cellule de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération n° 5 du 20 septembre 2022 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes relative aux vérifications générales périodiques,

Le Président informe les délégués que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes par délibération en date du 20 septembre 2022 a décidé la mise en place d'une convention globale d'adhésion aux missions du service santé et sécurité au travail. Son objectif est d'accompagner les collectivités/les établissements dans leurs actions de prévention des risques au travail et des risques majeurs.

Cette mission facultative présente de nombreux avantages pour les collectivités par la mise en commun de moyens et la mutualisation de ressources. Elle offre, à leur demande, des prestations générales de conseil juridique et la possibilité de bénéficier de prestations individualisées d'assistance avec intervention sur site.

Eu égard à l'importance des questions touchant à la santé et la sécurité au travail, ainsi qu'à la protection de la population contre les risques majeurs, le Président propose au Comité Syndical de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes pour cette prestation de conseil en prévention et à conclure la convention correspondante.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de demander le bénéfice de la prestation de conseil en prévention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes.

Décide d'adhérer à la mission « Mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) »

Dit que la convention sera conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Le montant de la prestation s'élèvera à 672 € par an. (annexe)

Autorise Monsieur le Président à conclure avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes la convention correspondante annexée à la présente délibération.

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Autorise Monsieur le Président à signer la convention, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher
08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28



CONVENTION D'ADHESION AUX MISSIONS DU SERVICE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 008-200047389-20230627-29_2023-DE

Berger
Levrault

Entre :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes (CDGFPT 08), représenté par son Président, Monsieur Régis DEPAIX, agissant en vertu de la délibération du 20 septembre 2022,

D'une part,

Et :

..... [Nom de la collectivité/établissement], représenté(e)
par [Nom et fonction], agissant en vertu de la délibération du
..... [Date] et identifié(e) dans les différents paragraphes comme « la collectivité /
l'établissement ».

D'autre part,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R731-1 à R731-10,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article R125-11,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 2 du 20 septembre 2022 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes relative aux tarifs des missions du Service Santé et Sécurité au Travail,

Vu la délibération n° 3 du 20 septembre 2022 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes relative à la convention globale traitant des missions du Service Santé et Sécurité au Travail,

Vu la délibération n° 4 du 20 septembre 2022 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes relative à la cellule de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération n° 5 du 20 septembre 2022 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes relative aux vérifications générales périodiques,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'exposer les différentes missions relevant de l'obligation légale, dans le domaine de la santé et la sécurité au travail, que le CDGFPT 08 peut proposer à la collectivité/l'établissement, ainsi que leurs modalités financières.

Il appartient à la collectivité/l'établissement de faire son choix sur la (les) mission(s) que le CDGFPT 08 réalisera (cf. article 8 de la présente convention).

Article 2 : Conditions d'intervention

La collectivité/l'établissement reste, dans le cadre de ses prérogatives légales, l'unique responsable des décisions relatives au fonctionnement de ses services et à la situation administrative de ses personnels.

Le CDGFPT 08 ne peut intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente convention qu'à titre de conseil (et de contrôle pour la mission d'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI)).

Article 3 : Missions associées

L'adhésion aux missions du service Santé et Sécurité au Travail du CDGFPT 08 fait bénéficier la collectivité/l'établissement de :

- la diffusion d'informations et de documentations sur la prévention,
- la pré-étude de documents relatifs à la santé et sécurité au travail et la proposition d'améliorations si nécessaire avant passage en comité social territorial (C.S.T.) ou en formation spécialisée du comité social territorial (F.S.-C.S.T.),
- renseignements et conseils en matière de prévention,
- la mise à disposition d'un assistant de prévention (ADP) et d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) en cas de choix de ses missions,
- prestations individualisées supplémentaires d'assistance avec intervention sur site (sur devis) :
 - o réalisation ou actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP),
 - o aide à l'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS) ou plan intercommunal de sauvegarde (PICS), du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM),
 - o réalisation de vérifications générales périodiques (VGP),
 - o accompagnement dans la gestion des situations d'agents à risque d'inaptitude (par le biais de la cellule de maintien dans l'emploi).

&Article 4 : Description des missions proposées

- **Mise à disposition d'un assistant de prévention (ADP) :**

Sélectionner cette mission revient à mettre un ADP à la disposition de la collectivité/l'établissement pour effectuer les missions définies à l'article 4-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié :

I. - Assister et conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle ils sont placés, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- 1° Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents ;*
- 2° Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;*
- 3° Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;*
- 4° Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre coté de santé et de sécurité au travail dans tous les services.*

II. - Au titre de cette mission, les assistants de prévention :

- 1° Proposent des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques ;*
- 2° Participent, en collaboration avec les autres acteurs, à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels.*
- 3° Participent, en lien avec l'autorité territoriale, à l'élaboration des projets de délibération prévus à l'article 5-6.*

- **Mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) :**

Sélectionner cette mission revient à mettre un ACFI à la disposition de la collectivité/l'établissement pour effectuer les missions définies par l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié :

« Ces agents contrôlent les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et proposent à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui leur paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. Dans ce cadre, ils ont librement accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail dépendant des services à inspecter et se font présenter les registres et documents imposés par la réglementation. En cas d'urgence ils proposent à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'ils jugent nécessaires. L'autorité territoriale les informe des suites données à leurs propositions.

Les agents chargés d'une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité peuvent assister avec voix consultative aux réunions de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, du comité social territorial, lorsque la situation de la collectivité auprès de laquelle il est placé est évoquée. »

- **Rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels**

Le DUERP est la base d'une politique de santé dans une collectivité/un établissement. Il doit recenser tous les risques professionnels et inclure un programme annuel de prévention déclinant les actions d'amélioration à mener dans le domaine de la sécurité et les conditions de travail des agents :

Article R.4121-1 du code du travail :

« L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L.4121-3. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement. »

Article R. 4121-2 du code du travail :

« La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée :

- 1° Au moins chaque année ;
- 2° Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, au sens de l'article L.4612-8 ;
- 3° Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie. »

- **Réalisation d'un plan communal de sauvegarde (PCS) :**

Article L731-3 du code de la sécurité intérieure :

« I.- Le plan communal de sauvegarde prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Il est obligatoire pour chaque commune :

- 1° Dotée d'un plan de prévention des risques naturels ou miniers prévisibles prescrit ou approuvé ;
- 2° Comprise dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention ;
- 3° Comprise dans un des territoires à risque important d'inondation prévus à l'article L. 566-5 du code de l'environnement ;
- 4° Reconnue, par voie réglementaire, comme exposée au risque volcanique ;
- 5° Située dans les territoires régis par l'article 73 de la Constitution ou les territoires de Saint-Martin et Saint-Barthélemy et exposée au risque cyclonique ;
- 6° Concernée par une zone de sismicité définie par voie réglementaire ;
- 7° Sur laquelle une forêt est classée au titre de l'article L. 132-1 du code forestier ou est réputée particulièrement exposée. »

- **Réalisation d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) :**

Le PICS a pour objectif de mutualiser les moyens communaux présents sur une même intercommunalité dans le but d'optimiser la gestion de la crise. La gestion d'un évènement de sécurité civile est directement assurée par le maire ou le préfet ; l'intercommunalité n'intervient que pour fournir des moyens ou des compétences.

Le PICS devra conduire au recensement de l'ensemble des moyens propres à l'EPCI et, dans un second temps au recensement des moyens communaux des communes de son territoire.

Le dispositif intercommunal doit prendre en compte les organisations définies dans les communes du territoire et permettre leur articulation entre elles. Cette organisation doit prévoir l'acheminement des moyens matériels et humains entre les communes ressources (ou l'intercommunalité) et les communes sinistrées.

Article L731-4 du code de la sécurité intérieure créé par la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 :

« I.- Le plan intercommunal de sauvegarde prépare la réponse aux situations de crise et organise, au minimum :

1° La mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes ;

2° La mutualisation des capacités communales ;

3° La continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut désigner un vice-président ou le conseiller communautaire chargé des questions de sécurité civile afin d'assurer la mise en place, l'évaluation régulière et les éventuelles révisions du plan intercommunal de sauvegarde.

Le plan intercommunal de sauvegarde s'articule avec le plan Orsec mentionné à l'article L. 741-2.

Il est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde en application de l'article L. 731-3. »

Article 11 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 :

« III.- Les établissements publics de coopération intercommunale mentionnés au dernier alinéa du I de l'article L. 731-4 du code de la sécurité intérieure disposent d'un délai de cinq ans à compter de la promulgation de la présente loi pour élaborer le plan intercommunal de sauvegarde mentionné au même article L. 731-4.

Dans un délai raisonnable à l'issue de l'adoption de ce plan, et au plus tard à l'issue du délai mentionné au premier alinéa du présent III, le président de l'établissement public présente le plan intercommunal de sauvegarde devant l'assemblée délibérante. »

- **Cellule de maintien dans l'emploi :**

La cellule de maintien dans l'emploi a pour objectif de favoriser le maintien dans l'emploi des agents, pour lesquels une restriction d'aptitude ou une inaptitude au poste de travail a été déclarée. Pour chaque signalement effectué ou dossier traité par le conseil médical ou avis du médecin de prévention transmis par la collectivité, la cellule de maintien dans l'emploi s'engage à mobiliser tous les moyens permettant de maintenir en emploi un agent en situation d'inaptitude physique ou dans la limite de ses possibilités, l'orienter vers un dispositif de reclassement.

La cellule de maintien dans l'emploi repose sur une intervention pluridisciplinaire réunissant l'ensemble des acteurs concernés : le référent handicap, le conseiller en évolution professionnelle, le conseiller statutaire (ponctuellement), les agents en charge du secrétariat du conseil médical.

Références juridiques :

- *La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,*
- *Le décret 2006-501 du 3 mai 2006 instaurant le fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP),*
- *La convention du CDGFPT 08 avec le FIPHFP signée le 14 novembre 2019.*

- **Vérifications Générales Périodiques (VGP) :**

Cette mission consiste à réaliser les VGP des équipements et des installations* de la collectivité/l'établissement (ex : machines-outils, véhicules, petits matériels, signalisations, équipements de protection individuelle (EPI), portes et portails électriques, matériels de mise en hauteur, racks et étagères, stockage de produits, ...).

** Les vérifications des installations électriques, des installations de gaz et des équipements d'incendie ne sont pas traitées.*

Article L.4321-1 du code du travail :

« les équipements de travail et les moyens de protection mis en service ou utilisés dans les établissements doivent être équipés, installés, utilisés, réglés et maintenus de manière à préserver la sécurité et la santé des travailleurs ».

Article R. 4224-17 du code du travail :

« les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée. Toute défectuosité susceptible d'affecter la santé et la sécurité des travailleurs est éliminée le plus rapidement possible. La périodicité des contrôles et les interventions sont consignées dans un dossier qui est, le cas échéant, annexé au dossier de maintenance des lieux de travail ».

Article 5 : Conditions d'exercice des missions

L'ADP, l'ACFI ou le conseiller en santé sécurité au travail (CSST) exerce ses missions sous la responsabilité de l'autorité territoriale auprès de laquelle il est mis à disposition.

L'autorité territoriale s'engage à communiquer à l'ADP, à l'ACFI ou au CSST toutes les informations indispensables à l'accomplissement de ses missions.

Pendant ses interventions, les interlocuteurs de l'ADP, de l'ACFI ou du CSST au sein de la collectivité/l'établissement sont :

Elu référent :

Coordonnées :

Agent référent :

Coordonnées :

Pendant l'exécution de ses missions, l'autorité territoriale s'engage à :

- disposer d'au moins un assistant ou conseiller de prévention, chargé d'assister et conseiller l'autorité territoriale pour l'application des règles en matière de santé et sécurité au travail, formé et pourvu d'une lettre de cadrage (ADP propre à la collectivité/l'établissement ou ADP mutualisé du CDGFPT 08), ou, à défaut, un élu référent,
- planifier, avec l'ADP, l'ACFI ou le CSST, la(les) visite(s) annuelle(s) des services de la collectivité/l'établissement,
- faciliter l'accès de l'ADP, de l'ACFI ou du CSST à tous les locaux de travail, de stockage de matériels et de produits, de remisage d'engins ou aux chantiers extérieurs figurant dans le champ de sa mission,
- fournir et/ou communiquer dans les meilleurs délais à l'ADP, à l'ACFI ou au CSST, l'ensemble des documents en matière d'hygiène et de sécurité (DUERP, règlement intérieur, registres en hygiène et sécurité, fiches de poste, rapports de vérifications, fiches de risques professionnels établies par le médecin du travail ...),
- désigner un représentant de la collectivité/l'établissement pour accompagner l'ADP, l'ACFI ou le CSST lors de ses visites,
- avertir en temps et en heure de la tenue des réunions du C.S.T. (ou de la F.S.-C.S.T.) et transmettre les ordres du jour et les comptes rendus (à minima 10 jours avant la date de l'instance),

- faciliter les contacts avec les acteurs de la prévention (assistant/conseiller de prévention, médecin du travail, membres des organismes compétents en matière d'hygiène et de sécurité...),
- saisir le C.S.T. (ou la F.S.-C.S.T.) pour avis sur les différents rapports,
- informer l'ADP, l'ACFI ou le CSST, par un document écrit et validé par l'autorité territoriale, des suites données aux propositions qu'il a formulées au cours du trimestre suivant la réception du rapport.

Article 6 : Responsabilités

Le CDGFPT 08 ne peut en aucun cas se substituer à l'autorité territoriale dans l'accomplissement de ses obligations légales en matière de respect des règles de santé et sécurité au travail telles qu'elles résultent des textes en vigueur.

La fonction d'ADP, d'ACFI ou du CSST, confiée au CDGFPT 08, ne dégage pas l'autorité territoriale de ses propres responsabilités en matière d'application de la réglementation relative à la santé et à la sécurité au travail.

En aucun cas la responsabilité du CDGFPT 08 et de l'ADP, l'ACFI ou du CSST ne peut être mise en cause en cas de non-respect par la collectivité/l'établissement des préconisations formulées ou des décisions prises contraires à ses préconisations.

Le rapport communiqué est une consignation des observations faites à l'instant de la visite ; toutes modifications réalisées entre la visite et la réception du rapport ne pourront être reprochées à l'ADP, à l'ACFI ou au CSST.

Article 7 : Engagements de la collectivité / l'établissement

La collectivité/l'établissement s'engage, dans l'année à venir, à :

- désigner un assistant/conseiller de prévention (mission pouvant être assurée par le CDGFPT 08),
- désigner un ACFI (mission pouvant être assurée par le CDGFPT 08),
- établir le DUERP et le tenir à jour (mission pouvant être assurée par le CDGFPT 08, sur devis),
- lancer une démarche de prévention des risques professionnels,
- établir le PCS et le DICRIM dans le cadre d'un plan de prévention des risques approuvé ou d'un plan particulier d'intervention et les actualiser (mission pouvant être assurée par le CDGFPT 08, sur devis),

- déclarer tous les accidents de service/de travail et de trajet auprès du CDGFPT 08,
- informer la cellule de maintien dans l'emploi du CDGFPT 08 de toute situation d'agent à risque d'inaptitude (restrictions d'aptitude, études de poste),
- réaliser les VGP des installations et éléments de travail (mission pouvant être effectuée par le CDGFPT 08, sur devis).

Article 8 : Sélection de missions et conditions financières

Seules les prestations individualisées d'assistance avec intervention(s) sur site par un CSST seront facturées après signature d'un devis personnalisé.

Le Service Santé et Sécurité au Travail du CDGFPT 08 propose plusieurs prestations (à cocher ci-dessous) :

☐ Mise à disposition d'un assistant de prévention (ADP) :

- ☐ 1 à 10 agents : 288 euros (soit 6 heures comprenant intervention sur site et rédaction du rapport)
- ☐ 11 à 20 agents : 480 euros (soit 10 heures comprenant intervention sur site et rédaction du rapport)
- ☐ 21 à 30 agents : 672 euros (soit 14 heures comprenant intervention sur site et rédaction du rapport)
- ☐ 31 à 50 agents : 864 euros (soit 18 heures comprenant intervention sur site et rédaction du rapport)
- ☐ > 50 agents : 1056 euros (soit 22 heures comprenant intervention sur site et rédaction du rapport)
- ☐ Spécifique : selon les attentes et besoins de la collectivité/l'établissement définis sur rendez-vous

En cas de sélection de cette mission, une visite annuelle sera proposée à la collectivité/l'établissement ; **dans ce cadre, l'ADP se réserve le droit de fixer le périmètre de l'intervention.** L'autorité territoriale peut également faire appel à l'ADP sur tout sujet relevant de sa compétence. Des interventions complémentaires sur site peuvent être réalisées à la demande de l'autorité territoriale et seront facturées sur une base tarifaire de 48 euros de l'heure comprenant le déplacement de l'ADP, l'intervention et la rédaction du rapport.

☐ Mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI)

- ☐ 1 à 10 agents : 288 euros (soit 6 heures comprenant intervention, rédaction du rapport et participation à un C.S.T. ou visite du C.S.T.)
- ☐ 11 à 20 agents : 480 euros (soit 10 heures comprenant intervention, rédaction du rapport et participation à un C.S.T. ou visite du C.S.T.)
- ☐ 21 à 30 agents : 672 euros (soit 14 heures comprenant intervention, rédaction du rapport et participation à un C.S.T. ou visite du C.S.T.)
- ☐ 31 à 50 agents : 864 euros (soit 18 heures comprenant intervention, rédaction du rapport et participation à un C.S.T. ou visite du C.S.T.)
- ☐ > 50 agents : 1056 euros (soit 22 heures comprenant intervention, rédaction du rapport et participation à un(e) C.S.T. / F.S.-C.S.T. ou visite du C.S.T. / de la F.S.-C.S.T.)
- ☐ Spécifique : selon les attentes et besoins de la collectivité / l'établissement définis sur rendez-vous

En cas de sélection de cette mission, une visite annuelle sera proposée à la collectivité / l'établissement ; **dans ce cadre, l'ACFI se réserve le droit de fixer le périmètre de l'intervention.** L'autorité territoriale peut également faire appel à l'ACFI sur tout sujet le concernant. Des interventions complémentaires sur site peuvent être réalisées à la demande de l'autorité territoriale et seront facturées sur une base tarifaire de 48 euros de l'heure comprenant le déplacement de l'ACFI, l'intervention et la rédaction du rapport.

☒ Document unique d'évaluation des risques professionnels : devis personnalisé sur demande.

☒ Plan communal de sauvegarde et plan intercommunal de sauvegarde : devis personnalisé sur demande.

☒ Saisine de la cellule de maintien dans l'emploi : devis personnalisé sur demande (les situations prises en compte dans le cadre de la convention avec le FIPHFP ne seront pas facturées).

☒ Réalisation des vérifications générales périodiques : devis personnalisé sur demande.

Dans l'hypothèse où la collectivité / l'établissement décide l'annulation d'une intervention convenue, celle-ci/celui-ci devra régler les frais de déplacement si un délai minimum de 72 heures n'a pas été respecté.

Article 9 : Revalorisation des tarifs et clause de m

La tarification horaire pourra être réévaluée annuellement par le conseil d'administration du CDGFPT 08.

Le nouveau tarif sera alors notifié à la collectivité/l'établissement au moins deux mois avant la date d'échéance de la présente convention.

La présente convention fera l'objet d'un avenant en cas de modification législative ou réglementaire relative à son domaine d'application. Elle pourra également faire l'objet de modifications sous la forme d'un avenant numéroté.

Article 10 : Compétence juridictionnelle

Tout litige pouvant résulter de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention prend effet le premier jour du mois qui suit sa signature. Elle est conclue pour une **durée d'un an et est renouvelable tacitement**. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties en respectant un préavis de trois mois.

En cas de non-paiement d'une prestation ou en cas de non-respect des engagements pris au travers de cette convention, le CDGFPT 08 pourra résilier la présente convention sans préavis.

Fait à

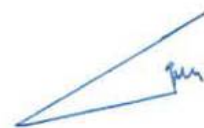
Fait à Charleville-Mézières

Le

Le

L'autorité territoriale,

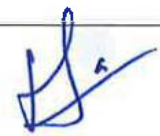
Le Président du Centre de Gestion,




Monsieur Régis DEPAIX
Maire de Montcornet en Ardenne

REGISTRE DES SIGNATURES

SECTEUR NORD OUEST

DÉLÉGUÉS TITULAIRES		DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS	
LAMBLOT Thierry		MARTEAUX Jean-François	
THIN LE MOUTIER		THIN LE MOUTIER	
PENEL Chantal		RENEAUX Bernard	
SAINT JEAN AUX BOIS		SIGNY L'ABBAYE	
KUDLA Thierry		SIMON Didier	
SON		CHÂTEAU PORCIEN	
GHEZA Jacky		DEHAYE Philippe	
VILLERS DEVANT LE THOUR		GOMONT	
LATOIR Alain		PAGNON Jean-François	
DOHIS		BRUNEHAMEL	
NORMAND Michel		FERE Eric	
BELVAL		NEUVILLE LES THIS	
SCOLARI José		PESCE Pascal	
SECHEVAL		HOULDIZY	
BOURGUIN Michel		CARBONNEAUX Gérard	
HARCY		TOURNES	
LIEBEAUX André	Absent excusé	BROUSMICHE Patrick	
GUÉ D'HOSSUS		AUVILLERS LES FORGES	
HUBERT Thierry		MICHAUX Christian	
BROGNON		TAILLETTE	
		GRABOWECKI Fabien	
		PREZ	
BURIDANT David		RHUL Daniel	
RUMIGNY		L'ECHELLE	

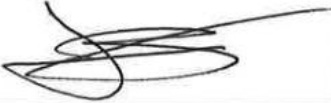
REGISTRE DES SIGNATURES

SECTEUR SUD EST

DÉLÉGUÉS TITULAIRES		DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS	
DEPUSET Marc		GUILBAUT Christelle	
SOMMERANCE		BOURCQ	
PONCELET Francis	Absent excuse	MASSART Brice	
BAR LES BUZANCY		BRIEULES SUR BAR	
DUMANGE Dominique		CARON Alain	
BOUCONVILLE		CHÂTEL-CHÉHÉRY	
LOBIDEL Alain			
FLEVILLE			
LAURENT CHAUVET Pierre		PIERRE Dominique	
CHAMPIGNEULLE		GUINCOURT	
DUPUIS Thierry		FRANÇAIS Dominique	
COULOMMES ET MARQUENY		OLIZY PRIMAT	
DESIMEUR Jérôme		CANNAUX Francis	
ECORDAL		SAINT JUVIN	
VUIBERT Pierre		TUOT Nicolas	
LA SABOTTERIE		SAINT LOUP TERRIER	
RAGUET Jean-Paul		DEFORGE David	
LA BERLIÈRE		SAINT MOREL	

REGISTRE DES SIGNATURES

SECTEUR SEDAN

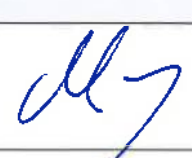
DÉLÉGUÉS TITULAIRES		DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS	
HIBLOT Olivier		BROCARD Michel	
BREVILLY		BLAGNY	
PIERRE Jacqueline		NOBRE Carlos	
MOIRY		FLEIGNEUX	
COLA Daniel		PONCELET Marc	
OSNES		ILLY	
MOZET Yves			
PURE			
BEAUDA Marie-Antoinette			
REMILLY AILLICOURT			
OURY Jean-Pol		BAGE Margareth	
TREMBLOIS LES CARIGNAN		SACHY	
PETITPAS Denis			
VAUX LES MOUZON			

REGISTRE DES SIGNATURES

SECTEUR OMONT

DÉLÉGUÉS TITULAIRES		DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS	
ETIENNE Teddy		MAROT Christophe	
SAINT MARCEAU		DOM LE MESNIL	
DECOBERT Philippe		THEVENIN Philippe	
AIGLEMONT		FLIZE	
RENVOY Jean-Pierre		DEBAIFFE - RABOIN Ghislain	
HANNOGNE ST MARTIN		ISSANCOURT RUMEL	
PREVOTEAUX François		COLAS Frédéric	
LES AYVELLES		JANDUN	
GOBERT François		THOMAS Daniel	
VENDRESSE		MONDIGNY	
HAUTCOEUR Gérard		BOUCHER Jean-Louis	
WARNECOURT		VILLE SUR LUMES	

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT

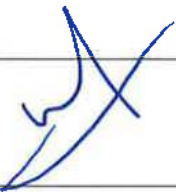
DÉLÉGUÉS TITULAIRES		DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS	
MALVAUX André		RAULET Olivier	
PAUVRES		DRICOURT	
THOUMINE Bernard	Absent excusé	GROFF Pascal	
TAGNON		L'ECAILLE	
LEGUAY Mireille		DIE Patrick	
LA NEUVILLE EN TOURNE A FUY		JUNIVILLE	
DANNEAUX Dominique	Absent excusé	LELAURIN Tony	
CAUROY		LA NEUVILLE EN TOURNE A FUY	
PIEROT Chantal		MIGNOT Thierry	
MACHAULT		VIEUX LES ASFELD	

REGISTRE DES SIGNATURES

SECTEUR AISNE ET PORCIEN

DÉLÉGUÉS TITULAIRES		DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS	
CHARLIER Sébastien		STEVENIN Bernard	
JUSTINE HERBIGNY		NOVY CHEVRIERES	
BALAVOINE Roger		JEANNELLE Maurice	
ARNICOURT		SAULCES MONCLIN	
BOUCHAT Jean-François		MAUROY Sébastien	
FAISSAULT		WASIGNY	
AUBERT Denis		MILLART Laurent	
SEUIL		SERY	

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE

DÉLÉGUÉS TITULAIRES		DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS	
LALLOUETTE Luc		D'AMARIO Valérie	
TOURNAVAUX		FÉPIN	
BARREDA Jean-Marie		BODART Isabelle	
CHOOZ		HIERGES	
MICHEL Gilles		DEJARDIN Jean-Michel	
GESPUNSART		LES HAUTES RIVIÈRES	
DENIS Frédéric		JOLY Daniel	
VIREUX MOLHAIN		ANCHAMPS	

REGISTRE DES SIGNATURES

SECTEUR URBAIN

COMMUNE	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	
ACY ROMANCE	DESIRONT Gérard		RIBEYRON Fabrice	
BALAN	SOBOTA Pascal		LAURENT Olivier	
BAZEILLES (Rubécourt et Villers Cernay)	BONNE Francis		FAUCHERON Arnaud	
BOGNY SUR MEUSE	NOEL Jérôme		VOITON Sébastien	
CARIGNAN	DEMEUSY Serge		LORDIER Gilbert	
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	CORNET David		HUART Yves	
	PETITQUEUX Dimitri		DUFLOX Michaël	
	BECKRICH Hervé		BARTHELEMY Alain	
	LEPAGE Anaïs	Absent excusé	JOLION Frédéric	
	PAPIER Anne		DALLA ROSA Sylvain	
DONCHERY	MARY Guy		DOMMELIER Pierre	
FLOING	ORTILLON Jean-Claude		LECOCQ Benoit	
FROMELENNES	BISSEUX Bruno		LEVENT Jean-Marc	
FUMAY	MUCCILLI Joseph		ESCOBAR André	
GIVET	ITUCCI Robert		PETROTTI Antoine	
GLAIRE	COTRELLE Bruno	Absent excusé	MARIUZZO Pascal	
HAYBES	DESPAS Gérard		GERBEAU Cédric	
LA FRANCHEVILLE	LEROUX Didier	Absent excusé	PESSIN Alexis	
MONTCY NOTRE DAME	JACQUES Hugues	Absent excusé	BOUDKIK Nadia	

SECTEUR URBAIN

COMMUNE	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	
MONTHERMÉ	DUBOIS Jean-Pierre	Absent excusé	DUPONT Etienne	
MOUZON (Amblimont)	JEUNESSE Steve		BRAUN Patrick	
NEUFMANIL	WAFFLARD Dominique		LESIEUR Philippe	
NOUVION SUR MEUSE	POIROT Jean-Paul		SIKORZINSKI Michel	
NOUZONVILLE	GILLE Daniel	Absent excusé	CORNEILLE Benoit	
PRIX LES MÉZIÈRES	DEDION Bruno		BEAUFÉY Alain	
RANCENNES	BOUCHER Joël		DUPONT Philippe	
RETHEL	AFRIBO Joseph	Absent excusé	DEMENGÉOT Patrick	
REVIN	DURBECQ Daniel		DEVIN Jacky	
ROCROI	BINET Denis		BOUQUIGNAUD Charles	
SAULT LES RETHEL	KOCIUBA Michel		MAQUIN Yannick	
SEDAN	REGNAULT DE MONTGON Inès	Absente excusée	GUIDEZ Bernard	
	JUBEAUX Laurent	Absent excusé	DOCQ Sébastien	
VILLERS SEMEUSE	DUPUY Jérémy	Absent excusé	BECARD Nicolas	
VIREUX WALLERAND	SIMINSKI Rosanne		PARENT Delphine	
VIVIER AU COURT	MAHIEU Amaury		LUCE Jacques	
VOUZIERES (Terron/Aisne et Vrizey)	RENOLLET Hubert		BOLY Francis	
VRIGNE AUX BOIS (Bosseval Briancourt)	DENNEVAL Jean		JALLET Yanick	
WADELINCOURT	NIVOIX Gaëtan		SICOVIAC Philippe	
WARCQ	FLAHAUT Jean-Luc		LAMBINET Hubert	

N° 30/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 9
Nombre de Membres excusés : 3
Nombre de Membres absents : 4
Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 9
abstentions : 0
oppositions : 0
approbations : 9

Le Bureau Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt-et-un août deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le quinze septembre deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

LALLOUETTE Luc – CHARLIER Sébastien – DEPUSET Marc – HIBLOT Olivier – FLAHAUT Jean-Luc – KOCIUBA Michel – AFRIBO Joseph – NORMAND Michel – RENVOY Jean-Pierre

Absent excusé : 2

ETIENNE Teddy – LAMBLOT Thierry – THOUMINE Bernard

Absents : 2

PREVOTEAUX François – NOEL Jérôme – MALVAUX André – DUPUY Jérémy

Procurations : 0

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 30/2023

Objet : ATTRIBUTION DU LOT N°1 – TERRASSEMENTS GENERAUX – VRD DU MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL À USAGE DE GARAGE ET DE STOCKAGE SUR LE SITE DE LA FDEA

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°19/2020 du Comité Syndical.

Vu la délibération n°15/2023 du Bureau Syndical.

Le Président expose :

Le marché concerne la construction du bâtiment dans lequel seront stockés des matériels et remisés les véhicules de maintenance de l'éclairage public.

Il est composé de 9 lots :

LOT N°01	TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX – VRD
LOT N°02	GROS ŒUVRE
LOT N°03	CHARPENTE MÉTALLIQUE
LOT N°04	COUVERTURE – BARDAGES
LOT N°05	MENUISERIES EXTÉRIEURES – SERRURERIE
LOT N°06	MENUISERIES INTÉRIEURES – PLÂTRERIE
LOT N°07	PLOMBERIE – VMC
LOT N°08	ÉLECTRICITÉ – CHAUFFAGE
LOT N°09	CARRELAGES – FAÏENCES – PEINTURES

Il s'agit d'un marché de travaux à prix forfaitaires pour une durée estimée à 12 mois.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée en raison de la valeur estimée de 1 000 000€ HT.

Ce marché a été lancé le 14 août 2023.

L'avis public d'appel à la concurrence a été émis au JAL (Matot Braine) et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation marches-securises.fr le 14 août 2023.

La remise des plis a été fixée au 8 septembre 2023 à 12h00.

17 plis électroniques ont été reçus.

Concernant le lot n°1 – terrassements généraux – VRD, 8 offres ont été déposées.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'attribuer le lot n°1 – terrassements généraux – VRD au candidat arrivé en tête, à savoir :

SARL LA GRAND RUELLE
16 Chemin de Donchery
08160 SAPOGNE ET FEUCHÈRES
Pour un montant de **291 630 € HT**

Autorise Monsieur le Président à signer les actes d'engagement, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 31/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 9
Nombre de Membres excusés : 3
Nombre de Membres absents : 4
Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 9
abstentions : 0
oppositions : 0
approbations : 9

Le Bureau Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt-et-un août deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le quinze septembre deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

LALLOUETTE Luc – CHARLIER Sébastien – DEPUSET Marc — HIBLOT Olivier – FLAHAUT Jean-Luc – KOCIUBA Michel – AFRIBO Joseph – NORMAND Michel – RENVOY Jean-Pierre

Absent excusé : 2

ETIENNE Teddy – LAMBLOT Thierry – THOUMINE Bernard

Absents : 2

PREVOTEAUX François – NOEL Jérôme – MALVAUX André – DUPUY Jérémy

Procurations : 0

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 31/2023

Objet : ATTRIBUTION DU LOT N°2 – GROS OEUVRE DU MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL À USAGE DE GARAGE ET DE STOCKAGE SUR LE SITE DE LA FDEA

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°19/2020 du Comité Syndical.

Vu la délibération n°15/2023 du Bureau Syndical.

Le Président expose :

Le marché concerne la construction du bâtiment dans lequel seront stockés des matériels et remisés les véhicules de maintenance de l'éclairage public.

Il est composé de 9 lots :

LOT N°01	TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX – VRD
LOT N°02	GROS ŒUVRE
LOT N°03	CHARPENTE MÉTALLIQUE
LOT N°04	COUVERTURE – BARDAGES
LOT N°05	MENUISERIES EXTÉRIEURES – SERRURERIE
LOT N°06	MENUISERIES INTÉRIEURES – PLÂTRERIE
LOT N°07	PLOMBERIE – VMC
LOT N°08	ÉLECTRICITÉ – CHAUFFAGE
LOT N°09	CARRELAGES – FAÏENCES – PEINTURES

Il s'agit d'un marché de travaux à prix forfaitaires pour une durée estimée à 12 mois.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée en raison de la valeur estimée de 1 000 000€ HT.

Ce marché a été lancé le 14 août 2023.

L'avis public d'appel à la concurrence a été émis au JAL (Matot Braine) et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation marches-securises.fr le 14 août 2023.

La remise des plis a été fixée au 8 septembre 2023 à 12h00.

17 plis électroniques ont été reçus.

Concernant le lot n°2 – gros œuvre, 2 offres ont été déposées.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'attribuer le lot n°2 – gros œuvre au candidat arrivé en tête, à savoir :

CAPITAINE CONSTRUCTIONS
9 rue de la Fosse des Mineurs
08160 CHALANDRY-ELAIRE
Pour un montant de 119 934,25 € HT

Autorise Monsieur le Président à signer les actes d'engagement, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE
**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 32/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 9
Nombre de Membres excusés : 3
Nombre de Membres absents : 4
Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 9
abstentions : 0
oppositions : 0
approbations : 9

Le Bureau Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt-et-un août deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le quinze septembre deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

LALLOUETTE Luc – CHARLIER Sébastien – DEPUSET Marc – HIBLOT Olivier – FLAHAUT Jean-Luc – KOCIUBA Michel – AFRIBO Joseph – NORMAND Michel – RENVOY Jean-Pierre

Absent excusé : 2

ETIENNE Teddy – LAMBLOT Thierry – THOUMINE Bernard

Absents : 2

PREVOTEAUX François – NOEL Jérôme – MALVAUX André – DUPUY Jérémy

Procurations : 0

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 32/2023

Objet : ATTRIBUTION DU LOT N°5 – MENUISERIES EXTÉRIEURES - SERRURERIE DU MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL À USAGE DE GARAGE ET DE STOCKAGE SUR LE SITE DE LA FDEA

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°19/2020 du Comité Syndical.

Vu la délibération n°15/2023 du Bureau Syndical.

Le Président expose :

Le marché concerne la construction du bâtiment dans lequel seront stockés des matériels et remisés les véhicules de maintenance de l'éclairage public.

Il est composé de 9 lots :

LOT N°01	TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX – VRD
LOT N°02	GROS ŒUVRE
LOT N°03	CHARPENTE MÉTALLIQUE
LOT N°04	COUVERTURE – BARDAGES
LOT N°05	MENUISERIES EXTÉRIEURES – SERRURERIE
LOT N°06	MENUISERIES INTÉRIEURES – PLÂTRERIE
LOT N°07	PLOMBERIE – VMC
LOT N°08	ÉLECTRICITÉ – CHAUFFAGE
LOT N°09	CARRELAGES – FAÏENCES – PEINTURES

Il s'agit d'un marché de travaux à prix forfaitaires pour une durée estimée à 12 mois.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée en raison de la valeur estimée de 1 000 000€ HT.

Ce marché a été lancé le 14 août 2023.

L'avis public d'appel à la concurrence a été émis au JAL (Matot Braine) et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation marches-securises.fr le 14 août 2023.

La remise des plis a été fixée au 8 septembre 2023 à 12h00.

17 plis électroniques ont été reçus.

Concernant le lot n°5 – menuiseries extérieures - serrurerie, 1 offre a été déposée.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'attribuer le lot n°5 – menuiseries extérieures - serrurerie au candidat, à savoir :

SARL ZUCCARI
ZA la Poterie – BP 66
08000 PRIX LES MÉZIÈRES
Pour un montant de **63 345 € HT**

Autorise Monsieur le Président à signer les actes d'engagement, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 33/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 9
Nombre de Membres excusés : 3
Nombre de Membres absents : 4
Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 9
abstentions : 0
oppositions : 0
approbations : 9

Le Bureau Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt-et-un août deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le quinze septembre deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

LALLOUETTE Luc - CHARLIER Sébastien - DEPUSET Marc — HIBLOT Olivier - FLAHAUT Jean-Luc - KOCIUBA Michel - AFRIBO Joseph - NORMAND Michel - RENVOY Jean-Pierre

Absent excusé : 2

ETIENNE Teddy- LAMBLOT Thierry - THOUMINE Bernard

Absents : 2

PREVOTEAUX François - NOEL Jérôme - MALVAUX André - DUPUY Jérémy

Procurations : 0

Est nommé secrétaire de séance : *Monsieur Marc DEPUSET*

N° 33/2023

Objet : ATTRIBUTION DU LOT N°8 – ÉLECTRICITÉ – CHAUFFAGE DU MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL À USAGE DE GARAGE ET DE STOCKAGE SUR LE SITE DE LA FDEA

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°19/2020 du Comité Syndical.

Vu la délibération n°15/2023 du Bureau Syndical.

Le Président expose :

Le marché concerne la construction du bâtiment dans lequel seront stockés des matériels et remisés les véhicules de maintenance de l'éclairage public.

Il est composé de 9 lots :

LOT N°01	TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX – VRD
LOT N°02	GROS ŒUVRE
LOT N°03	CHARPENTE MÉTALLIQUE
LOT N°04	COUVERTURE – BARDAGES
LOT N°05	MENUISERIES EXTÉRIEURES – SERRURERIE
LOT N°06	MENUISERIES INTÉRIEURES – PLÂTRERIE
LOT N°07	PLOMBERIE – VMC
LOT N°08	ÉLECTRICITÉ – CHAUFFAGE
LOT N°09	CARRELAGES – FAÏENCES – PEINTURES

Il s'agit d'un marché de travaux à prix forfaitaires pour une durée estimée à 12 mois.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée en raison de la valeur estimée de 1 000 000€ HT.

Ce marché a été lancé le 14 août 2023.

L'avis public d'appel à la concurrence a été émis au JAL (Matot Braine) et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation marches-securises.fr le 14 août 2023.

La remise des plis a été fixée au 8 septembre 2023 à 12h00.

17 plis électroniques ont été reçus.

Concernant le lot n°8 – électricité – chauffage, 2 offres ont été déposées.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'attribuer le lot n°8 – électricité – chauffage au candidat arrivé en tête, à savoir :

BARRE BOUQUIGNAUD
1 ZAC du Grand Ban
08000 LA FRANCHEVILLE
Pour un montant de **29 000 € HT**

Autorise Monsieur le Président à signer les actes d'engagement, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 34/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 9
Nombre de Membres excusés : 3
Nombre de Membres absents : 4
Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 9
abstentions : 0
oppositions : 0
approbations : 9

Le Bureau Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt-et-un août deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le quinze septembre deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

LALLOUETTE Luc – CHARLIER Sébastien – DEPUSET Marc – HIBLOT Olivier – FLAHAUT Jean-Luc – KOCIUBA Michel – AFRIBO Joseph – NORMAND Michel – RENVOY Jean-Pierre

Absent excusé : 2

ETIENNE Teddy – LAMBLOT Thierry – THOUMINE Bernard

Absents : 2

PREVOTEAUX François – NOEL Jérôme – MALVAUX André – DUPUY Jérémy

Procurations : 0

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 34/2023

Objet : ATTRIBUTION DU LOT N°9 – CARRELAGES – FAÏENCES – PEINTURES DU MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL À USAGE DE GARAGE ET DE STOCKAGE SUR LE SITE DE LA FDEA

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°19/2020 du Comité Syndical.

Vu la délibération n°15/2023 du Bureau Syndical.

Le Président expose :

Le marché concerne la construction du bâtiment dans lequel seront stockés des matériels et remisés les véhicules de maintenance de l'éclairage public.

Il est composé de 9 lots :

LOT N°01	TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX – VRD
LOT N°02	GROS ŒUVRE
LOT N°03	CHARPENTE MÉTALLIQUE
LOT N°04	COUVERTURE – BARDAGES
LOT N°05	MENUISERIES EXTÉRIEURES – SERRURERIE
LOT N°06	MENUISERIES INTÉRIEURES – PLÂTRERIE
LOT N°07	PLOMBERIE – VMC
LOT N°08	ÉLECTRICITÉ – CHAUFFAGE
LOT N°09	CARRELAGES – FAÏENCES – PEINTURES

Il s'agit d'un marché de travaux à prix forfaitaires pour une durée estimée à 12 mois.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée en raison de la valeur estimée de 1 000 000€ HT.

Ce marché a été lancé le 14 août 2023.

L'avis public d'appel à la concurrence a été émis au JAL (Matot Braine) et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation marches-securises.fr le 14 août 2023.

La remise des plis a été fixée au 8 septembre 2023 à 12h00.

17 plis électroniques ont été reçus.

Concernant le lot n°9 – carrelages – faïences – peintures, 2 offres ont été déposées.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'attribuer le lot n°9 – carrelages – faïences – peintures au candidat arrivé en tête, à savoir :

JACQUEMARD Jacky
Parc d'activités ecovert
Route de Vrine-Meuse
08440 VIVIER AU COURT
Pour un montant de **13 601 € HT**

Autorise Monsieur le Président à signer les actes d'engagement, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE **FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENTES**

Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 35/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

BUREAU SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 9
Nombre de Membres excusés : 3
Nombre de Membres absents : 4
Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 9
abstentions : 0
oppositions : 0
approbations : 9

Le Bureau Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt-neuf septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-trois octobre deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

LALLOUETTE Luc - CHARLIER Sébastien - HIBLOT Olivier - FLAHAUT Jean-Luc - KOCIUBA Michel - NORMAND Michel - LAMBLLOT Thierry - THOUMINE Bernard - MALVAUX André

Absent excusé : 3

ETIENNE Teddy - DEPUISSET Marc - AFRIBO Joseph

Absents : 4

PREVOTEAUX François - DUPUY Jérémy - NOEL Jérôme - RENVOY Jean-Pierre

Procurations : 0

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur André MALVAUX

N° 35/2023

Objet : ATTRIBUTION DU LOT N°3 – CHARPENTE MÉTALLIQUE DU MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL À USAGE DE GARAGE ET DE STOCKAGE SUR LE SITE DE LA FDEA

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°19/2020 du Comité Syndical.

Le Président expose :

Le marché concerne la construction du bâtiment dans lequel seront stockés des matériels et remisés les véhicules de maintenance de l'éclairage public.

Il s'agit d'un marché de travaux à prix forfaitaires pour une durée estimée à 12 mois.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée en raison de la valeur estimée de 1 000 000€ HT.

Ce marché a été lancé le 14 août 2023.

L'avis public d'appel à la concurrence a été émis au JAL (Matot Braine) et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation marches-securises.fr le 14 août 2023.

La remise des plis a été fixée au 8 septembre 2023 à 12h00.

Une première réunion du bureau syndical d'attribution s'est tenue le 15 septembre 2023 et les décisions suivantes ont été prises :

LOT N°01	TERRASSEMENTS GENERAUX – VRD : attribué à LA GRAND RUELLE
LOT N°02	GROS ŒUVRE : attribué à CAPITAINE CONSTRUCTIONS
LOT N°03	CHARPENTE METALLIQUE : lancement d'une négociation
LOT N°04	COUVERTURE – BARDAGES : infructueux / procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables
LOT N°05	MENUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIE : attribué à ZUCCARI
LOT N°06	MENUISERIES INTERIEURES – PLATRERIE : infructueux / procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables
LOT N°07	PLOMBERIE – VMC : infructueux / procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables
LOT N°08	ELECTRICITE – CHAUFFAGE : attribué à BARRE BOUQUIGNAUD
LOT N°09	CARRELAGES – FAIENCES – PEINTURES : attribué à JACQUEMARD JACKY

Concernant le lot n°3 – charpente métallique, et dans le cadre de la négociation, 1 offre a été déposée.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'attribuer le lot n°3 – charpente métallique au candidat arrivé en tête, à savoir :

CMD

31 Lotissement La Converserie

08140 POURU SAINT REMY

Pour un montant de 59 400€ HT

Autorise Monsieur le Président à signer les actes d'engagement, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 36/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

BUREAU SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 9
Nombre de Membres excusés : 3
Nombre de Membres absents : 4
Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 9
abstentions : 0
oppositions : 0
approbations : 9

Le Bureau Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt-neuf septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-trois octobre deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

LALLOUETTE Luc - CHARLIER Sébastien - HIBLOT Olivier - FLAHAUT Jean-Luc - KOCIUBA Michel - NORMAND Michel - LAMBLOT Thierry - THOUMINE Bernard - MALVAUX André

Absent excusé : 3

ETIENNE Teddy - DEPUSET Marc - AFRIBO Joseph

Absents : 4

PREVOTEAUX François - DUPUY Jérémy - NOEL Jérôme - RENVOY Jean-Pierre

Procurations : 0

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur André MALVAUX

N° 36/2023

Objet : ATTRIBUTION DU LOT N°4 - COUVERTURE - BARDAGE DU MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL À USAGE DE GARAGE ET DE STOCKAGE SUR LE SITE DE LA FDEA

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°19/2020 du Comité Syndical.

Le Président expose :

Le marché concerne la construction du bâtiment dans lequel seront stockés des matériels et remisés les véhicules de maintenance de l'éclairage public.

Il s'agit d'un marché de travaux à prix forfaitaires pour une durée estimée à 12 mois.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée en raison de la valeur estimée de 1 000 000€ HT.

Ce marché a été lancé le 14 août 2023.

L'avis public d'appel à la concurrence a été émis au JAL (Matot Braine) et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation marchés-securises.fr le 14 août 2023.

La remise des plis a été fixée au 8 septembre 2023 à 12h00.

Une première réunion du bureau syndical d'attribution s'est tenue le 15 septembre 2023 et les décisions suivantes ont été prises :

LOT N°01	TERRASSEMENTS GENERAUX - VRD : attribué à LA GRAND RUELLE
LOT N°02	GROS ŒUVRE : attribué à CAPITAIN CONSTRUCTIONS
LOT N°03	CHARPENTE METALLIQUE : lancement d'une négociation
LOT N°04	COUVERTURE - BARDAGES : infructueux / procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables
LOT N°05	MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE : attribué à ZUCCARI
LOT N°06	MENUISERIES INTERIEURES - PLATRERIE : infructueux / procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables
LOT N°07	PLOMBERIE - VMC : infructueux / procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables
LOT N°08	ELECTRICITE - CHAUFFAGE : attribué à BARRE BOUQUIGNAUD
LOT N°09	CARRELAGES - FAIENCES - PEINTURES : attribué à JACQUEMARD JACKY

Concernant le lot n°4 - couverture - bardage, relancé en procédure sans mise en concurrence, 3 entreprises ont été consultées et 2 offres ont été déposées.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'attribuer le lot n°4 - couverture - bardage au candidat arrivé en tête, à savoir :

BAMECO
ZAC DU GRAND BAN
08000 LA FRANCHEVILLE
Pour un montant de 135 416.87€ HT

Autorise Monsieur le Président à signer les actes d'engagement, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 37/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

BUREAU SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 9
Nombre de Membres excusés : 3
Nombre de Membres absents : 4
Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 9
abstentions : 0
oppositions : 0
approbations : 9

Le Bureau Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt-neuf septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-trois octobre deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

LALLOUETTE Luc - CHARLIER Sébastien - HIBLOT Olivier - FLAHAUT Jean-Luc - KOCIUBA Michel -
NORMAND Michel - LAMBLLOT Thierry - THOUMINE Bernard - MALVAUX André

Absent excusé : 3

ETIENNE Teddy - DEPUISSET Marc - AFRIBO Joseph

Absents : 4

PREVOTEAUX François - DUPUY Jérémy - NOEL Jérôme - RENVOY Jean-Pierre

Procurations : 0

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur André MALVAUX

N° 37/2023

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN CAMION NACELLE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°19/2020 du Comité Syndical.

Le Président expose :

Dans le cadre de ses activités liées à l'éclairage public, la FDEA est sollicitée par plusieurs communes urbaines comme Haybes, Fumay, Vivier-au-court ... (- de 4 000 habitants) qui souhaitent transférer leur compétence à la FDEA.

Dans cette perspective, une troisième équipe de maintenance est en cours de constitution pour un démarrage prévu au 1er janvier 2024.

Il convient donc d'équiper cette nouvelle équipe en matériels divers notamment une nacelle élévatrice.

La Fédération Départementale d'Energies des Ardennes a donc décidé de lancer une consultation afin d'acquérir une nacelle élévatrice neuve.

Cette consultation consiste en un marché de fourniture passé en procédure adaptée composé de 2 lots :

Lot n° 1 : fourniture et livraison d'un châssis 14 tonnes

Lot n° 2 : fourniture et livraison d'une nacelle élévatrice

La valeur estimée du besoin est d'environ 200 000€

L'avis public d'appel à la concurrence a été émis au JAL (Matot Braine) et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation marches-securises.fr le 21 août 2023.

La remise des plis a été fixée au 22 septembre 2023 à 12h00.

3 plis électroniques ont été reçus.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'attribuer le marché pour la fourniture et la livraison d'un camion nacelle aux candidats arrivés en tête, à savoir :

**LOT N°1 : ARDENNES POIDS LOURDS 131 RUE DE L'INDUSTRIE 08 330 VRIGNE
AUX BOIS pour un montant de 80 500€ HT**

**LOT N°2 : KLUBB 12 AVENUE JAMES DE ROTSCCHILD 77 164 FERRIERES EN BRIE
pour un montant de 119 833€ HT**

Autorise Monsieur le Président à signer les actes d'engagement, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 38/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

BUREAU SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 9
Nombre de Membres excusés : 3
Nombre de Membres absents : 4
Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 9
abstentions : 0
oppositions : 0
approbations : 9

Le Bureau Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt-neuf septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-trois octobre deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

LALLOUETTE Luc - CHARLIER Sébastien - HIBLOT Olivier - FLAHAUT Jean-Luc - KOCIUBA Michel - NORMAND Michel - LAMBLOT Thierry - THOUMINE Bernard - MALVAUX André

Absent excusé : 3

ETIENNE Teddy - DEPUSET Marc - AFRIBO Joseph

Absents : 4

PREVOTEAUX François - DUPUY Jérémy - NOEL Jérôme - RENVOY Jean-Pierre

Procurations : 0

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur André MALVAUX

N° 38/2023

Objet : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF AUX ÉTUDES ET TRAVAUX SIMULTANÉS D'ÉLECTRIFICATION, DE CONSTRUCTION DE GÉNIE CIVIL DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET DE TRAVAUX NEUFS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE SECTEUR DES COMMUNES URBAINES

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°19/2020 du Comité Syndical.

Le Président expose :

Le marché en cours de validité arrivant à échéance le 31/12/2023, il a été décidé de procéder à une nouvelle mise en concurrence.

Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable trois fois, établi avec un montant minimum de 1 500 000€ HT par an et un montant maximum de 5 000 000€ HT à valoir sur les 4 années potentielles du marché.

L'avis public d'appel à la concurrence a été émis au JAL (Matot Braine) et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation marchés-securises.fr le 28 août 2023.

La remise des plis a été fixée au 06 octobre 2023 à 12h00.

4 plis électroniques ont été reçus.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'attribuer l'accord-cadre relatif aux études et travaux simultanés d'électrification, de construction de génie civil de communications électroniques et de travaux neufs d'éclairage public sur le secteur des communes urbaines au candidat arrivé en tête, à savoir :

**SPIE CITYNETWORKS
1/3 PLACE DE LA BERLINE
93287 SAINT DENIS CEDEX**

Autorise Monsieur le Président à signer les actes d'engagement, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
**LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE**



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 39/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice	: 86
Nombre de membres présents	: 46
Nombre de Membres excusés	: 13
Nombre de Membres absents	: 27
Nombre de procurations	: 7
Nombre de votants	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt-et-un novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – DENNEVAL Jean – DESPAS Gérard – JACQUES Hugues – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – MARY Guy – ORTILLON Jean-Claude – PETITQUEUX Dimitri – POIROT Jean-Paul – SICOVIAC Philippe

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BOURGUIN Michel – BURIDANT David – GRABOWECKI Fabien – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – LIEBEAUX André – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT-CHAUVEY Pierre – LOBIDEL Alain – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – COLA Daniel – OURY Jean-Pol – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – PREVOTEAUX François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – DANNEAUX Dominique – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – BALAVOINE Roger

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – BODART Isabelle – DEJARDIN Jean-Michel

Absents excusés : 13

AFRIBO Joseph – BOUCHAT Jean-François – COTRELLE Bruno – DEDION Bruno – DUBOIS Jean-Pierre – DUMANGE Dominique – FLAHAUT Jean-Luc – GHEZA Jacky – JUBAUX Laurent – MOZET Yves – PONCELET Francis – REGNAULT DE MONTGON Inès – SIMINSKI Rosanne

Absents : 27

AUBERT Denis – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DESIRONT Gérard – DUPUIS Thierry – DURBECQ Daniel – GILLE Daniel – HUBERT Thierry – ITUCCI Robert – JEUNESSE Steve – LEPAGE Anaïs – MAHIEU Amaury – MUCCILLI Joseph – NIVOIX Gaëtan – NOEL Jérôme – NORMAND Michel – PAPIER Anne – RENOLLET Hubert – RENVOY Jean-Pierre – SOBOTA Pascal – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 7

M. DUBOIS Jean-Pierre à M. LALLOUETTE Luc

M. MOZET Yves à M. HIBLOT Olivier

MME SIMINSKY Rosanne à M. MALVAUX André

MME REGNAULT DE MONTGON Inès à M. CHARLIER Sébastien

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc

M. PONCELET Francis à M. LOBIDEL Alain

M. JUBAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

Objet : 2^{ème} PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI)

Vu la signature avec **ENEDIS** et **EDF**, d'un nouveau **contrat de concession** pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente le 4 septembre 2019 avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2020.

Considérant que ce modèle intègre une procédure de programmation des investissements : un schéma directeur d'une durée égale à celle du contrat soit 30 ans dans notre cas, décliné en Programmes Pluriannuels d'Investissements d'une durée de 4 ans et de Programmes Annuels.

Considérant que ce dispositif permet de mieux orienter et contrôler les travaux d'amélioration et de développement du réseau d'électricité.

Considérant que les Programmes Pluriannuels d'Investissements sont établis de manière concertée entre les parties et présentés conjointement par la **FDEA** et **ENEDIS** au Comité Syndical.

Considérant que le 1^{er} PPI arrive à échéance le 31/12/2023.

Vu la présentation du nouveau PPI pour la période 2024 à 2027.

Le Président invite le comité syndical à se prononcer sur le nouveau PPI à effet au 1^{er} janvier 2024 pour la période 2024 à 2027 qui sera intégré par voie d'avenant au contrat de concession.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Accepte le nouveau PPI à effet au 1^{er} janvier 2024 pour la période 2024 à 2027 qui sera intégré par voie d'avenant au contrat de concession. (annexe)

Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28



AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE

Programme pluriannuel d'investissements pour la période 2024-2027

Entre les soussignées :

- **La Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA)**, autorité concédante du service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur son territoire, représentée par son Président, **Monsieur Luc LALLOUETTE**, dûment habilité à cet effet par délibération du comité syndical du 28 Novembre 2023, faisant élection de domicile Zone d'Activité du Pêcher 08440 LUMES,

désignée ci-après « **l'autorité concédante** », d'une part,

et, d'autre part,

- **Enedis**, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital social de 270 037 000 euros, dont le siège social est sis 34, place des Corolles 92079 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par Monsieur Stéphane ALLAIN, Directeur Territorial Ardennes, agissant en vertu des délégations de pouvoir qui lui ont été consenties le 1^{er} Novembre 2022 par Monsieur Olivier de LA CHAPELLE, Directeur Régional Champagne-Ardenne, faisant élection de domicile 101/103 Cours Aristide Briand 08013 CHARLEVILLE-MEZIERES,

désignée ci-après « **le concessionnaire** », pour la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, ou « **le gestionnaire du réseau de distribution** »,

et

- **Electricité de France (EDF)**, société anonyme au capital de 2 084 365 041 euros ayant son siège social 22-30 avenue de Wagram - 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317, représentée par Monsieur Jérémie BAUDOU, Directeur Développement Territorial EDF Champagne-Ardenne, agissant en vertu des délégations de signature qui lui ont été consenties le 18 décembre 2019 par Monsieur François GONCZI, Directeur de la Direction Commerce EST, dûment habilité aux fins des présentes, faisant élection de domicile 34 Avenue Françoise Giroud - 21077 DIJON Cedex,

désignée ci-après « **le concessionnaire** », pour la mission de fourniture d'énergie électrique aux clients bénéficiant des tarifs réglementés de vente, ou « **le fournisseur aux tarifs réglementés de vente** »,

Ci-après désignées ensemble par « **les Parties** ».

EXPOSE

La Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA), Electricité de France et Enedis ont conclu le 4 septembre 2019, pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, un contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le territoire desservi par la concession, ci-après désigné « le Contrat de concession ».

Le Contrat de concession comporte un cahier des charges de concession intégrant dans son annexe 2B un programme pluriannuel d'investissements pour la période 2020-2023, ci-après désigné le « PPI ».

Le PPI arrivant à son terme, l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution se sont rapprochés afin d'établir le bilan des investissements réalisés et d'élaborer le PPI de la période suivante, conformément à l'article 11 du cahier des charges et aux articles 1.1 et 3 de l'annexe 2A au cahier des charges du Contrat de concession.

Au cours des échanges relatifs au pilotage du PPI portant sur la période 2020-2023 et à l'établissement du PPI portant sur la période 2024-2027, l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution ont souligné l'intérêt d'un avenant souple et modulable qui les affranchisse de la formalisation du suivi de données techniques et des indicateurs associés et se concentre sur les 3 finalités génériques conjointement arrêtées pour décliner l'engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution.

Cela étant exposé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1^{er} – OBJET

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au Contrat de concession le programme pluriannuel d'investissements de la période 2024-2027, qui succède au PPI de la période 2020-2023.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ANNEXE 2B AU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION

Les dispositions relatives au nouveau PPI de la période 2024-2027 sont précisées dans la nouvelle annexe 2B, annexée au présent avenant.

Cette nouvelle annexe 2B se substitue de plein droit à celle relative au PPI de la période précédente 2020-2023.



ARTICLE 3 – DATE D’EFFET

Le présent avenant prend effet le 1^{er} janvier 2024, l'autorité concédante accomplissant les formalités propres à le rendre exécutoire et en particulier en le transmettant à la préfecture des Ardennes.

ARTICLE 4 – DROITS D’ENREGISTREMENT

Le présent avenant est dispensé des droits d'enregistrement. Ces droits, s'ils étaient perçus, seraient à la charge de celle des parties qui en aurait provoqué la perception.

Fait en quatre exemplaires, reliés par le procédé Assemblact RC, empêchant toute substitution ou addition et signés seulement à la dernière page de l'avenant,

A LUMES, le Décembre 2023

Pour l'autorité concédante,

Le Président

Luc LALLOUETTE

Pour le concessionnaire,

Le Directeur Territorial
Enedis Ardennes

Stéphane ALLAIN

Le Directeur
Développement Territorial
EDF Champagne-Ardenne

Jérémie BAUDOU

Annexe 1

ANNEXE 2B

Programme pluriannuel d'investissements pour la période 2024-2027

Préambule

Le présent programme pluriannuel est établi pour une période de 4 ans, allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

En application de l'article 11 du cahier des charges de concession et des articles 1.1 et 3 de son annexe 2A, il est établi de façon concertée par le gestionnaire de réseau de distribution et l'autorité concédante, à partir du diagnostic technique et des ambitions portées par le schéma directeur des investissements de la concession.

Conformément à l'article 2.2 de l'annexe 2A, un diagnostic technique actualisé a été partagé avec l'autorité concédante aux fins d'assurer la prise en compte des évolutions apportées sur le réseau grâce aux investissements des deux maîtres d'ouvrage et de tenir compte de l'état du réseau au terme du premier PPI.

Le programme pluriannuel définit, selon des finalités génériques, les priorités de la période.

Il intègre les réalisations du gestionnaire de réseau de distribution et de l'autorité concédante, par catégorie d'ouvrages, en fonction de la répartition de la maîtrise d'ouvrage retenue dans l'annexe 1 du cahier des charges de concession.

Il fait l'objet d'un engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution sur l'ensemble des opérations retenues pour la période de 4 ans.

Il sera décliné chaque année dans des programmes annuels.

Le programme pluriannuel porte sur des ouvrages identifiés comme prioritaires à renouveler.
Il ne représente pas l'intégralité des investissements à venir sur la concession, en termes de localisation et de volume.
Il ne préjuge pas notamment des investissements liés aux opérations de raccordement.

Les modalités de mise en œuvre et d'évaluation du programme pluriannuel, définies à l'article 11 du cahier des charges de concession et aux articles 1.1 et 3 de son annexe 2A, sont ajustées comme suit pour le second programme pluriannuel établi pour la période 2024-2027 :



Article 1 – Engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution

L'engagement financier total du gestionnaire du réseau de distribution au titre du programme pluriannuel pour la période 2024-2027 est le suivant :

Finalités	Total 2024-2027
<u>Investissements pour l'amélioration du Patrimoine :</u>	6 M€
• <i>dont Renforcement des Réseaux HTA :</i>	<i>0,4 M€</i>
• <i>dont Climatique-Sécurisation :</i>	<i>1,0 M€</i>
• <i>dont Modernisation des Réseaux HTA et BT :</i>	<i>4,6 M€</i>
Engagement financier total	6 M€

L'engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution porte sur le total des opérations retenues pour la période du programme pluriannuel des investissements.

La ventilation présentée dans le tableau ci-dessus peut être amenée à évoluer en fonction d'éléments conjoncturels (ex. : aléas climatiques, réglementation) ou structurels (ex. : politiques techniques, retours d'expérience).

Pour ce second PPI, l'autorité concédante ne formalise pas de programme spécifique.

Article 2 – Modalités du suivi financier du programme pluriannuel d'investissements

Le suivi des prévisions d'investissement sera effectué selon le tableau ci-dessous :

<i>Suivi année n des dépenses d'investissement du gestionnaire du réseau de distribution dans le cadre du PPI 2024-2027</i>				
Investissements	Total prévisions d'investissements PPI	Réalisé de l'année n	Réalisé en cumulé à fin d'année n	Commentaires
<i>Renforcement des réseaux HTA</i>	<i>0,4 M€</i>			
<i>Climatique - Sécurisation</i>	<i>1,0 M€</i>			
<i>Modernisation des réseaux HTA et BT</i>	<i>4,6 M€</i>			
Engagement financier total	6 M€			

L'évaluation de l'engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution au titre du programme pluriannuel est réalisée au terme de ce dernier.

La ventilation présentée dans le tableau, ci-dessus, peut être amenée à évoluer en fonction d'éléments conjoncturels (ex. : aléas climatiques, réglementation) ou structurels (ex. : politiques techniques, retours d'expérience).



AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE

Programme pluriannuel d'investissements pour la période 2024-2027

Entre les soussignées :

- **La Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA)**, autorité concédante du service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur son territoire, représentée par son Président, **Monsieur Luc LALLOUETTE**, dûment habilité à cet effet par délibération du comité syndical du 28 Novembre 2023, faisant élection de domicile Zone d'Activité du Pêcher 08440 LUMES,

désignée ci-après « **l'autorité concédante** », d'une part,

et, d'autre part,

- **Enedis**, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital social de 270 037 000 euros, dont le siège social est sis 34, place des Corolles 92079 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par Monsieur Stéphane ALLAIN, Directeur Territorial Ardennes, agissant en vertu des délégations de pouvoir qui lui ont été consenties le 1^{er} Novembre 2022 par Monsieur Olivier de LA CHAPELLE, Directeur Régional Champagne-Ardenne, faisant élection de domicile 101/103 Cours Aristide Briand 08013 CHARLEVILLE-MEZIERES,

désignée ci-après « **le concessionnaire** », pour la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, ou « **le gestionnaire du réseau de distribution** »,

et

- **Electricité de France (EDF)**, société anonyme au capital de 2 084 365 041 euros ayant son siège social 22-30 avenue de Wagram - 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317, représentée par Monsieur Jérémie BAUDOU, Directeur Développement Territorial EDF Champagne-Ardenne, agissant en vertu des délégations de signature qui lui ont été consenties le 18 décembre 2019 par Monsieur François GONCZI, Directeur de la Direction Commerce EST, dûment habilité aux fins présentes, faisant élection de domicile 34 Avenue Françoise Giroud - 21077 DIJON Cedex,

désignée ci-après « **le concessionnaire** », pour la mission de fourniture d'énergie électrique aux clients bénéficiant des tarifs réglementés de vente, ou « **le fournisseur aux tarifs réglementés de vente** »,

Ci-après désignées ensemble par « les Parties ».

LL SA 13

EXPOSE

La Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA), Electricité de France et Enedis ont conclu le 4 septembre 2019, pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, un contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le territoire desservi par la concession, ci-après désigné « le Contrat de concession ».

Le Contrat de concession comporte un cahier des charges de concession intégrant dans son annexe 2B un programme pluriannuel d'investissements pour la période 2020-2023, ci-après désigné le « PPI ».

Le PPI arrivant à son terme, l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution se sont rapprochés afin d'établir le bilan des investissements réalisés et d'élaborer le PPI de la période suivante, conformément à l'article 11 du cahier des charges et aux articles 1.1 et 3 de l'annexe 2A au cahier des charges du Contrat de concession.

Au cours des échanges relatifs au pilotage du PPI portant sur la période 2020-2023 et à l'établissement du PPI portant sur la période 2024-2027, l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution ont souligné l'intérêt d'un avenant souple et modulable qui les affranchisse de la formalisation du suivi de données techniques et des indicateurs associés et se concentre sur les 3 finalités génériques conjointement arrêtées pour décliner l'engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution.

Cela étant exposé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1^{er} – OBJET

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au Contrat de concession le programme pluriannuel d'investissements de la période 2024-2027, qui succède au PPI de la période 2020-2023.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ANNEXE 2B AU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION

Les dispositions relatives au nouveau PPI de la période 2024-2027 sont précisées dans la nouvelle annexe 2B, annexée au présent avenant.

Cette nouvelle annexe 2B se substitue de plein droit à celle relative au PPI de la période précédente 2020-2023.

LL SA 19

ARTICLE 3 – DATE D’EFFET

Le présent avenant prend effet le 1^{er} janvier 2024, l'autorité concédante accomplissant les formalités propres à le rendre exécutoire et en particulier en le transmettant à la préfecture des Ardennes.

ARTICLE 4 – DROITS D’ENREGISTREMENT

Le présent avenant est dispensé des droits d'enregistrement. Ces droits, s'ils étaient perçus, seraient à la charge de celle des parties qui en aurait provoqué la perception.

Fait en quatre exemplaires, reliés par le procédé Assemblact RC, empêchant toute substitution ou addition et signés seulement à la dernière page de l'avenant,

A LUMES, le JJ Décembre 2023

Pour l'autorité concédante,

Le Président

Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pécher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.46.28

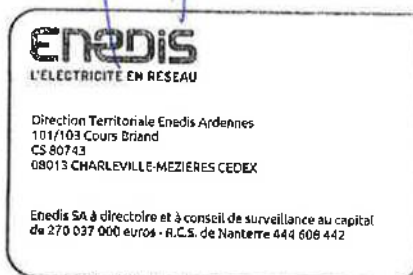
Pour le concessionnaire,

Le Directeur Territorial
Enedis Ardennes

Stéphane ALLAIN

Le Directeur
Développement Territorial
EDF Champagne-Ardenne

Jérémie BAUDOU



Annexe 1

ANNEXE 2B

Programme pluriannuel d'investissements pour la période 2024-2027

Préambule

Le présent programme pluriannuel est établi pour une période de 4 ans, allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

En application de l'article 11 du cahier des charges de concession et des articles 1.1 et 3 de son annexe 2A, il est établi de façon concertée par le gestionnaire de réseau de distribution et l'autorité concédante, à partir du diagnostic technique et des ambitions portées par le schéma directeur des investissements de la concession.

Conformément à l'article 2.2 de l'annexe 2A, un diagnostic technique actualisé a été partagé avec l'autorité concédante aux fins d'assurer la prise en compte des évolutions apportées sur le réseau grâce aux investissements des deux maîtres d'ouvrage et de tenir compte de l'état du réseau au terme du premier PPI.

Le programme pluriannuel définit, selon des finalités génériques, les priorités de la période.

Il intègre les réalisations du gestionnaire de réseau de distribution et de l'autorité concédante, par catégorie d'ouvrages, en fonction de la répartition de la maîtrise d'ouvrage retenue dans l'annexe 1 du cahier des charges de concession.

Il fait l'objet d'un engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution sur l'ensemble des opérations retenues pour la période de 4 ans.

Il sera décliné chaque année dans des programmes annuels.

Le programme pluriannuel porte sur des ouvrages identifiés comme prioritaires à renouveler.

Il ne représente pas l'intégralité des investissements à venir sur la concession, en termes de localisation et de volume.

Il ne préjuge pas notamment des investissements liés aux opérations de raccordement.

Les modalités de mise en œuvre et d'évaluation du programme pluriannuel, définies à l'article 11 du cahier des charges de concession et aux articles 1.1 et 3 de son annexe 2A, sont ajustées comme suit pour le second programme pluriannuel établi pour la période 2024-2027 :

LL SH 3

Article 1 – Engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution

L'engagement financier total du gestionnaire du réseau de distribution au titre du programme pluriannuel pour la période 2024-2027 est le suivant :

<i>Finalités</i>	<i>Total 2024-2027</i>
<u>Investissements pour l'amélioration du Patrimoine :</u>	6 M€
• <i>dont Renforcement des Réseaux HTA :</i>	<i>0,4 M€</i>
• <i>dont Climatique-Sécurisation :</i>	<i>1,0 M€</i>
• <i>dont Modernisation des Réseaux HTA et BT :</i>	<i>4,6 M€</i>
Engagement financier total	6 M€

L'engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution porte sur le total des opérations retenues pour la période du programme pluriannuel des investissements.

La ventilation présentée dans le tableau ci-dessus peut être amenée à évoluer en fonction d'éléments conjoncturels (ex. : aléas climatiques, réglementation) ou structurels (ex. : politiques techniques, retours d'expérience).

Pour ce second PPI, l'autorité concédante ne formalise pas de programme spécifique.

Article 2 – Modalités du suivi financier du programme pluriannuel d'investissements

Le suivi des prévisions d'investissement sera effectué selon le tableau ci-dessous :

<i>Suivi année n des dépenses d'investissement du gestionnaire du réseau de distribution dans le cadre du PPI 2024-2027</i>				
<i>Investissements</i>	<i>Total prévisions d'investissements PPI</i>	<i>Réalisé de l'année n</i>	<i>Réalisé en cumulé à fin d'année n</i>	<i>Commentaires</i>
<i>Renforcement des réseaux HTA</i>	<i>0,4 M€</i>			
<i>Climatique - Sécurisation</i>	<i>1,0 M€</i>			
<i>Modernisation des réseaux HTA et BT</i>	<i>4,6 M€</i>			
Engagement financier total	6 M€			

L'évaluation de l'engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution au titre du programme pluriannuel est réalisée au terme de ce dernier.

La ventilation présentée dans le tableau, ci-dessus, peut être amenée à évoluer en fonction d'éléments conjoncturels (ex. : aléas climatiques, réglementation) ou structurels (ex. : politiques techniques, retours d'expérience).

LL SA

Envoyé en préfecture le 04/01/2024

Reçu en préfecture le 04/01/2024

Publié le 04/01/2024



ID : 008-200047389-20231128-39_2023_3-DE

N° 40/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice	: 86
Nombre de membres présents	: 46
Nombre de Membres excusés	: 13
Nombre de Membres absents	: 27
Nombre de procurations	: 7
Nombre de votants	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt-et-un novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – DENNEVAL Jean – DESPAS Gérard – JACQUES Hugues – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – MARY Guy – ORTILLON Jean-Claude – PETITQUEUX Dimitri – POIROT Jean-Paul – SICOVIAC Philippe

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BOURGUIN Michel – BURIDANT David – GRABOWECKI Fabien – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – LIEBEAUX André – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT-CHAUVET Pierre – LOBIDEL Alain – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – COLA Daniel – OURY Jean-Pol – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – PREVOTEAUX François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – DANNEAUX Dominique – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – BALAVOINE Roger

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – BODART Isabelle – DEJARDIN Jean-Michel

Absents excusés : 13

AFRIBO Joseph – BOUCHAT Jean-François – COTRELLE Bruno – DEDION Bruno – DUBOIS Jean-Pierre – DUMANGE Dominique – FLAHAUT Jean-Luc – GHEZA Jacky – JUBEAUX Laurent – MOZET Yves – PONCELET Francis – REGNAULT DE MONTGON Inès – SIMINSKI Rosanne

Absents : 27

AUBERT Denis – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DESIRONT Gérard – DUPUIS Thierry – DURBECQ Daniel – GILLE Daniel – HUBERT Thierry – ITUCCI Robert – JEUNESSE Steve – LEPAGE Anaïs – MAHIEU Amaury – MUCCILLI Joseph – NIVOIX Gaëtan – NOEL Jérôme – NORMAND Michel – PAPIER Anne – RENOLLET Hubert – RENVOY Jean-Pierre – SOBOTA Pascal – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 7

M. DUBOIS Jean-Pierre à M. LALLOUETTE Luc

M. MOZET Yves à M. HIBLOT Olivier

MME SIMINSKY Rosanne à M. MALVAUX André

MME REGNAULT DE MONTGON Inès à M. CHARLIER Sébastien

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc

M. PONCELET Francis à M. LOBIDEL Alain

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 40/2023

Objet : RENOUELEMENT DE LA CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT POUR L'ANNÉE 2024

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 « le droit au logement est un droit fondamental »,

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions (article 136) :

« Toute personne ou famille éprouvant des difficultés du fait d'une situation de précarité a droit à une aide de la collectivité pour accéder ou préserver son accès à une fourniture d'eau, d'énergie, et de services téléphoniques. »,

Conformément au dernier alinéa de l'article 2 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, tel qu'il a été rédigé par la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, les autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, les communes et EPCI (L 2224-31 du CGCT), en tant qu'autorités concédantes de la distribution d'électricité, sont aussi les autorités organisatrices du service public de la fourniture d'énergie aux clients restant au tarif réglementé, ce qui leur permet de contrôler le respect des obligations de service public,

Vu l'article 11 de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 **instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale** précise que les communes et EPCI, autorités organisatrices du service public, assurent l'accès aux bénéficiaires de la tarification « produit de première nécessité ». Cette tarification, prévue à l'article 4 de la loi du 10 février 2000 susmentionnée, mais entrée en vigueur en 2004, bénéficie aux personnes dont les ressources sont inférieures à un plafond (fixé à 5 520 euros par le décret n° 2004-325 du 8 avril 2004) pour une première fraction de leur consommation,

Vu le décret n° 2005-212 du 2 mars 2005 relatif au fonds de solidarité pour le logement,

Vu les délibérations du Comité Syndical depuis 2010 attribuant un montant de **50 000 €** au FSL,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de reconduire pour l'année 2024, la contribution de **50 000 €** au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 41/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice	: 86
Nombre de membres présents	: 46
Nombre de Membres excusés	: 13
Nombre de Membres absents	: 27
Nombre de procurations	: 7
Nombre de votants	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt-et-un novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – DENNEVAL Jean – DESPAS Gérard – JACQUES Hugues – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – MARY Guy – ORTILLON Jean-Claude – PETITQUEUX Dimitri – POIROT Jean-Paul – SICOVIAC Philippe

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BOURGUIN Michel – BURIDANT David – GRABOWECKI Fabien – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – LIEBEAUX André – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT-CHAUVEY Pierre – LOBIDEL Alain – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – COLA Daniel – OURY Jean-Pol – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – PREVOTEAUX François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – DANNEAUX Dominique – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – BALAVOINE Roger

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – BODART Isabelle – DEJARDIN Jean-Michel

Absents excusés : 13

AFRIBO Joseph – BOUCHAT Jean-François – COTRELLE Bruno – DEDION Bruno – DUBOIS Jean-Pierre – DUMANGE Dominique – FLAHAUT Jean-Luc – GHEZA Jacky – JUBAUX Laurent – MOZET Yves – PONCELET Francis – REGNAULT DE MONTGON Inès – SIMINSKI Rosanne

Absents : 27

AUBERT Denis – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DESIRONT Gérard – DUPUIS Thierry – DURBECQ Daniel – GILLE Daniel – HUBERT Thierry – ITUCCI Robert – JEUNESSE Steve – LEPAGE Anaïs – MAHIEU Amaury – MUCCILLI Joseph – NIVOIX Gaëtan – NOEL Jérôme – NORMAND Michel – PAPIER Anne – RENOLLET Hubert – RENVOY Jean-Pierre – SOBOTA Pascal – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 7

M. DUBOIS Jean-Pierre à M. LALLOUETTE Luc

M. MOZET Yves à M. HIBLOT Olivier

MME SIMINSKY Rosanne à M. MALVAUX André

MME REGNAULT DE MONTGON Inès à M. CHARLIER Sébastien

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc

M. PONCELET Francis à M. LOBIDEL Alain

M. JUBAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 41/2023

Objet : COTISATION 2024 DES COMMUNES ADHÉRENTES

Considérant que la cotisation annuelle des communes adhérentes était de **0,30 €** par habitant pour l'année 2023,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de renouveler le montant de la cotisation annuelle des communes adhérentes pour l'année 2024, soit **0,30 €** par habitant selon le recensement en vigueur.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

**LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE**



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 42/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice	: 86
Nombre de membres présents	: 46
Nombre de Membres excusés	: 13
Nombre de Membres absents	: 27
Nombre de procurations	: 7
Nombre de votants	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt-et-un novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – DENNEVAL Jean – DESPAS Gérard – JACQUES Hugues – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – MARY Guy – ORTILLON Jean-Claude – PETITQUEUX Dimitri – POIROT Jean-Paul – SICOVIAC Philippe

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BOURGUIN Michel – BURIDANT David – GRABOWECKI Fabien – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – LIEBEAUX André – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT-CHAUVEY Pierre – LOBIDEL Alain – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – COLA Daniel – OURY Jean-Pol – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – PREVOTEAUX François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – DANNEAUX Dominique – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – BALAVOINE Roger

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – BODART Isabelle – DEJARDIN Jean-Michel

Absents excusés : 13

AFRIBO Joseph – BOUCHAT Jean-François – COTRELLE Bruno – DEDION Bruno – DUBOIS Jean-Pierre – DUMANGE Dominique – FLAHAUT Jean-Luc – GHEZA Jacky – JUBEAUX Laurent – MOZET Yves – PONCELET Francis – REGNAULT DE MONTGON Inès – SIMINSKI Rosanne

Absents : 27

AUBERT Denis – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DESIRONT Gérard – DUPUIS Thierry – DURBECQ Daniel – GILLE Daniel – HUBERT Thierry – ITUCCI Robert – JEUNESSE Steve – LEPAGE Anaïs – MAHIEU Amaury – MUCCILLI Joseph – NIVOIX Gaëtan – NOEL Jérôme – NORMAND Michel – PAPIER Anne – RENOLLET Hubert – RENVOY Jean-Pierre – SOBOTA Pascal – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 7

M. DUBOIS Jean-Pierre à M. LALLOUETTE Luc

M. MOZET Yves à M. HIBLOT Olivier

MME SIMINSKY Rosanne à M. MALVAUX André

MME REGNAULT DE MONTGON Inès à M. CHARLIER Sébastien

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc

M. PONCELET Francis à M. LOBIDEL Alain

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 42/2023

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°2-2023

Vu le budget primitif 2023,

Vu la décision modificative n°1-2023,

Considérant qu'un ajustement de crédits doit être réalisé sur différents articles,

Monsieur le Président donne lecture de la décision modificative n°2-2023 (*annexe*).

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Accepte la décision modificative n°2-2023.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°2 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	0.00 €	13 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60618 : Fournitures non stockables - Autres fournitures	13 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	13 400.00 €	13 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-73918 : Autres versements et restitutions sur fiscalité locale	0.00 €	10 320.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	10 320.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	12 317.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	12 317.00 €	0.00 €	4 000.00 €
D-657348 : Subventions de fonctionnement aux autres communes	8 317.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	8 317.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73141 : Taxe sur la consommation finale d'électricité	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 320.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 320.00 €
Total FONCTIONNEMENT	21 717.00 €	36 037.00 €	0.00 €	14 320.00 €

INVESTISSEMENT				
D-13911 : Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2805 : Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 691.00 €
R-28088 : Amort. autres immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 629.00 €
R-281828 : Amort. autres matériels de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 851.00 €
R-281838 : Amort. autre matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 019.00 €
R-281848 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	149.00 €
R-28188 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	978.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	12 317.00 €
D-2088 : Autres immobilisations incorporelles	0.00 €	110 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	110 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041482 : Subv. autres communes - Bâtiments et installations	104 949.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	104 949.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45811036 : EP - AUTRECOURT - CENTRE VILLAGE - SECTEUR SEDAN	0.00 €	3 384.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45811036 : EP - AUTRECOURT - CENTRE VILLAGE - SECTEUR SEDAN	0.00 €	3 384.00 €	0.00 €	0.00 €
D-458122 : EP - YONCQ - ROCAILLE - SECTEUR SEDAN	0.00 €	2.40 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458122 : EP - YONCQ - ROCAILLE - SECTEUR SEDAN	0.00 €	2.40 €	0.00 €	0.00 €
D-45812622 : EP - VILLERS SUR LE MONT - FOSSE DES NORMANDS - SECTEUR OMONT -	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°2 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 45812622 : EP - VILLERS SUR LE MONT - FOSSE DES NORMANDS - SECTEUR OMONT -	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812625 : EP - VILLERS SUR LE MONT - CLOU - SECTEUR OMONT - N° 31229016	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812625 : EP - VILLERS SUR LE MONT - CLOU - SECTEUR OMONT - N° 31229016	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812774 : EP - PREZ - LA CERLEAU T3 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	8 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812774 : EP - PREZ - LA CERLEAU T3 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	8 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812788 : EP - DOUZY - CREUSE VILLE (MAIRY) - SECTEUR DE SEDAN	0.00 €	5 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812788 : EP - DOUZY - CREUSE VILLE (MAIRY) - SECTEUR DE SEDAN	0.00 €	5 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812791 : EP - SAULCES MONCLIN - HUPPEE - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0.00 €	11 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812791 : EP - SAULCES MONCLIN - HUPPEE - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0.00 €	11 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812848 : EP - TAILLY - HAMEAU TUILERIES - SECTEUR SUD EST	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812848 : EP - TAILLY - HAMEAU TUILERIES - SECTEUR SUD EST	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812852 : EP - TAILLETTE - GRANDE CHAUDIERE - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45812852 : EP - TAILLETTE - GRANDE CHAUDIERE - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
R-45821046 : EP - BAZEILLES - RUE BOULANGER - URBAIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	120.00 €
TOTAL R 45821046 : EP - BAZEILLES - RUE BOULANGER - URBAIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	120.00 €
R-45822622 : EP - VILLERS SUR LE MONT - FOSSE DES NORMANDS - SECTEUR OMONT -	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €
TOTAL R 45822622 : EP - VILLERS SUR LE MONT - FOSSE DES NORMANDS - SECTEUR OMONT -	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €
R-45822625 : EP - VILLERS SUR LE MONT - CLOU - SECTEUR OMONT - N° 31229016	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 200.00 €
TOTAL R 45822625 : EP - VILLERS SUR LE MONT - CLOU - SECTEUR OMONT - N° 31229016	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 200.00 €
R-45822774 : EP - PREZ - LA CERLEAU T3 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 200.00 €
TOTAL R 45822774 : EP - PREZ - LA CERLEAU T3 - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 200.00 €
R-45822788 : EP - DOUZY - CREUSE VILLE (MAIRY) - SECTEUR DE SEDAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 100.00 €
TOTAL R 45822788 : EP - DOUZY - CREUSE VILLE (MAIRY) - SECTEUR DE SEDAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 100.00 €
R-45822791 : EP - SAULCES MONCLIN - HUPPEE - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 400.00 €
TOTAL R 45822791 : EP - SAULCES MONCLIN - HUPPEE - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 400.00 €
R-45822848 : EP - TAILLY - HAMEAU TUILERIES - SECTEUR SUD EST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL R 45822848 : EP - TAILLY - HAMEAU TUILERIES - SECTEUR SUD EST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 05/12/2023

ID : 008-200047389-20231128-42_2023-DE



08263

FDEA

Code INSEE

FDEA

DM n°2 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

AJUSTEMENT DES CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-45822852 : EP - TAILLETTE - GRANDE CHAUDIERE - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 100.00 €
TOTAL R 45822852 : EP - TAILLETTE - GRANDE CHAUDIERE - SECTEUR NORD OUEST	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 100.00 €
Total INVESTISSEMENT	104 949.40 €	150 686.40 €	0.00 €	45 737.00 €
Total Général	60 057.00 €		60 057.00 €	

(1) y compris les restes à réaliser